



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

A O U S T 1724.



QVÆ COLLIGIT SPARGIT.

A P A R I S,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais,
 { GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
 { S. Jacques, au Lys d'Or.
 { NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
 { descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or,

M D C C. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

AOÛST 1724.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

LA FRANCE,

ODE AU ROY.

On, la vive ardeur qui m'anime
N Ne peut être une illusion,
Dans l'extase la plus sublime
Je vais chanter ma nation.
France, rappelle en ma memoire

A ij

Ces

1654 MERCURE DE FRANCE.

Ces traits brillants, qui de ta gloire
Ont étonné tout l'Univers,
Et toi, l'espoir de cet Empire,
Grand Roi, d'une fidele Ly e,
Daigne écouter les sons divers.

Quelle tyrannique puissance
Tient le sort du monde en ses mains ?
Une éternelle obéissance
Le soumettra-t'elle aux Romains ?
Grand Dieu ! quoi ? toujours infidèle,
Cette nation verra-t'elle
Son orgueil toujours encensé ?
Injuste, sanguinaire, impie,
N'est-il pas temps que Rome expie
Les crimes d'un culte insensé ?

Mais bien tôt d'immortelles haines,
Contre elle vont se signaler,
Tous les peuples brisent leurs chaînes,
Rome commence à chanceler.
Ville ingrate, Ville superbe,
Tes murs qui se cachent sous l'herbe,
Sont le repaire des serpens,

Et

Et les nations triomphantes ,
Ont plongé leurs armes sanglantes ,
Dans le sein de tes habitans.

Que dis-je ? non , dans sa colere ,
Le Ciel ne vas pas te juger :
Et voulant te traiter en pere ,
S'appaise au lieu de se vanger.
Si par sa sagesse profonde ,
Tu perds de l'Empire du monde ,
Le Sceptre vain & temporel ;
Dieu renfermant dans ton enceinte ,
Le chef de la nation sainte ,
Te rend un Empire immortel.

Mais tandis que de ta puissance ,
Cent Rois disputent le débris ,
Un peuple fortuné s'avance ,
Qui sur eux remporte le prix.
Riante , vaste , & temperée ,
La plus florissante contrée ,
L'attend sous un Ciel bienfaisant ;
Telle fut dans vôtre origine ,

A iij Mor-

1656 MERCURE DE FRANCE.

Mortels , la demeure divine ,
Où fut placé l'homme innocent.

Déjà , sur les bords de la Meuse ,
Je vois paroître les Germains ;
Cette nation belliqueuse
Jamais n'obéit aux Romains.
Libre , genereuse , intrépide ,
Dans la Gaule où le Ciel la guide .
Elle plante ses étendarts ;
Et sa valeur que rien n'arrête ,
Enleve à Rome la conquête
Que fit le premier des Césars.

Helas ! souillé d'idolâtrie ,
Ce peuple , rige des François ,
Porte les Dieux de sa patrie ,
Où le conduisent ses exploits.
Du haut de ton Trône adorable ,
Seigneur, d'un regard favorable
Tu peux lui dessiller les yeux ;
Qu'attens-tu ? son erreur t'irrite :
Mais sa vertu te sollicite
De le ravir à ses faux Dieux.

Tu

Tu l'écoutes, l'onde sacrée,
Que Remy répand sur son Roi,
Fait descendre de l'Empirée,
La grace qui donne la foi.
Sur le peuple, que dans le Temple
Conduit un si puissant exemple,
Tombe la même effusion;
Et ta présence à ce spectacle,
Se signalant par un miracle,
Scele enfin leur vocation.

Le captieux Arianisme

Avoit infecté tous les cœurs;
Clovis d'un pur Christianisme
Reçoit la doctrine & les mœurs.
Depuis, à tes loix immortelles,
Grand Dieu, ses successeurs fideles,
N'ont point fléchi devant Baal;
Sous nos Rois armez du tonnerre,
L'erreur proscrite sur la terre,
Rentre dans le gouffre infernal.

Mais quel feu coule dans mon ame?
D'où vient ce souffle précieux?

A iiij

Brûlé

1658 MERCURE DE FRANCE.

Brûlé d'une celeste flâme ,
Mon esprit vole jusqu'aux Cieux.
France, écoute tes destinées :
Le Ciel qui puise tes années ,
Dans la source de ses trésors
Egale ton peuple innombrable
A la multitude du sable
Que la Mer jette sur ses bords.

C'en est fait. Sur la terre & l'onde ,
Donnant de glorieux combats ,
Tu vas jusqu'aux poles du monde
Etendre tes heureux Etats.
Le Nil , le Sarmate , le More ,
Les climats voisins du Bosphore ,
Subiront ton joug & ta loi ;
Conduite ainsi par la victoire ,
Tu vois la source de ta gloire
Dans la pureté de ta foy.

Sous cet étendart redoutable
Le fils du genereux Pepin ,
Rangeant une armée indomptable ,
Accomplit ton noble destin.

Déjà

Déjà du Midi jusqu'à l'Ourse,
Ce Heros fournissant sa course,
Triomphe au milieu des hazards;
Rome comble son esperance,
Et, né sur le Trône de France,
Il meurt sur celui des Césars.

Pour mieux récompenser le zele
D'un de ses plus grands défenseurs,
La foi sur ce Heros fidele,
Voulut former ses successeurs.
Les noms de Saint, de grand, de juste,
De Pere du peuple, d'Auguste,
En éternisent les vertus;
Superieurs aux Diadêmes,
Ils ne reçoivent que d'eux-mêmes
L'éclat dont ils sont revêtus.

Mais j'atteints au terme où j'aspire,
Je vois le Regne florissant,
Du Prince qui de cet Empire,
S'est vû maître presqu'en naissant.
Ah ! grand Roi, puisque sur la France
Dieu permet que dès ton enfance,

A V

Ton

1660 MERCURE DE FRANCE.

Ton regne commence son cours ;
Objets de tes faveurs constantes ,
Par nos prosperitez brillantes ,
Pussions-nous compter tous tes jours.

Tel fut ce Prince magnifique ,
Qui grand même jusqu'au trépas ,
Avec sa sagesse heroïque ,
Te remit ses vastes Estats.
Couronné dès son premier lustre ,
Il devoit par sa vie illustre
Instruite la posterité ;
Déjà dans ton cœur magnanime ,
Regnent de ce Heros sublime ,
Et la justice & la bonté.

M. Tanevot.



LET-

*LETTRE écrite de Florence aux
Auteurs du Mercure, le 1. Juillet 1724.*

MESSIEURS,

Vous avez donné au mois de Mai dernier une Lettre dattée du 22. Fevrier 1722. composée du Livre de *Metropolis* de M. l'Abbé Piorgi, qu'il a fait imprimer à Rome in 4^o. vers la fin de la même année, & qui n'a été publié qu'au mois de Janvier de l'année 1723. Le public en est un peu surpris, & croit qu'elle ne meritoit pas l'honneur que vous lui avez fait. Il faut pour concilier ces différentes dattes, que l'Auteur de cette Lettre ait prévû par un esprit prophétique, non-seulement que cet Ouvrage devoit paroître, mais aussi quelles étoient les matieres dont il devoit traiter. Peut-être qu'animé d'un zele ardent de faire plaisir à M. *Maffei*, & que trop impatient de lui en donner des marques, il est tombé dans l'inadvertance d'une datte anticipée de près d'une année. Outre cette bévûë elle ne contient aucune recherche qui puisse instruire le Lecteur,

A vj le

le stile en est d'ailleurs fort dur , & rien n'y peut faire honneur à M. *Maffei* , dont cependant il semble qu'on se propose d'entreprendre la défense ; car l'Auteur , au lieu de s'attacher à donner une juste idée du Livre qu'il attaque , ne s'occupe uniquement qu'à amplifier les louanges de cet Auteur , desquelles on peut dire , *non erat his locus*.

M. l'Abbé Piorgi , dit-il , a fait une Dissertation sur les *Metropoles* contre le Marquis *Maffei*. Il est vrai que l'Abbé *Piorgi* a composé cette Dissertation ; mais il est visible que son but n'a pas été d'y déclarer la guerre au Marquis *Maffei* , puisqu'il se contente seulement de relever par occasion , & dans les bornes de l'honnêteté quelques endroits de son petit Livre in 12. intitulé , *Della antica conditione di Verona* , en ayant laissé plusieurs autres qui ne le meritoient pas moins , & qui demanderoient d'être relevés par une nouvelle édition de cet Ouvrage , dans lequel il n'est nullement question des Antiquitez de Verone, quoiqu'en dise l'Auteur de la Lettre , n'étant proprement qu'un abrégé des recherches de la façon sur l'état ancien de cette Ville. C'est *Panvinus* , & non pas le Marquis *Maffei* , qui a publié un Livre , non pas in 12. mais in folio des *Antiquitez de Vero-*

Verone ; elles sont trop considerables pour pouvoir être renfermées dans un si petit volume , & en assez grand nombre pour pouvoir même remplir plusieurs in folio.

L'Auteur de cette Lettre fait trop peu de cas des François , & ne rend pas assez de justice au louable empressement qu'ils ont toujours fait paroître pour les Ouvrages de toutes les Nations , lorsqu'il avance que les Livres qui s'impriment en Italie leur sont inconnus. Leurs Journaux des Sçavans, qui sont remplis d'Extraits des Livres Italiens , les justifient pleinement sur cet article ; & lorsqu'il dit qu'il vient les instruire à fond de ce qui se passe entre lui & l'Auteur de l'Ouvrage de *Metropolibus* , qu'il suppose avoir échappé à leur connoissance , il prouve évidemment qu'il n'est point François , mais Italien.

Il assure que le Marquis *Maffei* se contente d'être la gloire de *Verone*. L'Abbé *Iorgi* ne s'y oppose pas , & n'a jamais prétendu lui disputer cet avantage ; au contraire , il s'efforce en toute occasion de l'accroître , en lui donnant dans son Livre les louanges qu'il peut desirer. Le même prétend que le Marquis *Maffei* faisant ses réflexions sur ce vers de Catulle, *Brixia Veronâ mater amata meâ* , fait voir le peu de

de fondement qu'on peut faire d'une telle autorité, pour prouver que du temps de Catulle Verone étoit soumise à Brexia. M. *Piorgi* est de ce sentiment, mais en même temps il croit avoir démontré que l'explication que le Marquis *Maffi* donne à cet endroit de Catulle est tout-à-fait insoutenable, & qu'il n'étoit pas nécessaire pour sauver l'honneur de sa Patrie, de rejeter ce vers comme supposé, & comme une fourberie glissée par les copistes, en voici le véritable sens :

Brixia mater qua amaris à meâ Veronâ.

Il est inutile de s'arrêter à ce qu'on dit dans cette Lettre touchant la *grande réputation* que M. *Maffei* s'est acquise, & dont on assure qu'il est également glorieux d'être son vainqueur ou son vaincu. Si l'Auteur de cette Lettre est frappé d'une pareille consolation, M. *Piorgi* n'en est pas ébloüi, & ne lui porte pas envie, d'autant plus qu'il n'en est nullement question dans le petit démêlé dont il s'agit.

M. *Maffei* voulant prouver dans son Ouvrage in 12. qu'on ne peut pas inférer du passage de Catulle, que Brescia ait jamais été la *Metropole* des anciens Mantoux (Cenomanorum) ni Supérieure à Verone, ni sa *Mere*, tombe dans un autre

tre inconvenient encore plus grand que celui de rejeter , comme supposé cet endroit de Catulle , qu'il a , comme on l'a déjà remarqué , assez mal entendu , c'est de nier absolument , que du temps de cet Auteur , & même plusieurs années après , il y ait eu , sur tout en Italie , aucune autre *Metropole* que Rome. M. *Piorgi* , peu content d'un tel Paradoxe , montre évidemment que long-temps même avant Catulle il y avoit par tout des *Metropoles* , mais particulièrement en Italie , & il pourroit citer des personnes d'érudition , qui non seulement sont de son sentiment , mais qui croient encore qu'on ne peut répondre à ses raisons. Le Marquis *Maffei* faisant observer que ce mot *Metropole* ne se trouve point dans les Lexicons Latins , dans Calepin , ni dans les autres Dictionnaires , & qu'elle n'a jamais été en usage parmi les Ecrivains Latins , en conclut peut-être un peu trop légèrement , qu'il n'y avoit donc point de *Metropole* dans leur pays. Mais l'*Abbé Piorgi* lui répond que *Metropole* est un mot Grec & non Latin , & qu'à sa place les Ecrivains de sa nation se servoient des termes de *caput* , *mater* , *princeps* , qui ont la même signification que celui de *Metropolis*. Pour le prouver il rapporte un grand nombre de passages d'Auteurs Latins.

Latins, qu'il croit apparemment inconnus à Monsieur *Maffei* ; c'est pour cette raison que l'Auteur de la Lettre traite avec mépris ces titres de *caput*, *mater*, *princeps*, & ose assurer, que n'ayant aucune *signification déterminée*, Monsieur *Maffei* qui s'attache au *sens*, & non pas au *son* des paroles, en doit faire peu de cas. D'ailleurs, ajoute-t'il, on doit pardonner à un homme comme M. *Maffei* qui traite ces sortes de bagatelles avec un *pourpeux étalage d'érudition*. Si ce Seigneur est assez heureux pour avoir la communication d'une Lettre remplie des recherches aussi rares & aussi curieuses, il ne laissera pas d'être en admiration de se voir aussi bien servi par celui qui en est l'Auteur, sous la plume duquel il aura la satisfaction de s'appercevoir que ses Paradoxes ne font que croître & embellir.

Parlons sérieusement. Il est certain que si M. *Maffei* prend la peine de lire la Lettre de cet Auteur avec attention, il aura quelque confusion d'y voir sa cause aussi mal défendue, par un homme, qui apparemment n'a pas été chargé de la procuration, & dont le stile & les manières sont si peu convenables au sujet. Il doit, sur tout, être choqué de ce qu'on

y débite, que les titres de *caput*, *mater* & *princeps* s'attribuoient également aux grandes Villes comme aux plus petits Villages; il ne le fera pas moins d'y apercevoir les plaisanteries dont elle est farcie, étant lui-même bien instruit que ce n'est pas ainsi que les gens de Lettres en doivent agir dans les petites contestations qu'ils ont entre eux. Je n'entre-rai sur cela dans aucun détail particulier, étant persuadé que la chose ne le merite pas, & que lui-même les desapprouve fort, comme étant peu favorables à sa cause. Je suis même convaincu que cette Piece est d'un homme aussi éclairé & d'un aussi bon goût, quoiqu'en puissent dire quelques envieux de sa gloire qui publient qu'il en est l'*Auteur*. Je les crois mal informez du caractère de ce Seigneur; car il n'est pas vrai-semblable que le Marquis *Maffei*, qui jusques à present a parlé & écrit de sa propre personne avec tant de modestie, comme on le sçait, puisse avoir composé une Lettre, dans laquelle il se donne de l'encens perpetuellement, & qui est toute remplie de mépris pour M. l'Abbé *Piorgi*; celui-ci ne croit pas s'être attiré par aucun endroit un pareil traitement s'étant étudié de parler de ce Seigneur dans son Ouvrage de *Metropolibus* avec toute l'estime

l'estime & la considération qu'il peut lui-même souhaiter. J'ai l'honneur d'être ,
&c.



ECLOGUE.

Sur le declin du jour , une jeune Bergere ,
Echapée à la fin aux regards de sa mere ,
Pressoit les pas tardifs de son nombreux trou-
peau ,

Dans un bocage épais , éloigné du hameau ,
L'heure d'un rendez-vous , malgré ses soins
passée ,

S'offroit incessamment à sa triste pensée.

Elle arrive, mais Ciel ! quels furent ses soucis,
De parcourir ces lieux , sans y trouver Tircis ;
Dans son impatience , envain elle l'appelle.

Echo , seule répond à la voix de la belle ,
Mille soupçons confus allument son couroux ,
Elle s'arrête enfin au plus cruel de tous ;

Tircis ne m'aime plus , le perfide , dit-elle ,
Ne peut en même temps être heureux & fidelle,
Une Bergere Amante est pour lui sans appas ,
Il m'aimeroit encor , si je ne l'aimois pas.

On

On me l'avoit tant dit avant de le connoître,
 Traitez bien un Amant il cessera de l'être ,
 L'amour ne peut durer qu'autant que les desirs,
 Nourri par l'esperance , il meurt dans les
 plaisirs.

Aussi, quoique mon cœur approuvât son hom-
 mage ,

Quand il m'osa tenir un amoureux langage ,
 Le Soleil quatre fois fit meurir nos moissons ,
 Avant que je parusse écouter ses chansons ;
 En lui cachant l'ardeur qui devoit mon
 ame ,

Que n'ai-je point souffert pour éprouver sa
 flâme ;

Par combien de tourmens n'ai-je point
 achepté ,

Le chimerique espoir d'aimer en fureté.

Cruelle à mon Berger , plus cruelle à moi-
 même ,

Je ne lui laissois voir qu'une rigueur extrême ,
 Mais un jour , jour fatal au secret de mon
 cœur !

Tircis trop tendrement me peignit son ardeur.
 Jusqu'à quand , disoit-il , je m'en souviens
 encore ,

Serez-vous insensible au feu qui me dévore ?
 Mal-

1670 MERCURE DE FRANCE.

Malgré v^{otre} beauté, craindriez-vous un jour,
De me voir à quelqu'autre immoler v^{otre}
amour.

Ah ! grands Dieux ! si je vis sans aimer ma
Bergere ,

Que ma flute , ma voix , mes vers cessent de
plaire :

Qu'on me voye étouffer les oiseaux que j'in-
struis ;

Que mes prez soient sans fleurs , & mes ver-
gers sans fruits ;

Que mes tendres Brebis & mes Taureaux su-
perbes ,

S'empoisonnent du suc des plus mortelles
herbes ;

Que je les abandonne à la fureur des loups ;

Et que je sois moi-même en butte à tous vos
coups.

J'en jure par les Dieux , j'en jure par moi-
même ,

Philis , l'amour vous rend ma D^éité suprême ;

L'ardeur que j'ai pour vous ne finira jamais ,

Croyez-en mon amour , mes sermens , vos
attraits.

Son trouble , sa langueur , ses regards , son
silence ,

Tout m'assuroit alors de sa persévérance ,
Je

Je ne pûs résister à des coups si puissans ,
 Un trouble séducteur s'empara de mes sens.
 Presque sans le vouloir , éperdue , inquiète ,
 A mon perfide amant j'avoüai ma défaite :
 Je vous aime , lui dis-je , heureuse si mon
 cœur ,
 Peut attendre du vôtre une éternelle ardeur.
 A vous aimer toujours , cher , Tircis je m'en-
 gage ,
 Que de mon tendre amour cet agneau soit le
 gage ,
 Il croîtra , que nos vœux croissent ainsi que
 lui ;
 Puissions-nous nous aimer encore plus qu'au-
 jourd'hui.
 Qu'après ce doux aveu nôtre entretien fut
 tendre ,
 Oiseaux , vous le sçavez , vous seuls pûtes
 l'entendre ,
 Tout ce que sent un cœur par l'amour animé ,
 Dans cet heureux moment fut par nous ex-
 primé.
 Fugitives douceurs , instans si desirables ,
 Ou soyez moins charmans , ou soyez plus
 durables ,
 A peine eu je livré mon cœur à ses desirs ,
 Que la nuit vint troubler nos innocens plaisirs ;
 Malgré.

Malgré-nous il fallut nous soustraire à leurs
charmes ,

Je me levai : nos yeux se remplirent de lar-
mes ,

Et pour nous separer en nous ferrant la main ,

Nous ne pûmes tous deux prononcer que, de
main.

Depuis cet heureux jour , avec exactitude ,
Il me prévint toujours dans cette solitude.

Mais , hélas ! aujourd'hui , je l'attends vaine-
ment ,

L'ingrat n'a plus pour moi le même empresse-
ment.

Sans doute , le perfide , aux pieds de quelque
belle ,

Se fait de ma douleur un merite auprès d'elle ;

Et, pour la flater mieux , méprisant ma beauté ,

Le parjure se rit de ma credulité.

Dieux , sur la foi desquels j'ai perdu l'inno-
cence ,

De mon volage Amant , daignez tirer van-
geance.

Elle achevoit ces mots, quand Tircis accourut.

A l'aspect du Berger son couroux disparut ,

Et lui tendant la main d'un air picquant &
tendre ,

Seroit-ce à moi, Tircis, dir-elle, à vous attendre,
Berge-

Bergere , reprit-il , calmez vôtre couroux ,
 J'étois sur ces gazons, deux heures avant vous.
 Vous arrivez enfin ; mais , disgrâce imprévüe,
 Un Loup au même instant s'est offert à ma vûë;
 Il entraînoit , grands Dieux ! quelle allarme
 pour moi !

Cet Agneau si cheri , gage de vôtre foi.
 O Ciel ! pour mon amour quel funeste présage,
 Ai-je dit, mais , cruel , je méprise ta rage ;
 Quand je serois ici ; sans houlette & sans
 chien ,

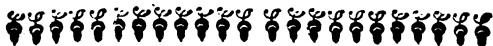
Tu sentirois bien-tôt qu'un Amant ne craint
 rien.

Enfin, jusqu'en son fort la bête poursuivie ,
 A perdu sous mes coups , sa proie avec sa vie.
 J'ai vangé par sa mort nos plaisirs differez ,
 Pouvois-je moins punir qui nous a separez.
 La Bergere à ses mots lui raconte ses craintes ,
 Le fidele Tircis en fit de douces plaintes ;
 Philis , pour l'adoucir , docile à ses leçons ,
 Par cent & cent faveurs expia ses soupçons.

Par M. l'Abbé Mangelot.

Cette Piece a emporté le Lys d'argent
 des Jeux Floraux de Toulouse.

PRIX



*PRIX proposez par l'Académie Royale
des Sciences, pour l'année 1726.*

FEu M. Roüillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçu le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences, & à l'utilité que le Public en doit retirer, a legué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix, qui seront distribués à ceux, qui au jugement de cette Compagnie auront le mieux réüssi sur deux différentes sortes de sujets, qu'il a indiqués dans son Testament, & dont il a donné des exemples.

Les sujets du premier Prix regardent le systême general du monde, & l'Astronomie Physique.

Ce Prix devoit être de 2000. livres, aux termes du Testament, & se distribuer tous les ans. Mais la diminution des rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considerable, & il sera de 2500. livres.

Les sujets du second Prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans, & sera de 2000. livres.

L'A-

A O U S T 1724. 1675

L'Académie se conformant aux vûes & aux intentions du Testateur , propose pour sujet du premier Prix qui tombe dans l'année 1726.

Les Loix du Choc des Corps à ressort parfait ou imparfait déduites d'une explication probable de la cause Phisique du Ressort.

Les Sçavans de toutes les Nations sont invitez à travailler sur ces sujets , & même les associez étrangers de l'Académie. Elle s'est fait la Loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invitez à écrire en François, ou en Latin , mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront , & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles , sur tout quand il y aura des calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages , mais seulement une Sentence ou devise. Ils pourront , s'ils veulent , attacher à leur Ecrit un billet séparé & cacheté par eux , où seront avec cette même Sentence , leur nom , leurs qualitez & leur adresse , & ce billet ne sera ouvert par l'Académie , qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

B Ceux

1676 MERCURE DE FRANCE.

Ceux qui travailleront pour le Prix , adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secrétaire perpetuel de l'Académie , ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secrétaire en donnera en même temps à celui qui les lui aura remis son Recepissé , où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage , & son numero selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1725. exclusivement.

L'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1726. proclamera la Piece qui aura ce Prix.

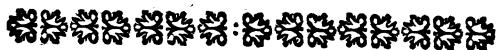
S'il y a un Recepissé du Secrétaire pour la Piece qui aura remporté le Prix , le Trésorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce Recepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Recepissé du Secrétaire , le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même , qui se fera connoître , ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

On a été averti par l'annonce précédente que le sujet du second Prix est , quelle seroit la maniere la plus parfaite de conserver

A O U S T 1724. 1677

server sur Mer l'égalité du mouvement
des Clepsidres ou Sabliers, soit par la
construction de la Machine, soit par sa
suspension, & que les Ouvrages pour ce
Prix seront remis au Secrétaire perpetuel
de l'Académie dans le 1. Janvier 1725.



SUR LE CHIEN DE MADAME D**

C'est le Chien qui parle.

J' Ai sçu par mes badins transports ,
Sans avoir les graces du corps ,
Meriter à jamais l'estime ,
De celle qui les a dans un degré sublime ;
Aussi dépourvûs d'agremens ,
Il s'est rencontré des Amans ,
Qui d'un aimable objet ont ravi la tendresse :
Quoiqu'il en soit , sur eux je dois avoir le pas ,
Car , à coup sûr , ils n'avoient pas ,
Une aussi charmante Maîtresse.
Que je suis heureux dans ses fers !
Sa bouche en m'appellant se sert de noms di-
vers ,

Tantôt Litis , tantôt Nolitet ou Zalotte ;

B ij Deux

1678 MERCURE DE FRANCE.

Deux fois le jour me prodiguant ses soins ,

Elle pourvoit à mes besoins ,

Me prend entre ses bras , me choye & me
dorlotte ;

Voilà mon sort , s'il n'est le prix de ma beauté ,

Sçachez qu'il l'est du moins de ma fidélité.

※※:※※※※※※※※:※※※※:※※

*LETTRE au Reverend Pere Buffier
sur son nouveau Livre, qui a pour titre :
Traité des premieres veritez & de la
source de nos jugemens , où l'on exa-
mine le sentiment des Philosophes de ce
temps , sur les premieres notions des cho-
ses. Ecrite de Paris le 10. Juillet 1724.*

Après la lecture des Livres du Reve-
rend Pere Malbranche & de M.
Lokk , j'étois persuadé qu'il falloit avoir
reçu de la nature un esprit sublime , &
presque dégagé de la matiere par le se-
cours des abstractions pour atteindre aux
veritez Metaphisiques ; mais depuis la
lecture du vôtre , je vous avouë , mon
Reverend Pere , que je me trouve plus à
l'aise , je n'ai plus ce dépit secret que me
donnoit la distance que je reconnoissois
entre ces illustres genies & le mien, vous
m'assu-

m'affurez que je puis plus sûrement qu'eux découvrir la source de nos jugemens, vous m'avez rendu facile la conquête de la vérité, & je vois bien que cette aimable fugitive n'aime pas à tomber entre les mains des Philosophes; ils la cherchent ordinairement dans les routes arides de la meditation, c'est-là qu'elle se plaît à les séduire par mille fantômes, tandis qu'elle se trouve réellement dans les vastes contrées du sens commun. Qui l'auroit pensé, mon Reverend Pere? n'admirez-vous point les résolutions de l'esprit humain? Les Philosophes de l'Antiquité en ont imposé à leurs contemporains, les tenebres du Paganisme qui les enveloppoient tous également, ne permettoient ni aux maîtres d'élever leurs idées, ni aux disciples de les contredire. Descartes & le P. Malbranche soumis à une révélation Divine, y ont conformé leurs découvertes sçavantes & ingenieuses. Aristote & Platon ont perdu l'empire des esprits à la presence de ces nouveaux astres; cependant, selon vous, leur lumiere commence à disparoître, ils éprouvent l'inconstance attachée aux ouvrages des hommes; vos opinions vont commencer leur regne, & c'est au sens commun que vous rapportez cet avantage, nous cherchions bien loin ce qui

étoit au milieu de nous ; mais avant que de me déclarer un de vos disciples , me fera-t'il permis de vous faire part de mes difficultés ?

Rien n'est si clair en apparence que la définition que vous donnez du sens commun ; c'est, dites-vous, (la disposition que la nature a mise dans tous les hommes , ou manifestement dans la plûpart d'entre eux, pour leur faire porter à tous, quand ils ont atteint l'âge & l'usage de la raison, un jugement commun & uniforme sur des objets differents du sentiment intime de leur propre perception : jugement qui n'est point la consequence d'aucun principe antérieur.) J'ai pensé d'abord que je ne pouvois me dispenser de recevoir cette définition ; mais lorsque j'ai voulu en faire l'épreuve , je me suis trouvé dans un embarras , dont je desiré que vous puissiez me tirer. Songez, mon R. Pere, que ces huit ou neuf lignes sont la baze de vôtre Traité ; & comme vous faites profession de dissiper les tenebres Philosophiques , vous êtes engagé d'y faire succeder l'évidence. Je n'ai rien oublié pour me procurer la satisfaction de vous entendre , j'ai débarrassé mon esprit de toute réflexion étrangere ; mais malgré toutes ces précautions je n'ai jamais pû voir dans le sens commun un jugement qui n'est

n'est point la consequence d'un principe anterieur. Heureux ces genies faciles qui vous ont compris tout d'un coup , mon intelligence bornée qui n'est peut-être pas même au rang de celles qu'il illumine votre sens commun , ne trouve rien de plus raisonnable que de m'adresser à vous. Je me flate que vous ne m'abandonnerez pas, à moins que vous ne desesperez absolument de ma raison , auquel cas je tâcherai de me consoler avec ces illustres fous qu'on croyoit sages avant votre Livre , & auxquels il y a toujours une sorte de gloire d'être attachez.

Je vous declare donc avec sincerité, mon R. Pere , que je ne puis avec le sens commun admettre des jugemens sans principe anterieur. Les idées innées même , s'il y en avoit , ne pourroient m'annoncer aucune verité sans argument, c'est-à-dire , sans être la consequence d'un principe. Il est vrai qu'il y a quelques propositions , dont les termes sont liez si étroitement , que l'esprit passe tout d'un coup à la conclusion ; mais cette vivacité de comprehension n'aneantit pas le principe qui sert de fondement à ce qu'il affirme ; examinons pour exemples quelques-unes de vos premieres veritez , c'est la quatrième que je choisís.

Ce que disent & pensent tous les hom-

B iiij *mes*

mes en tous les temps , & en tous les pays du monde est vrai ; il me paroît que cette verité est une consequence du principe anterieur qui suit ; c'est que tous les hommes ne sont point d'accord à me tromper , & à m'en faire accroire ; car si l'esprit ne suppose pas cette premiere proposition , ce que disent tous les hommes en tout pays & en tout temps pourroit être faux.

Il en est à cet égard des operations de l'esprit comme des mouvemens du corps. Le plus leger mouvement extérieur est l'effet d'un nombre infini d'autres qui nous échapent , le jugement le plus simple est précédé de modifications si subtiles & si tennues , pour ainsi dire , qu'on s'imagine volontiers qu'elles n'ont point existé ; mais de la même façon qu'avec le secours des Microscopes , on a découvert dans les corps quelques-unes de ces parties qui se déroboient à la grossiereté de nos yeux ; de même avec une forte attention on peut venir à bout d'appercevoir dans nôtre ame les principes cachez , auxquels vous refusez l'existence ; encore un exemple , mon R. Pere , rien n'est plus capable d'apporter de la lumiere dans des choses où le sens commun ne me paroît pas assez brillant pour écarter l'obscurité. Au moins ne vous plaindrez-vous point que je cherche à embarrasser la

la matiere par une affectation de termes , dont vous prétendez que de grands Philosophes ont abusé.

Vous êtes convaincu que le sens commun des hommes suffit pour que nous puissions conclure tout d'un coup , (*qu'il y a quelque chose dans nous qui s'appelle intelligence , & quelque chose qui n'est point intelligence qu'on appelle corps , en sorte que l'un a des proprieté differentes de l'autre.*) Vous croyez que cette verité n'a aucun principe antérieur , c'est peut-être la consequence la plus compliquée qu'il y ait. Il faut pour l'admettre que l'esprit ait fait bien des fois une espece d'Analise secrette des combinaisons de la matiere , qu'il n'ait rien trouvé dans tous ses mouvemens qui puisse produire ce qu'on nomme intelligence , qu'il ait détruit ces préjugés imposans que lui donnent , malgré lui , les operations des animaux ; & qu'enfin par un effort de raison , dont il n'est jamais absolument satisfait , il tire une consequence qui le flatte plus qu'elle ne le persuade : voilà ce que vous appelez une verité de sens commun ; si ce bon sens si habile avoit été aussi commun , pourquoi tant d'hommes y auroient-ils résisté ? & d'où vient que les Theologiens les plus raisonnables employent la révelation pour l'établissement

B v d'une

1684 MERCURE DE RANCE.

d'une verité que le sens commun démontre à tous les hommes , sans qu'il soit necessaire d'établir aucun principe antérieur , puisque rien n'est si clair.

Aucune des six veritez que vous avez choisies ne me paroît dans ce cas de simplicité parfaite qui n'a besoin d'aucun principe , celle même *qu'il y a d'autres hommes que moi* , n'y est pas , c'est une de ces conséquences , dont le principe est uni si fortement , que l'esprit ne l'apperçoit point d'abord ; cependant cette verité n'est qu'une émanation de la proposition suivante.

Les objets qui me representent quelque chose de semblable à la perception que j'ai de moi , sont des hommes , &c.

Il est facile de remarquer , mon Reverend Pere , que cette verité , *il y a d'autres hommes que moi* , n'est point un jugement sur un objet different du sentiment intime de nôtre propre perception , vôtre sens commun suffiroit pour démontrer des apparences d'hommes ; mais pour assurer qu'il y a des estres semblables au mien , ce jugement dérive de la perception que j'ai de moi , puisque c'est un parallèle que je fais.

Je ne suis point surpris que les anciens Philosophes ayent souvent substitué des mots vuides de sens à la place de la verité ;

verité ; mais je vous avouë , mon R. Pere , qu'il n'en est pas de même à votre égard , mais vous annoncez dans votre Livre , comme le Pere de l'Evidence , vous voulez détruire tous les préjugés , bannir toutes les équivoques , & ne présenter à l'esprit que des choses ; cependant j'ose vous demander l'accomplissement de votre promesse , par rapport à votre définition du sens commun.

Trouvez - vous que cette disposition que la nature a mise dans tous les hommes pour leur faire porter un jugement commun , soit quelque chose de bien clair & de fort instructif ? ne suis-je pas en droit de vous demander qu'est-ce qui constituë cette disposition ; le mot de sympathie explique tout aussi bien l'union de certains estres ; mais on n'est pas plus sçavant jusqu'à ce qu'on ait découvert les raisons de cette sympathie. Cependant je pense que cette disposition n'est que l'arrangement des organes ; voici encore un exemple pour éclaircir mon opinion.

Je suppose que les parties qui composent le sens de l'ouïe dans un enfant , soient arrangées de façon , que les dissonances lui paroissent des accords : Lorsque cet enfant aura atteint l'âge de raison , il est certain qu'il portera des jugemens sur les sons, contraires à ceux des autres hom-

mes qui auront une organisation plus parfaite. Ce que j'ai dit de l'ouïe , doit s'entendre des autres sens , d'où il me paroît qu'il n'y a point d'autre sens commun que l'égalité d'impression que les objets font sur nos sens. On ne doute point de l'existence des corps , parce que l'impression est universelle , & qu'en ce point le premier jeu de l'organisation des hommes est le même : voilà d'où vient qu'en certaines choses ils sont d'accord ; mais cette organisation uniforme à la vûe des objets en general , venant à être frappée par un corps particulier , ce second jeu n'est plus égal : voilà le principe de variété des sentimens humains. Qu'un homme soit amoureux , qu'un autre soit indifférent , ils assurent tous deux qu'il fait jour à midy , parce que la retine de leurs yeux est également frappée par les globules qui forment la lumière ; mais que l'Amant soutienne que rien n'est si beau que l'objet qui le charme , l'Indifférent ne trouvera point les agrémens prétendus : différente opinion à raison de la différence d'impression.

Je crois donc , mon Reverend Pere , que ce n'étoit pas la peine de faire une nouvelle définition du sens commun , attendu que cette disposition mise par la nature dans tous les hommes , ne peut être

A O U S T 1724. 1687

être autre chose que cette faculté qui réside dans le cerveau , & à laquelle se communiquent & aboutissent les autres facultez de chacun de nos sens , auquel cas , je ne sçais s'il n'est point dangereux de chercher la source de nos jugemens. Je suis , mon Reverend Pere , avec toute la considération possible , vôtre &c.

De Bonneval.



*O D E présentée à M. le Duc d'Orleans
sur son Mariage.*

LE Ciel d'une Fête nouvelle
Embellit aujourd'hui nos champs.

Doctes Muses , servez mon zele ,

Celebrons de si doux instans ,

(1) Jard , promenade au loin fameuse ,

D'une verdure ambitieuse

Couronne tes sombres détours ;

Et toi , de tes Grottes profondes ,

(2) Marne , précipitant tes ondes ,

Avec fierté fournis ton cours.

(1) Cours ou Promenade , situé dans une
vaste Plaine aux portes de la Ville de Châlons.

(2) Riviere qui baigne les murs de la Ville.

Faunes,

1688 MERCURE DE FRANCE.

Faunes , Sylvains , Hamadriades ,

Accourrez du fond de nos bois ,

Accourez, timides Nayades ,

Prêtez-vous aux sons de ma voix ;

Que nos Plaines , que nos rivages

Retentissent de vos hommages ,

Et rendent graces au destin ;

(1) C'est dans tes superbes retraites ,

Sarry , que des chaînes parfaites

Vont unir un couple divin.



Le sang d'un Heros formidable ,

Vient se mêler au sang Royal.

Union tendre & respectable ,

Que chérit l'Aigle Imperial ,

Fruit de la paix , dont la puissance

Entre l'Empire & nôtre France ,

Forme à son gré d'heureux accords ;

Sur ses pas , en cette journée

Viennent l'Amour & l'Hymenée

Confondre les plus doux transports.

(3) Château appartenant à M. l'Evêque de
Châlons , contigu à la Ville par ses avenues ,
& recommandable par la magnificence de ses
jardins.

Une

(1) Une Auguste & jeune Princesse

A Louïs engage sa foy,

(2) Louïs avec même tendresse,

De l'aimer se fait une loy.

Dieux ! quelle charmante harmonie !

Sans doute , un celeste genie

Preside à ces engagements ;

Oùi, l'Amour seul , la seule estime ,

Tous deux , d'une voix unanime ,

Ont dicté de si beaux serments.



Ainsi par de grands Hyménées ,

Deux puissans Princes autrefois ,

Dans ces Regions fortunées ,

S'unirent au sang de nos Rois.

(3) Une Princesse Palatine ,

Egale à sa haute origine ,

Dans nos Temples changea de nom ;

(4) Dans nos murs on a vû Victoire ,

(1) *Auguste Marie - Jeanne , Princesse de Bade.*

(2) *Louïs , Duc d'Orleans , premier Prince du Sang.*

(3) *Charlotte-Elisabeth , Princesse Palatine.*

(4) *Marie-Anne-Christine-Victoire , Princesse de Baviere.*

De

De Munick l'amour & la gloire
Etre l'épouse d'un Bourbon.



Applaudis au choix qui t'honore,
Châlons, trop heureuse Cité,
L'Hymen vient ennoblir encore,
(1) Ton nom autrefois si vanté.
Au milieu des fureurs rebelles,
A leur Roi tendrement fideles,
Se distinguerent nos ayeux;
Quand son fils vient ici parêtre,
Pour toi sa presence doit être,
De leur foi le prix glorieux.



De cet amour incomparable,
Aussi vif qu'il fut naturel,
(2) Une Medaille inestimable,
Fut le monument éternel;
Que du beau jour qui nous éclaire,
Le Bronze aussi dépositaire,

(1) *Henry IV. Roi de France, trisayeul de M. le Duc d'Orleans.*

(2) *Medaille frappée en 1511. par les ordres d'Henry IV. avec cette Legende, Cathalaunen-
fis fidei monumentum.*

En

En rende jaloux l'avenir ;
 Sage Minerve , je t'invoque ,
 Sur l' Airain , d'une telle époque ,
 Affleure l'heureux souvenir.



Fais voir sous nos sacrez Portiques ,
 La Race de deux demi-Dieux ;
 Dont tant de travaux heroïques ,
 Ont placé les noms dans les Cieux.
 A l'Ottoman dans les Batailles ,
 (1) Bade a fait par cent funerailles ,
 Sentir ses redoutables traits.
 Maître de son ardeur guerriere ,
 (2) Philippe dans l'Europe entiere
 A fait seul triompher la paix.



Prince, sur de si beaux modeles ,
 Tu fais gloire de te regler.
 Suivant leurs traces immortelles ,
 • Tu brûle de les égaler ;

(1) *Loüis-Guillaume , Prince de Bade , Generalissime des Troupes de l'Empire.*

(2) *Philippe , Duc d'Orleans , Regent de France, durant la minorité du Roi.*

Ah !

1692 MERCURE DE FRANCE.

Ah ! qu'un jour ton jeune courage ,
Vers cet honneur qu'il envisage ,
Fera de rapides progrès.....
Mais d'un Roi l'intérêt suprême ,
Fixe aujourd'hui ton zèle extrême ,
Au seul bonheur de ses sujets.



Et vous , adorable Princesse ,
De Louïs fixez le bonheur ;
Vous aimer , être aimé sans cesse ,
Quel puissant charme pour son cœur !
Milles vertus vous environnent ,
Mille graces qui les couronnent ,
En relevent la dignité ;
Un si précieux assemblage ,
Pour le Prince est un seur présage ,
D'une longue félicité.



Dans un Printemps coujours durable ,
Vivez heureux , nobles Epoux ;
Et d'un amour inalterable ,
Faites vos plaisirs les plus doux.
Donnez à la commune attente ,

Une

Une posterité brillante,
Digne d'ancêtres si fameux ;
Et pour remplir nôtre esperance ,
Qu'elle ait un jour pour récompense
L'encens de nos derniers neveux.



Quand de la gloire qui te guide ,
Prince , j'ébauche quelque trait ,
D'un zele empressé , mais timide ,
Je t'offre un tribut imparfait ;
Mais , grans Dieux ! quelle noble audace ,
Me feroit voler au Parnasse ,
Si ton amour pour les beaux Arts.....
Fol espoir , vaine impatience ,
Quoi ! ma muse dans sa naissance ,
Merite-t'elle tes regards ?

*De Vaugency , de la Société
Littéraire de Châlons.*



LET-



*LETTRE de M. le Marquis Beretti
Landi, à M. de la Grange, datée
de Cambrai le 24. Juin 1724.*

» **I**l m'est tombé de la plume, Mon-
» sieur, l'Epigramme Latine que je
» vous envoie, je vous prie de la tra-
» duire en vers François, persuadé que
» vous changerez ce clinquant en or. Je
» suis avec toute l'amitié, & toute la re-
» connoissance possible.

*Ad Philippum V. Hispaniarum Regem
abdicantem.*

Ut superet Carolos & nomina magna, Ra-
miros,

Seque probet tanti nominis esse genus,
Nondum ætate gravis, sed in ævi flore Phi-
lippus,

Transmittet Gnato sceptrum tenenda suo;
Et cum sola queat coepts obistere conjux,

Currenti stimulos addit Elisa viro.

At Lodoix non sceptrum gerit, nisi mente pa-
rentum,

Gaudet & in regnis tertius esse suis.

Cujus

Cujus erit tantæ pars laudis maxima , quando

Depositi tribus est par decus imperii :

Hæc alii quærant , mihi sat novisse , quod ingens ,

Victricis fuit hoc Religionis opus .

Traduction.

O vous qui de la vie & du Trône lassez ,

De la vaste Iberie avez quitté l'empire ,

Fameux *Charles* , pieux *Ramire* ,

Par un de vos neveux vous êtes surpassez.

Aux plus beaux de ses jours pour la grandeur
suprême ,

Philippe fait paroître un plus noble dedain ;

Sur le front de son fils il met son diadème ,

Et loin de traverser ce genereux dessein ,

Son illustre Moitié l'y confirme elle-même.

Louis , non moins pieux que ceux dont il est né ,

Se plaît à leur offrir un sujet couronné ,

Et d'un Trône avant terme ouvert à son audace ,

Il ne veut occuper que la troisième place.

J'ignore qui des trois en cette occasion ,

De ce nouveau combat merite l'avantage ;

Il me suffit de voir que la religion ,
N'a pû se signaler par un plus digne ouvrage.

*RE'PONSE de M. de la Grange , en
envoyant la Traduction précédente.*

Grand Ministre d'un grand Monarque ,
Quoi, malgré tes graves Emplois ,
Tu fais raisonner sous tes doigts ,
Et la lire d'Ovide , & celle de Petrarque ?
Acheve , & d'Apollon épuisant les trésors ,
Des Muses de la Seine imite les accords.
Tous les Arts , à l'envi , marcheront sur tes
traces ,
Il ne t'est pas permis , sans violer leurs droits,
De retrancher une des graces ,
Que tu possèdes toutes trois.



*OBSERVATION Critique , concernant
un endroit du Traité Latin de Pogge
Florentin , de varietate Fortunæ , im-
primé nouvellement.*

DAns les Memoires de Trevoux du
mois de Mai dernier , art. 43. où
l'on a donné l'Extrait de ce Traité, il est
mar-

A O U S T 1724. 1697

marqué p. 925. que l'Editeur dans sa Preface, entr'autres réflexions, a repris sagement & condamné l'Auteur sur ce qu'il dit d'injurieux dans son troisième Livre, à la memoire de Jean, Comte de la Marche. Il se nommoit Jacques, & non pas Jean. M. Moreau de Mautour, Approbateur du Traité Manuscrit, pour ne pas supprimer entierement le passage de l'Auteur, a détruit son opinion fausse ou suspecte, par une note marginale, où il a rapporté deux citations. L'une des Memoires d'Olivier de la Marche, t. 1. chap. 1. concernant Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, mari de la dernière Reine Jeanne de Naples. L'autre de l'Histoire Genealogique de la Maison de France, par M^{rs} de Sainte Marthe, tome second, page 848. Dans ces deux citations le portrait de Jacques de Bourbon est bien different de celui que le Pogge en a donné. M. de Mautour observe encore que Mathieu Turpin dans son Histoire de Naples, p. 138. a nommé deux fois ce Prince Jacques de Narbonne, au lieu de Bourbon, ayant ignoré peut-être qu'il étoit de la Maison de France de la branche de Bourbon. Ce Prince étoit fils de Jean de Bourbon, Comte de la Marche, mari de Catherine de Vendôme, descendu en droite ligne de Robert,

bert, Comte de Clermont, sixième fils de S. Louis. Il prit dans ses qualitez celle de Roi de Hongrie, de Hierusalem & de Sicile ou Naples, Comte de la Marche, de Charolois & de Castres. Il se rendit recommandable par plusieurs actions de valeur pendant sa vie, & par sa pieté dans sa retraite sur la fin de ses jours, étant mort à Besançon en 1438. dans le Convent des Dominiquains, où deux ans auparavant il avoit pris l'habit de Religieux de cet Ordre.



A M. LE DUC D'ORLEANS.

Ode présentée à Châlons.

T Andis que la fidelle Histoire,
 Consacre les glorieux faits,
 De Philippe, (a) dont la memoire,
 Doit être celebre à jamais ;
 Louis, (b) je m'éleve au Parnasse,
 Où le Docte Apollon me trace,
 Tes vertus que j'ose chanter :
 Ce Dieu me presente sa Lyre,
 Animé du feu qu'il m'inspire,
 Quel obstacle peut m'arrêter ?

(a) *Feu M. le Duc d'Orleans.*

(b) *M. le Duc d'Orleans.*

J'entre

J'entre dans la noble carrière,
Frappé de cent objets divers ,
Une plus auguste matière ,
Peut-elle s'offrir à mes vers ?
Les premiers lustres de ton âge ,
Annoncerent l'heureux présage ,
Du grand Prince qui brille en toi ,
Descendu de tant de Monarques ,
L'on vit bien-tôt briller les marques ,
Du sang qui nous donne la loi.

Philippe, dont l'intelligence
Penetroit les temps à venir ,
Prévit à quel point de prudence ,
Tu devois un jour parvenir ;
Il t'admit au Conseil suprême ,
Dans le champ qu'il t'ouvroit lui-même ,
Tu faisois de riches moissons :
Et sa tendresse étoit charmée ,
De la vertu qu'avoient formée ,
Ses exemples , & ses leçons.

Quel Dieu , d'une ardente jeunesse ,
Maîtrise en toi les vains desirs ?

C

Con-

1700. MERCURE DE FRANCE.

Conduit en tout par la sagesse ,
Ses loix seules font tes plaisirs ;
Tu te prêtes sans résistance ,
Aux conseils de l'expérience ,
Ainsi se formoient les Heros :
Et ta valeur impatiente ,
De remplir la commune attente ,
Souffre dans le sein du repos,

Tu vois des Rois couverts de gloire ,
Que tu comptes pour tes ayeux ,
Au fameux Temple de memoire ,
Tu brûles d'entrer avec eux ;
Mais dans les horreurs de Bellone ,
Les palmes qu'un guerrier moissonne ,
Prince , content souvent des pleurs ,
Et tu cheris moins l'avantage ,
De faire admirer ton courage ,
Que tu ne plaindrois ces malheurs,

La flatterie insidieuse ,
Se déconcerte à ton aspect ,
La médifance injurieuse ,
De toi s'éloigne par respect ;

Le

Le mensonge, la calomnie,
L'impiété, la noire envie,
De toi n'oseroient approcher ;
Et la vérité triomphante ,
Au milieu de ta cour naissante,
Se fait cherir , & rechercher.

Mais, quoi ? j'entends la Renommée.
Par qui, de Bade conquérant,
La gloire en cent lieux fut semée ,
A la honte du fier Croissant.
J'apprens que le sang respectable ,
De ce vainqueur si redoutable ,
Va s'unir au sang de nos Rois ;
Que pour une aimable Princesse ,
Muses , les échos du Permesse ,
Raisonnent par vos doctes voix :

Celebrez sa vertu brillante ,
Offrez-lui vos plus riches fleurs ;
Vantez son ame bien faisante ,
Parlez de ses attraits vainqueurs ;
Exprimez à cette Heroïne ,
D'une façon noble & divine ,

C ij

Les

1701 MERCURE DE FRANCE.

Les feux de son illustre Epoux :
Quand en faveur de cette chaîne,
Vous épuiseriez l'Hypocrene,
Les Dieux n'en seroient point jaloux.

Le Ciel même aujourd'hui présage,
Ce qu'on doit attendre d'heureux,
De cet auguste Mariage,
Et pour nous, & pour nos neveux.
Cérès enrichit la campagne,
Bacchus promet dans la Champagne,
Un doux lait à ses nourrissons;
Mais du Prince & de la Princesse,
L'illustre sort nous interesse,
Plus que nos vins & nos moissons.

*De Sommeville, de la Société
Littéraire de Châlons.*



LET-



*LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure
sur une Medaille de Posthume.*

J'Aurois souhaité, Messieurs, de vous envoyer plutôt le dessein de la Medaille de petit bronze de Posthume que vous avez demandé dans votre second volume de Decembre 1723. mais la difficulté de trouver en Province une personne capable de bien dessiner ces sortes de monumens, m'a empêché de satisfaire plutôt à votre demande. Le dessein que je vous envoie du Revers seulement est très-conforme à l'original. C'est comme vous voyez une figure de femme qui tient d'une main le Symbole de la Justice, & de l'autre une Corne d'Abondance. On y voit pour Legende les lettres suivantes C. C. A. A. COS. IIII. que j'ai expliquées ainsi dans ma Dissertation, que vous avez bien voulu inserer dans ce même Mercure, page 1275. COLONIA. CLAUDIA. AUGUSTA. AGRIPPINENSIS. CONSUL. QUARTO. Vous me demandez aussi, Messieurs, de vous marquer dans quel Cabinet se trouve cette Medaille singuliere, dont la Legende du Revers n'est dans aucun des Recueils con-

C iij nus,

1704 MERCURE DE FRANCE.

mus, surquoi j'aurai l'honneur de vous dire, qu'elle m'est venuë, avec un millier d'autres, de la petite Ville de Châteaudun. Elles sont toutes du temps de Gallien, & à la réserve de celle-cy, & une de LÆLIANUS, tout le reste est commun, elles furent trouvées il y a déjà quelque temps en Beausse, & je me trompe fort si elles ne sont point de ce Trésor, dont le R. P. Chamillart eut une bonne portion, ce qui ne pouvoit tomber en de meilleures mains. Je suis, Messieurs, &c.

A Orleans le 1. Avril 1724.

RE'PONSE des Auteurs du Mercure:

Nous vous sommes, Monsieur, très-obligés de vôtre politesse, & le Public vous est redevable, avec nous, de l'exactitude que vous avez eüe, de nous envoyer le dessein du Revers de la Medaille en question, avec les éclaircissemens convenables. Nous ne ferons point graver ce Revers, parce qu'il n'a rien d'extraordinaire, & que toute la singularité consiste dans la Legende que vous avez très-heureusement expliquée, & qui ne peut pas recevoir d'autre sens. Ce qui nous le confirme, & ce qui vous fera sans doute plaisir d'apprendre, c'est qu'il y a une
pareille

pareille Medaille de Posthume dans le Cabinet du Duc de Devonshire, dont le Revers est pareil à celui de la vôtre, & dont voici la Legende, COL. CL. AGRIP. Cos. IIII. Elle est d'argent, très-bien conservée & gravée dans le second vol. du *Trésor Britannique* de M. Haïm, publié en 1720. page 284. Il est vrai, Monsieur, que le surnom AUGUSTA ne s'y trouve pas, comme il ne se trouve pas non plus dans celle du Comte de Mezabarbe que vous citez. Nous n'en devinons pas la raison; mais c'en est toujours assez pour donner cette Medaille à la Ville de Cologne, qui l'a faite frapper en l'honneur de Posthume, lequel, comme vous l'avez remarqué, faisoit sa résidence dans cette Ville, avant que d'avoir usurpé l'Empire, & y retourna depuis sa revolte; enforte qu'on peut regarder Cologne comme la Capitale des Provinces, qui s'étoient soumises à la nouvelle domination. A l'égard du Type & de la Legende de la tête, la Medaille de M. Devonshire est parfaitement semblable à la vôtre.

Si quelques Antiquaires ont avancé qu'il n'y avoit que les Colonies, dont Auguste avoit été le Fondateur ou le Restaurateur, qui prissent le nom d'*Augustæ*, il faut convenir après l'Inscription de

1706 MERCURE DE FRANCE.

Benevent, rapportée par Gruter, & vos remarques qui justifient & l'Inscription, & la Medaille de Posthume; il faut convenir, dis-je, que ces Antiquaires n'ont pas eu raison, & qu'on se trompera toujours quand sur une matière aussi vaste, & aussi variée, on s'avisera d'établir des principes generaux, ou, comme vous dites, Monsieur, dans votre Dissertation *des especes d'Axiomes*, que la découverte d'une seule Medaille peut détruire, ce qui arrive tous les jours.

L'Auteur du Voyage de Syrie, & du Mont-Liban, dont nous avons parlé dans le *Mercur* du mois de Fevrier 1722. avoit déjà démontré l'erreur de ces Antiquaires dans le fait dont il s'agit ici, en rapportant page 177. du 1. vol. une Medaille de Philippe le Pere, frappée à Heliopolis de Syrie, avec cette Legende sur le Rev. COL. JUL. AUG. FEL. HEL. COLONIA JULIA AUGUSTA HELIOPOLITANA. La Colonie d'Heliopolis ne reconnoissoit point Auguste pour son Fondateur, c'est l'Empereur Severe qui l'avoit fondée, selon Ulpien, qui étoit originaire de Syrie, & selon plusieurs Medailles du même Empereur, & de ses successeurs. Voilà cependant le titre d'AUGUSTE pris par cette Colonie.

Il nous reste, Monsieur, un scrupule
sur

A O U S T 1724. 1707.

sur l'année du IIII. Consulat de Posthume, qui est sur votre Medaille, que vous placez en l'an 267. Nous ne voyons pas ce qui vous a déterminé à cette époque ; car Gallien regnoit à Rome dans le même temps. Vous dites fort bien que *si ces Consulats ne sont pas marquez dans les Fastes, c'est que la coutume étoit de n'y écrire que les Consuls élus à Rome, & que le Senat reconnoissoit.* Cette réflexion est juste ; mais elle augmente nôtre embarras ; car sur quelle preuve peut-on donc s'appuyer ? Il est certain que dans les Fastes on ne trouve pas qu'il soit fait mention d'aucun Consulat de Posthume. Cela nous paroît meriter vôtre attention. Nous sommes très-parfaitement, Monsieur, vôtre très humble, &c.

A Paris, ce 2. Mai 1724.

::***:***:***:***:***:***:***:***

SUR LE MARIAGE

de M. le Duc d'Orleans.

Quel est dans ce séjour champêtre,
Le sujet étonnant d'un spectacle si beau ?

A chaque instant nous voyons naître,

Quelque embellissement nouveau.

C v Pour

1708 MERCURE DE FRANCE

Pour la pompe de cette Fête ,
Phœbus même , dit-on , apprête ,
Ses plus harmonieux accens ;
Une Divinité puissante ,
Dans cette journée éclatante ,
Sans doute exige nôtre encens.

Les Oiseaux amoureux frappent les airs tranquilles

De leurs plus mélodieux sons ;
Cérès rend nos guerers fertiles ,
Et nous promet les plus riches moissons .
A l'envi Bacchus & Pomone ,
Des biens d'une abondante Automne ,
Chargent nos Vergers , nos côteaux ;
Flatez par les plus doux présages ,
Osons dans ces rians Bocages
Faire entendre nos chalumeaux .

C'est ainsi que sur leurs Musettes ,
Chantoient les Bergers de nos bois ,
Quand Phœbus vint dans leurs retraites ,
A leurs concerts mêler sa voix .

Dans

A O U S T 1724. 1709

Dans ce jour rempli d'allegresse,
Au bonheur d'un Heros, Bergers, je m'in-
teresse,
Redoublez, leur dit-il, vos danfes & vos
jeux ;

Je cède à votre impatience,
Apprenez qu'en ces lieux une auguste Alliance,
Va pour jamais unir des demi-Dieux.

Je perce les temps les plus sombres,
Bergers, que vous ferez heureux,
L'avenir pour moi n'a point d'ombres
A votre gré formez des vœux.

Un Prince bienfaisant, affable,
Epouse une Princesse aimable,
Quelle gloire pour vos cantons !
Hâtez-vous dans cette journée,

De celebrer leur Hymenée,
Par vos plus charmantes chansons.
Oüi, faites votre unique gloire,

D'en conserver toujours un tendre souvenir,
Que votre cœur mieux que l'Histoire
Sçache vous en entretenir :

De leurs peres fameux par plus d'une Victoire,

C vj. Les

1710 MERCURE DE FRANCE.

Les doctes filles de Memoire ,

Instruiront assez l'avenir :

Animez d'une ardeur guerriere ,

Quels climats ne les ont point vûs ,

Couverts de sang & de poussiere ,

Se faire admirer des vaincus ?

(a) L'un fut la terreur du Batave ,

(b) L'autre aux rives de la Morave ,

Perça l'Ottoman de cent traits ;

Combien sans la Parque coupable ,

Philippe actif, infatigable ,

Vous reservoit-il de bienfaits.

C'est lui qui durant sa Regence ,

Sçût dans l'Europe entiere entretenir la paix ;

C'est lui dont la rare prudence ,

Executa les plus vastes projets.....

Mais de tant de Faits Heroïques ,

Quittons les recits éclatans ,

Par des airs tendres & rustiques ,

(a) *M. le Duc d'Orleans combattit à Nervinde & à Stinkerque , où il se distingua fort.*

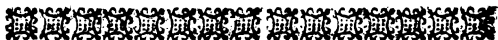
(b) *Le Prince Louis de Bade défit les Turcs à Jogodina sur la Morave , & se signala dans plusieurs autres batailles.*

Chan-

Chantez , Bergers , ces glorieux instans ;
 Et de l'adorable Princesse ,
 Qui vient descendre en vos climats ,
 Celebrez les divins appas ;
 Les graces avec la jeunesse ,
 Répandent les fleurs sur ses pas.
 Loin d'ici les moindres allarmes ;
 Que tout annonce les plaisirs ,
 Que sans cesse de nouveaux charmes ,
 Produisent de nouveaux desirs ;
 Que de Myrte la tête ornée ,
 Les Dieux d'amour & d'Hyménée ,
 A l'envi se prêtent leurs feux ;
 Que pour le bonheur de la France ,
 Tous les destins d'intelligence ,
 Favorisent de si beaux nœuds.
 Et vous témoins de l'immortelle chaîne ,
 Qui doit unir ces aimables Epoux ,
 Nayades de la Marne, instruisez-en la Seine ,
 Et du fort de Sarry , rendez Paris jaloux.

*Sebille , de la Société Littéraire
 de Châlons.*

LET-



*LETTRE & Histoire Galante de M.
Vergier, à Madame d'H*** 1691.*

J'Etois fort embarrassé , Madame , à trouver quelque sujet de Lettre , qui pût vous amuser un moment à la campagne , où vous êtes , & où je crois que vous ferez encore quelque temps ; je m'étois plusieurs fois frotté le front , & très-inutilement pour exciter mon imagination , lorsqu'une aventure arrivée près d'ici m'a tiré de peine ; je m'en suis fait raconter très-particulièrement toutes les circonstances , afin de pouvoir vous l'écrire plus au long , & remplir d'autant le papier. La voici.

Après le Siege de Philipsbourg , commandé par Monseigneur en 1688. Je prens , comme vous le voyez , la chose d'un peu loin. Le Marquis de Kerland , jeune Seigneur de Basse Bretagne , qui avoit fait cette campagne en qualité de volontaire , fut obligé de quitter Paris , où il avoit résolu de passer l'Hiver pour aller solliciter un procès important au Parlement de Rennes. Le Baron de Sinville , jeune Seigneur de Normandie , avec lequel il venoit de lier à l'armée

une

une amitié très-étroite , devant s'en retourner aussi chez lui , avança son voyage de quelques jours pour profiter de la compagnie de son ami ; car l'endroit de Normandie , où sont situées les terres du Comte de Sinville , pere du Baron , sont peu éloignées du chemin , que devoit tenir le Marquis de Kerland pour aller en Bretagne. Leur voyage se passa gayement , & ne fit que redoubler leur amitié ; mais enfin ils arriverent au lieu où leurs chemins se separoient , & le Baron de Sinville ne pouvant s'y résoudre si-tôt , invita le Marquis à venir se délasser chez lui , & y passer quelques jours ; le Marquis , qui de son côté avoit beaucoup de peine à se separer de son ami , consentit à cette proposition d'autant plus volontiers , que cela ne le détournoit que de deux lieux. Enfin les y voilà arrivez , & voilà le Marquis de Kerland , présenté suivant le ceremonial ordinaire , au Comte & à la Comtesse de Sinville , pere & mere du Baron ; mais tout n'est pas encore achevé pour lui , & il lui reste un pas bien dangereux à faire. Le Baron avoit une sœur qu'il falloit saluer aussi : cette Dem^{lle} âgée de 18. ans étoit , & à juste titre , l'amour & l'admiration de toute la Province , & il n'y avoit personne dans le pays qui eut un

cœur ,

1714 MERCURE DE FRANCE.

cœur, & qui l'eut vûë, qui n'en fut éperduement amoureux; elle s'étoit conservée libre au milieu de tout cela; mais voici son heure qui approche. Le Baron après avoir présenté son ami au Comte & à la Comtesse, le mena dans l'appartement de sa sœur, & le lui presenta; le Marquis la vit, & comme tous les autres il l'aima, mais ce que les autres n'avoient pû faire, dès l'instant il s'en fit aimer.

Tous les cœurs sont faits pour aimer,
Si quelqu'un pour un temps differe à s'enflammer,
C'est qu'il ne trouve rien digne de sa tendresse.
Certain merite à ses yeux présenté,
Vaincra dans l'instant sa fierté,
Et ce que l'on appelle insensibilité,
N'est souvent que délicatesse.

Jamais ardeur ne fut plus promptement conçûë de part & d'autre, ni de part & d'autre plus promptement expliquée. Le Marquis jeune & hardi déclara dès le même jour à Mad^{le} de Sinville l'effet que sa premiere vûë avoit produit dans son cœur, & Mad^{le} de Sinville que des passions précédentes n'avoient point instruite à cacher celle qu'elle venoit de concevoir, pour se donner le temps d'éprou-

d'éprouver son Amant , & pour ne le dégouter pas par une conquête trop facile , lui laissa bien-tôt voir tout ce qu'elle refusoit pour lui : enfin les choses allerent si vite , que trois jours après on parla de mariage : le Marquis de Kerland étoit un parti considerable , ainsi ses demandes ne trouverent aucun obstacle auprès du Comte & de la Comtesse de Sinville , & il ne s'agissoit plus pour achever le grand ouvrage , que de proceder aux formalitez necessaires , comme étoient le consentement des parens & des Tuteurs du Marquis , encore mineur ; & en attendant , ce n'étoient que bals , cadeaux & autres fêtes semblables , vains & legers amusemens pour deux personnes , qui s'aiment , qui ne cherchent qu'elles mêmes , & qui languissent après le moment , qui doit les unir ; mais ce moment qu'on croyoit fort proche , se trouva bien éloigné : le Comte de Sinville avoit un parent en Bretagne , qui apprenant le mariage qu'il alloit faire , lui donna avis que le Marquis de Kerland , auparavant un des plus riches Seigneurs du pays , venoit de perdre au Parlement de Rennes un procès qui le ruinoit entierement ; & cet avis lui ayant été confirmé de plusieurs autres endroits , il declara sans détour au Marquis qu'il ne pouvoit plus

ache-

achever le mariage proposé, & lui en dit la raison : il le pria même de vouloir bien se retirer chez lui, & n'entretenir point par sa présence dans le cœur de sa fille une tendresse désormais inutile, & qui ne pourroit plus servir qu'à la rendre malheureuse. Figurez-vous, Madame, dans quel desespoir cette déclaration jeta nos Amans ; figurez-vous aussi quels furent leurs adieux ; car ce sont des états & des mouvemens que l'on ne sçau- roit décrire sans les rendre froids & languissans, & c'est aux Lecteurs tendres & sensibles à y suppléer par leurs propres sentimens : tout ce que j'ajouterai aux choses touchantes que vous aurez imaginées sur cela, est qu'ils se promirent de s'aimer éternellement, & de se réunir dès que la fortune leur en présenteroit l'occasion ; car ces deux circonstances sont essentielles à l'Histoire ; cependant il fallut quitter dès le même jour que le Marquis eut reçu cette déclaration ; il s'en alla chez lui, où il donna autant que le désordre de son cœur le lui permettoit, quelques soins à ses affaires ; mais peu de temps après ne pouvant résister à l'impatience de revoir sa maîtresse, il retourna en Normandie, ou par cent déguisemens, & par cent stratagèmes il tenta vainement de l'enlever,

pen-

A O U S T 1724. 1717

pendant près d'un an qu'il s'y tint caché. La vigilance du Comte & de la Comtesse rendit tous ses efforts inutiles ; & enfin rebuté de voir tous ses projets sans succès , il reprit le chemin de Bretagne à dessein d'y ramasser le plus d'argent qu'il pourroit pour aller à l'armée , où il esperoit trouver la fin de ses jours & de son desespoir ; mais ses affaires étoient en si mauvais état depuis la perte de son procès , qu'il fut contraint , faute de pouvoir se mettre dans un équipage convenable à sa qualité , de rester chez lui , & d'y dévorer ses chagrins. Il y passa six mois dans un état digne de pitié ; ne voulant voir personne , se déroband même à la vûe de ses domestiques propres , & ne cherchant d'autre compagnie que le souvenir de sa Maîtresse , ses larmes & sa douleur ; mais au bout de ce temps la violence de cette affliction s'adoucit un peu. Il commença à recevoir les visites de ses voisins , & à leur en rendre ; ensuite il souffrit qu'ils le missent de leurs parties de chasse , puis de leurs autres parties de plaisir ; après cela il se laissa mener par ses amis chez les Dames du voisinage , & sa douleur s'étant ainsi peu à peu effacée , il se trouva que son amour pour Mad^{lle} de Sinville avoit presque fait le même chemin , & enfin

1718 MERCURE DE FRANCE.

enfin une jeune Dame de son voisinage ,
veuve depuis peu de temps , mit la der-
niere main à sa consolation , & à l'oubli
de sa premiere Maîtresse.

Non , il n'est point de cœur , qui puisse avec
constance ,

Soutenir les douleurs d'une éternelle absence ,

Il faut se délivrer d'un si cruel tourment ,

Ou par un prompt trépas , ou par le change-
ment ;

Mais de ces deux partis pour le cœur le plus
tendre ,

Que le premier est difficile à prendre ,

Que l'autre se prend aisément !

Cette veuve étoit jeune , belle & très-
riche ; voilà bien des excuses pour un in-
fidele ruiné , & qui d'ailleurs n'esperoit
plus de revoir celle qu'il oublioit ; ce-
pendant le Marquis trouvoit une grande
différence entre sa nouvelle passion &
celle qu'il avoit eüe pour Mad^{le} de Sinvil-
le , il ne se trouvoit point la même vi-
vacité , ni la même ardeur , & toutes les
fois qu'il vouloit sonder là-dessus les sen-
timens de son cœur , les interests de sa
fortune se presentoient toujours à lui
plutôt que la personne de sa Maîtresse ;
la Dame n'étoit pas de même à son égard ,
elle n'aimoit en lui que lui-même , & ne
songoit

songeoit pour le rendre heureux qu'à le rendre maître de tous les biens que la fortune avoit mis entre ses mains , aussi cela n'alla-t'il pas loin ; & comme elle étoit sa Maîtresse , son mariage avec le Marquis fut bien-tôt résolu. A peine le premier bruit de cette résolution fut répandu dans le voisinage , que la Renommée qui va toujours à tire d'aîles , lorsqu'elle a des choses tristes à annoncer , en porta la nouvelle à Mad^{lle} de Sinyville ,

Jugez quel coup elle dut recevoir ,

Quelle fut sa douleur mortelle ,

En apprenant cette nouvelle ,

Mais pourrez-vous le concevoir ?

Pour le comprendre il faut avoir

Un cœur qui soit tendre & fidele ,

Elle avoit obstinément refusé tous les partis qui s'étoient présentés pour elle , depuis le serment qu'elle avoit fait au Marquis en le quittant , esperant toujours trouver quelque occasion favorable pour le rejoindre : & elle se voit sacrifiée au premier motif d'intérêt qui s'étoit présenté à lui ; elle ne fut pourtant pas long-temps à revenir de son premier étonnement , ni à prendre son parti là-dessus ; elle résolut d'aller elle-même
tirer

1720 MERCURE DE FRANCE.

tirer vengeance de l'infidélité de son Amant, & pour cela elle prit un des habits de son frere, qui étoit à peu près de sa taille, & qui pour lors étoit à l'armée. Elle gagna un Valet d'Ecurie qui lui donna un cheval, & dès la même nuit elle trouva moyen de s'évader. J'admire en cela, soit pourtant dit sans vous offenser, Madame, ce que peut le desir de vengeance dans l'esprit d'une femme. Mad^{lle} de Sinville aimoit éperdument le Marquis de Kerland, & n'avoit jamais pû faire réussir aucun des moyens, qu'il avoit mis en usage pendant près d'une année pour l'enlever, quoiqu'elle le souhaitât autant que lui; s'agit-il de se venger? elle réussit dès la première fois à se dérober à la vigilance de ses parens; quoiqu'il en soit, elle fit tant de diligence, qu'en peu de temps elle arriva chez sa Rivale, où elle sçavoit que se tenoit d'ordinaire le Marquis, & elle y arriva justement le jour auquel leur mariage devoit s'achever; elle ne perd point de temps, & après avoir autant qu'elle le pût, déguisé son visage que les fatigues du chemin, & les longs chagrins qu'elle avoit soufferts, déguisoient assez, elle alla chercher son Infidele, elle le rencontra heureusement qui se promenoit seul dans une des avenues du Château,

& lui dit qu'une personne qu'il avoit mortellement offensée, étoit venuë exprès pour lui en demander raison, que cette personne se trouveroit seule à une certaine heure du même jour en un lieu qu'elle lui marqua, & qu'elle le croyoit assez honnête homme pour ne pas manquer de s'y rendre. Après lui avoir fait le compliment, elle le quitta brusquement sans attendre sa réponse, soit par crainte d'être reconnuë, soit pour ne lui donner pas le temps de remettre la partie à un autre jour. Le Marquis resta fort embarrassé, non pas qu'il fut effrayé de la proposition d'un combat, mais il ne pouvoit comprendre quelle étoit cette personne qu'il avoit offensée, ne se souvenant pas d'avoir eu jamais aucun démêlé; d'ailleurs il trouvoit que c'étoit beaucoup de besogne en un jour qu'un duel & un mariage; cependant il crût pouvoir suffire à tout, & se résolut à se transporter sur le lieu qui lui avoit été marqué, il s'y trouva de bonne-heure; mais nôtre Heroïne, plus diligente encore, l'y avoit précédé, & l'attendoit avec impatience. Dès qu'elle l'aperçût, elle alla au devant de lui, & interrompant les éclaircissmens dans lesquels il vouloit entrer, (car elle apprehendoit que s'il venoit pendant les discours à la reconnoître, il

ne

ne refusât de se battre contre elle ,) elle mit l'épée à la main , & l'obligea d'en faire autant : il n'est pas croyable avec quelle vigueur & quelle adresse elle commença ce combat. Elle le soutint de la même manière jusqu'à ce qu'ayant blessé le Marquis au bras , toute cette fureur vengeresse s'évanouît dans l'instant que le sang de son Amant vint à couler , & qu'elle s'en apperçût. La pitié & l'amour reprirent leur place , l'épée tomba de sa main , & elle-même tomba évanouie ; le Marquis croyant que son ennemi tomboit ainsi de quelque coup qu'il lui avoit porté , courut généreusement pour le secourir. Quelle fut sa surprise , lorsqu'en cherchant la playe , il découvrit que c'étoit une femme contre qui il s'étoit battu ! mais combien son étonnement redoubla-t-il , lorsqu'il trouva son propre portrait sur le cœur de cette personne ? cela lui défilait les yeux , il lui ôta sa perruque , & reconnut clairement Mad^{le} de Sinville. A cet aspect toute sa première passion se ralluma , il y a même apparence qu'elle devint beaucoup plus forte par toutes les beautés qu'il venoit de découvrir. L'évanouissement de la Belle cessant , les éclaircissements trouverent leur place , infidélité , parjure , tout fut pardonné , nouveaux &

plus

A O U S T 1724. 1723

plus sinceres sermens furent faits ; enfin
raccommodement des plus entiers , &
vous devinerez aisément que la rupture
du mariage de la veuve fut le premier
article du traité , & que le second fut
qu'ils feroient succeder le leur en la pla-
ce , tout cela fut ponctuellement executé.
La blessure du Marquis , quoique legere,
fut un prétexte pour reculer de quelques
jours son mariage avec la veuve , & pen-
dant ce temps-là il trouva d'autres rai-
sons pour le rompre entierement ; en-
suite nos Amans s'épouserent même avec
le consentement du Comte & de la Com-
tesse ; mais quand ils n'y auroient pas
consenti , la chose ne s'en seroit pas
moins faite , & les époux n'en auroient
pas été moins contens ; ils se possedoient
l'un l'autre , qu'avoient-ils à desirer da-
vantage ?

L'amour vient à ses fins par cent chemins di-
vers ;

Quand ce maître de l'Univers

A destiné deux cœurs pour être unis ensemble.

C'est envain que contre eux la discorde ras-
semble ,

Parens cruels , absence , interests , nouveautez ,

L'amour en dénouemens fertile ,

De toutes ces difficultez ,

D

Rend

1724 MERCURE DE FRANCE.

Rend bien-tôt l'obstacle inutile ;
Et comme un Berger vigilant,
Quand des vents s'appaise la rage
Va dans la plaine rassemblant ,
Ses troupeaux dispersez par un affreux orage.
Amour , d'un soin pareil , après mille rigueurs,
Réunit à la fin les cœurs ,
Que le sort envieux separe ;
Et sçavez-vous comment leurs peines il re-
pare ?
Tous les plaisirs qu'ils ont perdus
Leur sont non-seulement rendus ,
Car l'amour en tient compte , & sa memoire
est sûre ,
Mais il leur paye avec usure ,
Les interets qui leur sont dûs ,
Suivant le temps qu'ils les ont attendus.



EX-

AOUST 1724.

1725



*EXTRAIT d'une Lettre écrite à M. le
Curé de S. Sulpice, par M.^r Bellet,
Chanoine de Cadillac, du 10. Juillet
dernier, au sujet de l'Inscription dont
il est parlé dans le Mercure du mois de
Mai 1724.*

JE vous envoye, Monsieur, l'expli-
cation de l'Inscription trouvée sur un
tombeau dans les fondemens de votre
Eglise. Je ne l'ai yûe que fort tard dans
le Mercure du mois de Mai dernier.
Cette Inscription n'est point ponctuée sur
la pierre ; mais on ne sçauroit parvenir
à l'expliquer, sans la ponctuer de la ma-
niere qui suit.

H. R. CR. B. CFRR. NCLXCXC.
T. F. T. D. PL.

D. R C T R. P F CREATVS.
HERLVINVS

exMDAM. VOCATXC. N. P. M. K. N.
Q. D. L.

Explication.

Hic. Requiescit. Carus Bonus Con-
D ij frater

1726 MERCURE DE FRANCE.

frater Inclusus Tumulo. factio. Testamento. Domus. Palatinæ. Domesticorum. Recordator. Recreatus. Herluinus. Quomdam. Vocatus. Novum. Posuit. Monumentum. Kalendis Novembris. Frater cum quo diu benè Lubens.

H. Hic. Requiescit, formule des Chrétiens, & le caractère H paroît être le monogramme de Jesus-C.

CR. Carus. Epithete donnée aux parens & aux amis dans les Inscriptions sepulchrales.

B. Bonus, autre Epithete semblable.

CFRR. Abbreviation de *Confrater*. ce mot se dit des Collegues dans un même Office. voyez gloss. de Ducange.

N. Inclusus le 1. caractère est un J & un N liés ensemble T. F. T. Tumulo factio Testamento. formule des Inscriptions dans Gruther.

D. PL. Domus Palatinæ, comme, l'on dit Scholæ Palatinæ, c'est la Maison du Roi, & les Domestiques sont les Officiers de la Maison, c'est-à-dire, ceux qui gouvernent les revenus & les biens de campagne. Voyez de Ducange les formules de Marculse, Gregoire de Tours L. 9. cap 28.

D. Domesticorum R c^T R. Recordator. Voyez Ducange: C'étoit le Contrôleur General de la Maison du Roi, de ses revenus,

A O U S T 1724.. . 1727

venus , de ses biens de campagne.

RECREATIVS, c'est ainsi que je lis ,
parce que cet Officier devoit avoir été
rétabli.

HERLVINVS. Ce nom est connu
dans l'Histoire de France. Il y a un Com-
te de Montreüil , ainsi nommé sous Louïs
IV. Roi de France. Mezeray , Abbreg.
Tom. I.

• exMDAM , quomdam. Ces Lettres se
voyent sur les anciennes Monnoyes de
France.

VOCATXC. Vocatus. Le sigma Grec
paroît ici employé comme au mot In-
clusus.

N. P. M. *Novum Posuit Monumen-
tum* , formule ancienne dans Gruther.

K. N. Kalendis Novembris , formule
Romaine.

F. Frater , formule ancienne.

Q Kum quo , formule dans Gruther.

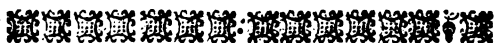
D. B. L. Diu , Benè , Lubens. Il sem-
ble qu'il y a ici une transposition. Car il
faudroit écrire *Posuit benè Lubenter*. Mais
il paroît qu'on doit dire *cumque Diu be-
nè Lubenter vixit* , en suppleant le der-
nier mot : car c'est la formule ancienne
dans Gruther , où les mêmes mots sont
employez.

Je ne croirai pas facilement que les
caracteres employez dans cette Inscrip-

D iij tion .

tion fussent Grecs , Latins , François , Gothiques mêlez ensemble : mais qu'ils ont été écrits par quelqu'un qui ne sçavoit pas l'Orthographe des mots Latins , & qui les écrivoit comme il les prononçoit. La prononciation du C. & de I. S. se confond en beaucoup de mots , aussi bien que celle de I. S. & du T ; cela paroît dans les mots de *circoncision* , *circospection* , *conception* , &c.

Comme l'Imprimerie manque de caracteres pour le Gothique , on prie le Lecteur de suppléer à ce défaut , en jettant les yeux sur l'Inscription même , que nous avons fait graver dans nôtre Journal du mois de Mai dernier , page 893.



TRADUCTION de l'Ode d'Horace ;

Tu ne quaſteris ſcire , &c.

DU terme de nos jours ne ſoyons point en
peine ,

C'eſt un ſecret , Philis , qui n'eſt que pour les
Dieux ,

Mépriſez ces trompeurs , dont la ſcience vaine,
Se vante follement de lire dans les Cieux.

Atten-

Attendons en repos l'ordre des destinées ;

Prêts à leur obéir , en tous lieux , en tout
temps ;

Soit qu'il nous reste encor un grand nombre
d'années ,

Ou qu'enfin nous touchions à nos derniers
momens.

Ne songeons qu'aux plaisirs que donne la jeu-
nesse ;

Nos jours durent trop peu pour de si grands
desseins.

Le temps , cet heureux temps , se dérobe sans
cesse ,

Et fuit bien loin de moi pendant que je m'en
 plains.

Profitez-en ce jour des douceurs de la vie ,

Songez-bien qu'il s'en va pour ne plus re-
venir ;

Et qu'après tout , Philis , c'est faire une folie,

De perdre le présent à chercher l'avenir.





*LETTRE Critique sur la personne &
sur les Ecrits de Michel Nostradamus.*

Nostradamus est-il Prophete ? s'il n'est pas Prophete qu'a-t'il voulu dire par ses Centuries ? voilà , Monsieur, les deux questions sur lesquelles vous me demandez mon sentiment , si vous vous étiez contenté de me faire la premiere , elle eut été bien-tôt résolue , & à peu de frais ; mais en m'obligeant de vous répondre sur la seconde , vous m'avez engagé à prendre une peine qui ne produira pas grand'chose , & qui m'a dérobé du temps que j'eusse pû employer plus utilement ou plus agreablement : venons au fait. Nostradamus n'est point Prophete ; j'entends par Prophete , un homme qui annonce l'avenir , & qui l'annonce surement. Vous conviendrez avec moi, puisque nous sommes par la grace de Dieu , Chrétiens l'un & l'autre , que la qualité & la fonction de Prophete n'a été accordée qu'à ces hommes extraordinaires envoyez de la part de Dieu pour annoncer aux hommes ce qu'il jugeoit à propos de leur reveler ; le don de Prophetie est un don de Dieu qui ne s'accorde

de qu'à peu de gens, pour de grandes raisons ; & pour prédire des faits très-intéressans, comme étoient dans l'ancienne loi, le retour de la captivité de Babilone, le rétablissement du Temple, les quatre grandes Monarchies, les circonstances de la vie & de la mort du Messie. Vous ferez, s'il vous plaît, la différence qu'on doit faire entre les promesses que Dieu lui-même a faites aux Patriarches d'un Libérateur, d'une nombreuse postérité, d'un établissement dans la terre de Canaan, & les prédictions des Prophetes. Les promesses sont nettes, & sans ambiguïté ; les prédictions sont enveloppées sous des expressions figurées peu propres à fixer l'idée, & qui ne se vérifient qu'après l'événement ; de plus elles n'en sont point en grand nombre. Notre divin Sauveur a prédit à ses Apôtres qu'ils souffriroient pour son nom, mais que sa doctrine seroit pourtant annoncée & reçue par toute la terre ; il a prédit le malheur qui devoit arriver à la Ville de Jerusalem, & à ses habitans, & la destruction du Temple. Il en a même fixé le temps par la désignation des circonstances, il a encore annoncé la fin du monde, mais désignation de temps : c'est à peu près tout ce qu'il a bien voulu nous reveler. Je fais toutes ces remar-

D v ques

ques pour vous amener à conclure avec moi que nous ne devons reconnoître dans Nostradamus aucun caractère de Prophetie. Il ne nous a point dit ni prouvé qu'il eut de mission & ordre de Dieu d'annoncer l'avenir, il a parlé sans nécessité, sans fruit, & depuis sa mort on n'a vérifié aucun des quatrains prétendus Prophetiques qui surpassent infiniment en nombre toutes les Propheties contenues dans la Bible. Après cela je croi que votre premiere question ne reçoit plus de difficulté. La seconde en recevrait encore moins si on s'en tenoit au jugement que Verdier Vauprivas a porté de nôtre Provençal. Voici ses propres termes, » Michel de Nôtre-Dame..... plus dix » Centuries de Propheties par quatrains, » qui n'ont sens, rime, ne langage qui » vaille. » Ce Bibliothecaire, comme vous voyez, qui écrivoit 19. ans après la mort de Nostradamus qui pouvoit l'avoir connu, ne le menage pas infiniment. Si j'avois un ouvrage qui fut imprimé en 1560. sous le titre de Contredits * du sieur du Pavillon aux Ecrits de Michel Nostradamus, je serois plus près de la source, & je pourrois dire quelque chose de moins vague que ce que j'ai à vous dire. Vous vous contenterez, s'il vous

* V. Marot Michel.

plaît,

plût, de supposer avec moi que Michel Nostradamus, né à S. Remy en Provence au mois de Decembre 1503. & mort à Salon de Craux au mois de Juillet 1566. Medecin de profession, Astrologue d'inclination, a vécu près de 63. ans pendant que l'Empereur Charles V. les Rois François I. Henry II. Henry VIII. Sultan Soliman, Martin Luther, Jean Calvin donnoient le mouvement à toute l'Europe par leurs guerres & leurs disputes. Il a été leur contemporain, & témoin de tous les grands événemens, dont l'Histoire de ce siècle est chargée. Je vous ferai voir dans la suite qu'il a pris plaisir à les enveloper sous un stile de Prophete & d'Enthoufiaste, si guindé & si figuré qu'il ne croyoit pas qu'on pût les démêler. Il a mêlé à cette Histoire Prophetique des prédictions de faiseurs d'Almanachs qui ne regardent que les vicissitudes ordinaires des temps & des saisons, les éclipses, les guerres, pestes & famines qui reviennent tour à tour : mais vous m'avouerez que ces fortes de prédictions se peuvent faire sans qu'elles tirent à consequence pour la qualité de Prophete. Il a encore décrit de certains faits naturels qui arrivent souvent, & qui dès-là ne tiennent rien du prodige ni de la Prophetie. Il n'est pas jusqu'à la

1734 MERCURE DE FRANCE.

morale qu'il n'ait traitée prophétique-
ment , témoin ce quatrain qui est le trei-
zième de la seconde Centurie.

Le corps sans ame plus n'être en sacrifice ,
Jour de la mort plus en nativité ,
L'esprit Divin fera l'ame felice ,
Voyant le verbe en son Eternité.



Le corps mort ne souffrira plus ,
Le jour de la mort donne une nouvelle vie ,
L'esprit Divin rendra l'ame heureuse
Lorsqu'elle verra le Verbe dans son Eternité.

Croyez-vous , Monsieur , que Nostra-
damus en faisant ce quatrain ait voulu
nous dire autre chose , sinon que les gens
de bien qui meurent dans la grace de
Dieu , seront heureux après leur mort.
Je le crois comme lui , mais ce n'est pas
à cause qu'il l'a dit en stile de Prophete.

Un des plus bourrus de ces quatrains
est le quatre-vingt-septième de la pre-
miere Centurie , jugez-en , s'il vous plaît.

Ennoyée feu du centre de terre ,
Fera trembler autour de Cité neuve ,

Deux

A O U S T 1724. 1735

Deux grands rochers long-temps feront la guerre ,

Puis Arethuse rougira. nouveau fleuve.

Cependant lorsqu'on l'aura dépouillé de l'attrail Prophetique sous lequel il paroît , & qu'on aura réduit les termes figurez à leur juste valeur , vous verrez qu'il n'annonce rien que ce qui arrive trop souvent pour le malheur des habitans de Cité neuve & d'Arethuse. *Cité neuve* en Grec *ναπολις*. C'est la Ville de Naples ; *Arethuse* , Fontaine si chantée par les Poëtes désigne la Sicile. Le Mont-Vesuve désigné par le feu sortant du centre de la terre , fait souvent trembler Ennosigée (la Mer) autour de Naples. Le Mont *Ætna* en Sicile fait aussi paroître de temps en temps un nouveau fleuve de matiere enflammée & liquidé & rouge , qui fait du desordre , témoin le malheur qui arriva en 1693. à la Ville de Catane détruite par ce nouveau fleuve. Pour les deux grands Rochers qui se feront long-temps la guerre , on ne peut méconnoître les fameux écueils de Scylla & de Charibde , qui probablement demeureront toujours separez , mais pas assez pour laisser le cours libre à ces vagues impetueuses qui se trouvant trop pressées dans le Détroit , sont rejettées
d'un

d'un Rocher à l'autre, & non sans bruit.

Comme Nostradamus se mêloit d'Astrologie, vous ne devez point chercher grande finesse dans le soixante-septième quatrain de la première Centurie.

La grand famine que je sens approcher,
Souvent tourner, puis être universelle,
Si grand & longue qu'on viendra arracher,
Du bois racine & l'enfant de mammelle.

Il a eu du moins la discretion de ne point marquer le temps dans lequel ce fleau doit paroître, & s'est garanti par-là d'être démenti dans ce qu'il avance. Le fameux Auteur de l'Almanach de Milan qui prédit au jour la journée, est bien plus hardi que lui. Je doute, Monsieur, après ce que vous venez de lire que vous trouviez bien appliqué à ces misterieux quatrains le titre de Propheties : mais vous ne seriez pas content de moi si je ne vous faisois voir que nôtre nouveau Licophron s'est prêté à lui-même le personnage de Cassandre pour déguiser en stile Prophetique, & sous des termes misterieux les faits arrivez de son temps, vous ne comptez pas que je verifie ma proposition sur tous les quatrains qu'on donne comme de Nostradamus : je ne sçai pas assez l'Histoire generale de l'Europe,

ni

ni celle de Provence en particulier pour pouvoir la démêler sous les masques qu'il lui prête ; mais il me suffira de démasquer quelques quatrains, dont l'explication claire & précise sera un préjugé suffisant pour conclure que son ouvrage n'est qu'une Enigme Historique, sauf à ceux qui en sçauront plus que moi de déterrer le reste. Vous trouverez bon avant que je fasse aucune application, que je vous rappelle la memoire de quelques faits, auxquels peut-être vous ne pensez plus, mais je suis obligé de les remettre pour vous faire connoître quels quatrains y ont rapport.

Henry VIII. Roi d'Angleterre mourut en Fevrier 1547. son fils Edoüard VI. mineur tomba sous la Tutelle d'Edoüard Seymour, Duc de Somerset, son Tuteur qui se declara Zuinglien, & fit venir Pierre Martir Vermilly au mois de Decembre de la même année pour répandre ses erreurs en Angleterre.

Pierre-Louïs-Farnese, Duc de Parme, fils du Pape Paul III. fut assassiné dans la Citadelle de Plaisance au mois d'Aoust 1547. le Pape en mourut de déplaisir ; les Imperiaux se rendirent maîtres de Parme au nom de l'Empereur Charles V.

Dans la même année 1547. l'Empereur Charles V. menoit rude guerre aux Princes

1738 MERCURE DE FRANCE.

Princes Protestans d'Allemagne ; sçavoir , à l'Electeur de Saxe , & au Landgrave de Hesse. Le Concile de Trente étoit assemblé pour tâcher de ramener à l'Eglise les Allemands , Danois , Suedois , Norvegiens , & enfin tous ceux qui étoient imbus des erreurs de Luther , Zuingle & Calvin , & pour prévenir le même malheur qui menaçoit l'Angleterre.

Au mois d'Aoust 1545. se fit le premier enregistrement des mines d'argent du Potosi au Perou , suivant ce que nous apprend Acoste dans son Histoire naturelle des Indes L. 3. C. 6. Tous ces faits supposez vrais se trouvent marquez par les quatrains 52. & 53. de la premiere Centurie , vous en conviendrez facilement.

Par le cinquième & un grand Hercules ,
Viendront le Temple ouvrir de main bellique ,
Un Clement , Jule & Ascans recules ,
L'épée , Clef , Aigle , n'eurent onc si grande pique.

Par le cinquième Empereur du nom de Charles , qui se donne pour plus grand qu'Hercule , viendront les soldats l'épée à la main ouvrir le Temple (l'Eglise de S. Pierre *Victoris Casariani* , dit Beaucaire ,

A O U S T 1724. 1739

caire, L. 19. *primum ad diripiendam Patri adem.... accurrerunt.* Un Clement c'est le VII. du nom qui s'appelloit Jule, & Ascans, les Romains, le S. Siege ; Aigle, l'Empire ne furent jamais si animez l'un contre l'autre.

Le mouvement des sens, cœur, pieds & mains
Seront d'accord, Naples, Leon, Sicile :
Glaives, feux, eaux, puis aux Nobles Ro-
mains,

Plongez, tuez, morts, par cerveau debile.

Le premier & second vers ne disent autre chose, sinon que les peuples des trois Royaumes, Naples, Leon & Sicile, sujets du même Prince, qui est l'Empereur Charles V. seront gouvernez par les mêmes sens, même cœur, mêmes pieds & mains ; le 3. & 4. annoncent les malheurs que Rome essuya en 1527. par le fer & le feu, l'épée & le mousquet, & par le déluge & débordement du Tibre qui arriva en Decembre 1529. Belcarius, L. 20. ff. 35. *superiore mense cum biduum pluisset & Tiberinas fauces ita vehemens Auster occupasset ut retrocedere amnis cogeretur, in mare se exonerare non posset, tanta fuit Tiberis exundatio, ut bonam urbis partem operuit, & multos dies adificiis insultans miras edidit ruinas,*

1740 MERCURE DE FRANCE.

nas, &c. par cerveau debile les gens qui forcent une Ville, emportez par l'ardeur du combat, & l'envie de butiner ne sont pas dans leur bon sens, & à cet égard on peut les appeller Cerveaux-debiles, ou bien on pourroit appliquer ces mots au Connétable de Bourbon.

Nostradamus fait aussi quelquefois des éloges : témoin le soixante-dixième quatrain de la sixième Centurie, dans lequel il fait celui du Roi Henry II. aux dépens de l'Empereur Charles V.

Un Chef du monde le grand Chiren sera
Plus outre après aimé, craint, redouté,
Son bruit & los les Cieux surpassera,
Et du seul titre Victeur fort contenté.

Chiren, c'est le nom renversé de Henry. plus outre, c'est la devise de l'Empereur. Ce quatrain a rapport à la guerre qui précéda la Trêve de Vaucelles, conclue en 1556. en vertu de laquelle le Roi demeura en possession des Villes de Mets, de Toul & de Verdun, & peut-être regardé comme vainqueur, titre dont il demeura content. Observez en passant que Nostradamus a désigné le Roi Henry II. par deux expressions qui ne sont pas si énigmatiques qu'elles le paroissent ; mais pour les entendre, rappelez un fait

fait que nôtre Histoire a conservé. Ce Prince eut pour Maîtresse Diane de Poitiers , Duchesse de Valentinois , & prit pour Devise un Croissant , avec ces mots : *Donec totum impleat orbem*. C'est par allusion à ce fait qu'il est appelé Endimion en quelque quatrain , & Selin en plusieurs autres. Endimion fut aimé de la Lune , qui est appelée Diane , & Selin est un adjectif formé du Grec *σεληνη* , qui signifie la Lune. Mais prenez garde que ce même adjectif doit être quelquefois appliqué aux Ottomans qui portent un Croissant dans leurs Etendarts , témoin le soixante-dix-neuf quatrain de la seconde Centurie.

La barbe noire & crespée par engin ,
 Subjuguera la gent cruelle & fiere ,
 Le grand Chiren ôtera du Longin ,
 Tous les Captifs par Seline bannière.

Je crois que ce quatrain doit s'entendre de l'Expedition des Turcs en Afrique, lorsqu'ils prirent Tripoly , défendu par les Chevaliers de Malthe en l'année 1551. Gabriël d'Aramon , qui alloit de la part du Roi en Ambassade à Constantinople , ayant abordé à Malthe , fut prié par le Grand - Maître de s'employer auprès des Generaux Turcs , pour empêcher ,

1742 MERCURE DE FRANCE.

pêcher, s'il étoit possible, le siege de cette place, ce qu'il ne pût obtenir : mais la Ville ayant été rendue par composition, d'Aramon obtint que tous les Chevaliers seroient renvoyez à Malthe. Marmat prétend que ce fut en vertu de la capitulation, & fait entendre que d'Aramon n'agit que pour les Chevaliers François, & leur Gouverneur qui étoit de la même Nation ; quoiqu'il en soit, voici l'explication du quatrain.

La gent cruelle & fiere (les Turcs)
 subjuguera la barbe noire & crespè par
 engin (Tripoly habitée par les Afriquains,
 dont la barbe est noire, & frisée naturel-
 lement, *crines genio flexi*, dit Petrone.)
 Le grand Chiren, (le grand Henry I. ôte-
 ra du Longin) fera venir de loin (*è lon-
 ginquo*) tous les Captifs par Seline ban-
 niere, tous les Captifs faits sous la ban-
 niere des Ottomans.

Je n'ai encore pû déterrer la bataille
 de Pavie, ni le siege de Mets ; mais la
 bataille de Ravenne, le jour qu'elle fut
 donnée, & la mort du vainqueur se peu-
 vent reconnoître facilement dans le soi-
 xante-douzième quatrain de la huitième
 Centurie.

Cham Perusin, ô ! l'énorme défaite,

Et le conflit tout auprès de Ravenne,

Passage

Passage sacré lorsqu'on fera la fête ,

Vainqueur , vaincu , Cheval manger l'avenne.

Premier & deuxième vers , grande défaite auprès de Ravenne , troisième vers lorsqu'on célébrera le saint jour de Pâques , ce fut le même jour que cette bataille se donna en 1512. Pâques , l'ha-se , *transitus* , passage , c'est la même chose : Vainqueur , vaincu , marque la mort de Gaston de Foix. Cheval , manger l'avenne qui finit le quatrain , & champ Perusin qui le commence ne sont mis que pour détourner l'attention du Lecteur.

Si vous vous rappelez l'état fâcheux où se trouva le Royaume sous la minorité du Roi Charles IX. qui commença de regner au mois de Decembre 1560. par les guerres civiles que l'ambition des Princes , & les idées de réformation introduites par les Calvinistes , causerent en France au grand mépris de l'autorité Royale ; si vous n'avez pas perdu l'idée des airs insultans que ces Sectaires se donnerent à Paris pendant l'année 1561. & l'inquiétude que causoient à cette Ville les mouvemens des Chefs de parti , tant Catholiques que Huguenots , vous entrerez bien-tôt dans le sens du vingt-troisième quatrain de la sixième Centurie.

Dépit

1744 MERCURE DE FRANCE.

Dépit de regne , numismes décriez ,
Peuples seront émeus contre leur Roi ,
Paix , fait nouveau , saintes Loix empirées ,
Rapis onc fut en si très-dur arroy ,

1. Dépit de regne , *Majestas Regia despicietur*.... Numismes décriez , on décriera la vieille monnoye.

2. Peuples seront émeus contre leur Roi , s'entend tout seul.

3. Paix fait nouveau.... Paix de Cateau Cambresis , signée en 1559..... Saintes Loix empirées.. par les dogmes de Calvin.

4. Rapis , ... c'est le nom de Paris renversé , le reste est facile à comprendre.

Le quatrain 55. de la dixième Centurie n'est pas difficile à entendre , lorsqu'on aura expliqué deux mots qui paroissent inexplicables , & qui cependant ne le sont point.

Les malheureuses nôces se celebreront
En grande joye , mais la fin malheureuse ,
Mari & mere nore dédaigneront ,
Le Phybe mort , & nore plus piteuse.

Ce sont les mariages de l'infortunée Marie Stuart qui épousa en premieres nôces François II. Roi de France , en secondes nôces Henry Stuart Milord d'Har-

A O U S T 1724. 1745

d'Harley, son cousin. Ces secondes nôt-
ces se peuvent appeller malheureuses par
ce qui les suivit. Le mari fut emporté
par une mine, la Veuve se laissa séduire
par le Comte de Bothuel, meurtrier
d'Henry Stuart, l'épousa & en eut une
fille qui est morte Religieuse en France.
Les Ecoissois indignez contre leur Reine,
prirent les armes, & la forcerent de se
retirer en Angleterre; tous ces faits
étoient à la connoissance de Nostrada-
mus; c'est ce qu'il indique par les deux
premiers vers. Les deux derniers regar-
dent le premier mariage, & font enten-
dre que Nore (en Latin Nurus) ne fut
pas fort considérée de son premier mari
& de sa belle-mere Catherine de Medi-
cis, ... & Phybe mort, Nore plus piteuse.
...La veuve fut plus à plaindre après la
mort de Phybe. Si on vouloit écrire le
nom du Roi François II. en Grec, on
l'écriroit *φρανσιονος*, le φ est la premiere
lettre de ce mot Grec: Be ou Beta en
Grec est nota binarii numeri; ainsi φ B.
ne signifie autre chose que le second φ ou
le second Roi de France, dont le nom
commence par φ.

Pendant les années 1558. & 1559.
l'Empire Ottoman fut agité par la guerre
que se firent deux freres, enfans de Sul-
tan Soliman. Selim l'aîné étoit soutenu
par

par son pere Bajazet, le cadet se soutint à l'aide de ses amis. Mais enfin il fut obligé de ceder & de se retirer en Perse, où il ne mit pas sa vie en seureté, car le Sophi consentit à ce que ce malheureux Prince fut étranglé. On ne peut pas douter que le quatre-vingt-dix-huitième quatrain de la troisième Centurie n'ait rapport à ce démêlé des deux freres.

Deux royaux freres si fort guerroyeront ,
 Qu'entre eux sera la guerre si mortelle ,
 Qu'un chacun places fortes occuperont .
 De regne & vie sera leur grand querelle .

Ce quatrain est des plus faciles. Le dernier vers vous marque qu'il ne s'agissoit entre ces freres de rien moins que de regner & de conserver sa vie. La maxime des Princes Ottomans étoit en ce temps là de sacrifier la vie des freres à la seureté du Prince.

Je crois, Monsieur, après que vous aurez considéré l'explication que je donne à ces quatrains, que vous vous rendrez sans peine à l'idée que j'ai de leur Auteur, & vous ne le regarderez désormais que comme un faiseur d'Almanachs, & un très-obscur Historien seulement. Cependant comme il se peut faire que vous trouverez encore quelques gens préve-

A O U S T 1724. 1747

prévenus de sa qualité de Prophete, je
veux bien vous indiquer un quatrain qui
servira à les confirmer dans cette idée ;
souvenez-vous que j'ai l'honneur de vous
écrire en 1720. dans un temps où l'on
parle de paix par toute l'Europe , & où
l'on propose au Roi d'Espagne d'asseurer
le droit que ses enfans du second lit ont
à la succession du grand Duché de Tos-
cane ; si cette condition s'accomplit , les
partisans du Prophete ne manqueront pas
de crier victoire. Ce quatrain est le tren-
te-neuvième de la cinquième Centurie.

Du vrai rameau de fleur de lis issu ,
Mis & logé heritier d'Etrurie ,
Son sang antique de longue main tissu ,
Fera Florence florir en armoirie.

On ne peut rien voir de plus précis,
diront les partisans de l'esprit Propheti-
que , & cependant le fait n'est point arri-
vé pendant la vie de Nostradamus , il
s'accomplit aujourd'hui ; il faut donc con-
venir qu'il a eu des lumieres particulie-
res touchant l'avenir.

Je réponds, que le fait contenu dans ce
quatrain est arrivé ; il ne faut qu'en
prendre bien le sens.

Le Roi François I. fit épouser en 1532.
Catherine de Medicis, dont le frere bâ-

E tard

1748 MERCURE DE FRANCE.

tard Alexandre de Medicis étoit Duc de Florence , au Prince Henry , son second fils , qui fut depuis le Roi Henry II. Alexandre fut tué en 1537. & ne laissa point d'enfans ; il étoit naturel de croire que cette belle Principauté reviendrait à sa sœur Catherine , il se peut faire que Nostradamus frappé de cette idée composa ce quatrain dans l'année même ; voici l'explication ; un issu (Henry) du vrai rameau de fleur de lis (du Roi François I.) sera par son mariage avec Catherine de Medicis regardé & considéré comme héritier de l'Etrurie (de la Toscane.) Son sang antique de longue main tissé fera florir Florence en armoirie... Sa postérité qui viendra d'un sang considérable par son antiquité , fera fleurir les lis dans les armoiries de Florence , (remarquez que dans les armes de la Maison de Medicis on y voit un écu de fleurs de lis qui surmonte les cinq Bésants. Mais après tout , ce quatrain n'est qu'un souhait , ou si on veut , un compliment sans conséquence , & non point une prophétie.

Du vrai rameau (d'Henry II.) mis & logé (*in utero mulieris Etruscae* ,) héritier d'Etrurie (François II.) *qui erat jure sed non fuit facto heres Etruria* , fera florir les armes de sa mère , le fils a droit de porter les armes de sa mère.

Dans

A O U S T 1724. 1749

Dans le seizième siècle, Rois morts de mort violente. Jacques IV. Roi d'Ecosse à Floddon. Louis II. Roi de Hongrie à Mohacs. Henry II. Roi de France dans un Tournoy. Henry III. un de ses fils Roi de France, tué par un Moine. Henry Stuart, Roi d'Ecosse emporté par une mine. Marie Stuart, sa veuve, morte sur un échaffaut.

On donnera la suite le mois prochain.



S O N N E T. Bouts-rimez à remplir.

Garonne

Perou

Hibou

Couronne.

Baronne

Henhen

Fou

Serbonne.

Balzac

Almanach

E ij Minif-

L'Enigme que nous avons donné dans le second Mercure de Juin., page 1299. & dont le mot est les *Bouts-rimez*, paroît avoir été fort bien reçûë. En voici trois explications qu'on nous a envoyées sur les mêmes rimes, qui sont parodiées du recit de Thérámene dans la Tragedie de Phedre.

A l'Auteur de l'Enigme, dont le mot est les Bouts-rimez.

1. *Interpretation.*

JE tremblois au seul mot d'écailles *Jau-ni-fantes,*
 Quand dès le second vers, des cornes *Mena-fantes,*
 M'ont fait craindre encor plus l'effort *Im-pe-tueux,*
 De quelque monstre énorme, horrible *Tor-tueux.*
 J'aurois pour l'éviter cinglé vers le *Rivage,*
 Eut-

Eut-il été bordé d'un escadron *Sauvage* ,
 Eut-il fallu passer sous un air *Infecté* ,
 La peur m'eut garenti d'en être *épouventé*.
 Je rougis maintenant d'une crainte *Inutile* ,
 Sans être poursuivi je cherchois un *Azile* ;
 Que n'affectois-je alors l'air calme d'un *Heros*.
 Sans armes , sans carquois , sans traits , sans
Javelots ,
 Contre des *Bouts-rimez* , ma ressource étoit
Sure ,
 Puisque d'un tel combat on revient sans *Bles-*
sure.

Seconde Interpretation.

B *outs-rimez* ; sans avoir d'écailles *Jaunif-*
santes ,
 Vous n'offrez à l'abord que cornes *Mena-*
santes ;
 On prend pour vous produire un vol *Impe-*
tueux ,
 Mais comme en un abîme obscur & *Tortueux* ,
 On se brise souvent en touchant le *Rivage* ,
 Ou du moins on s'égare en un climat *Sauvage* ,
 Par fois de *Bouts-rimez* , Mercure est *Infecté* ,
 Mais alors le lecteur recule *Epouventé* ;
 E iiij II

1752 MERCURE DE FRANCE.

Il croit prendre à les lire une peine *Inutile* ,

Et vers l'historiette il court chercher *Azile*.

Je sçai qu'en *Bouts-rimez* on chante les *Heros* ,

Qu'on y vante l'Amour , ses feux , ses *Jave-*
lots ;

Mais l'Auteur rarement évite la cen *Sure* ,

Dont l'amour propre atteint craint toujours la
Blessure.

La fin de cette seconde explication est d'autant plus heureuse , qu'elle paroît avoir prédit ce qui est effectivement arrivé , c'est-à-dire , une troisième interpretation que nous avons reçûe dès le lendemain , & dont l'Auteur feint d'être fort choqué de ce qui a été dit dans l'Enigme touchant le goût provincial. Cette troisième parodie est venue de Montreuil-sur-Mer , & les deux premières d'Angers.

Troisième Interpretation.

Vous n'êtes point couverts d'écailles
Jaunissantes ,

Bouts-rimez , j'apperçois vos cornes *Mena-*
çantes ,

Et sans prendre aujourd'hui d'effor *Impetueux* ,

Je démele aisément vos replis *Tortueux*.
Mais

Mais vous, Auteur nouveau, sur le sacré *Rivage*,
 Qui risquez en public cette Enigme *Sauvage*,
 De quel orgueil secret êtes-vous *Infecté*?
 Tout lecteur équitable en est *Epouvanté*,
 Vous prenez à médire une peine *Inutile*,
 En Province, à la Cour, le bon goût trouve
Azile,
 Et vous voulez envain décider en *Heros*.
 Croyez-moi, faites mieux, brisez vos *Jave-*
lots,
 Et quittez pour jamais cet esprit de cen *Sure*,
 De vos traits émouffez on craint peu la *Bles-*
sure.

On doit expliquer les deux Enigmes
 du Mercure de Juillet par la *Cloche* &
 le *Zero*.





NOUVELLES ENIGMES.

LE feu de concert avec l'eau ,
 Aide celui de qui je reçois l'être ,
 Comme Minerve on me voit naître ,
 La sage femme est le Marteau :
 Necessaire par tout , j'ai par tout mon entrée ,
 Je conserve des Rois les plus riches trésors ,
 Très-utile aux vivans , très-inutile aux morts ,
 On m'ignoroit pourtant dans le siecle d'As-
 trée.

Je fais dans plus d'une maison ,
 Tous les vœux des enfans , & tous les soins
 du pere ,

Et quelquefois la mere
 Me prête à son Galant dans plus d'une saison .
 Tourner presque toujours , voilà ma destinée ,
 Voilà mon occupation ;
 Mais ma grande agitation
 Redouble quatre fois l'année.



A O U S T 1724. 1755

SECONDE ENIGME.

DE mille & mille corps mon corps est
composé,

Chaque jour de parfums on le voit arrosé ;

A ces differens corps le mien doit la naissance,

Seulement après leur trépas ;

Leur mort ne les enlaidit pas ,

Toujours elle leur donne un air de conséquence.

Dans un poste mobile aussi bien qu'éminent

Je me trouve ordinairement.

Dans les Cloîtres jamais je ne fais ma demeure ;

Quoique mon Maître m'aime il vient pourtant une heure

Qu'il me jette assez brusquement.

Quelque soin qu'ait de moi ce Maître ,

Je m'use & vieillis promptement,

Et souvent par les coups de qui m'a donné
l'être.



E v CON-

*** **

CONTES, BONS MOTS, &c.

L'Auteur du *Nighiaristan*, dont l'ouvrage, comme nous l'avons déjà dit, est dans la Bibliothèque du Roi, après avoir donné le caractère particulier de Fadhel-Ben-Jahia, surnommé le Barmecide, qui surpassoit tous les Seigneurs de son temps en magnificence, & en générosité, en rapporte ce trait, qui merite de n'être pas oublié.

Mondir-Ben-Megheirah m'a raconté, dit l'Auteur, qu'étant tombé dans une très-grande misère, il quitta Damas son pays, & vint à Bagdet avec ses enfans, du temps que Fadhel le Barmecide étoit en faveur auprès du Calife Haroun. Lorsqu'il fut arrivé sur la grande place du Marché, il mit ses enfans à la porte de la grande Mosquée, & fut chercher fortune. Il vit d'abord beaucoup de gens de qualité qui paroissoient s'assembler pour aller à quelque festin : comme la faim le pressoit, il prit la résolution de les suivre, & entra avec eux dans un Palais magnifique, où d'abord la porte ayant été ouverte, on les fit passer tous jusques dans la salle du festin.

Chacun,

Chacun , dit-il , s'étant mis à table , je pris aussi ma place , & ayant demandé à celui qui étoit assis auprès de moi , le nom du Maître du logis , il me dit que c'étoit Fadhel. Quoiqu'à ces paroles je me fisse connoître pour étranger , on ne laissa pas de me souffrir avec les autres , & de me présenter une assiette d'or comme l'on faisoit à tous les conviez , & après le repas deux sachets de parfums , lesquels on emportoit chez soi avec l'assiette.

Enfin la compagnie se separant , je prenois le chemin de la porte , lorsqu'un valet de la maison m'arrêta , je crûs que l'on me vouloit faire rendre ce que j'emportois ; mais on me dit seulement que Fadhel me vouloit parler. Je me presentai donc devant lui , & il me dit d'abord qu'il m'avoit reconnu pour étranger parmi les autres , & que sa curiosité l'avoit porté à apprendre de moi quelle aventure m'avoit conduit en sa maison. Je lui fis donc un détail de tout ce qui m'étoit arrivé : mais lui non content de ce recit , voulut s'informer de ma vie passée ; & l'histoire de mes miseres le toucha si fort , qu'il me pria de demeurer le reste de la journée en conversation avec lui.

Comme la nuit approchoit , je lui demandai

1758 MERCURE DE FRANCE.

mandai congé ~~aller~~ apprendre des nouvelles de mes enfans , il me demanda où je les avois laissez , & lui ayant dit qu'ils étoient à la porte de la Mosquée : hé bien , dit-il , il n'y a rien à craindre pour eux , ils sont en la garde de Dieu , & appelant incontinent un de ses domestiques , auquel il dit un mot à l'oreille , il continua son discours , & voulut que je demeurasse chez lui jusqu'au lendemain , qu'il me donna un homme pour me conduire à la Mosquée ; mais cet homme au lieu de prendre ce chemin-là , me mena dans une belle maison fort proprement meublée , où je trouvai mes enfans qui me dirent y avoir été conduits dès le jour précédent.

Finissons par un trait rapporté dans le même Auteur , & qui arriva après la décadance de la fortune de ce favori du Calife , il n'est pas moins digne de remarque que les précédens.

Un Poète celebre nommé Mohammed-Demeschki , ou de Damas , raconte qu'étant un jour en conversation chez Fadhel dans le temps que l'on lui recitoit plusieurs vers , qui avoient été faits sur la naissance de son fils , & tous ces ouvrages ne lui plaissant pas , il me demanda si je ne composerois pas bien quelque chose

chose sur le même sujet. Je le fis pour lui obéir, & ma composition lui plut de telle sorte, qu'il me fit donner dix mille écus pour récompense.

Sa disgrâce étant arrivée dans la suite des temps, je me trouvai un jour dans le bain, où le Maître me donna un garçon assez bien fait pour me servir; je ne sçai par quelle fantaisie alors les vers que j'avois fait sur la naissance du fils de Fadhel, me vinrent en l'esprit, & je les chantois, lorsque tout d'un coup le garçon qui me servoit, tomba de son haut, puis s'étant relevé, me quitta tout aussi-tôt.

Je fus fort surpris de cette aventure, & étant sorti du bain, je me plaignis au Maître de ce qu'il m'avoit donné pour me servir un homme qui tomboit du haut mal. Le Maître me jura qu'il ne s'en étoit jamais apperçû, & fit venir ce garçon en ma présence, lequel me demanda d'abord qui étoit l'Auteur des vers que j'avois recité. Je lui répondis qu'ils étoient de moi. Pour qui les avez vous composez, me repliqua-t'il? & moi lui ayant répondu, pour le fils de Fadhel, il me demanda si je sçavois où étoit alors ce fils de Fadhel? Non, lui dis-je, & aussi-tôt il me déclara que c'étoit lui-même qui me parloit, & que m'ayant oûi reciter mes vers, l'état de sa fortune
passée

passée lui étant venu dans l'esprit , & la tristesse lui ayant saisi le cœur, il étoit tombé accablé de douleur.

Après que j'eus entendu des choses si surprenantes , touché de compassion pour le fils d'une personne , à laquelle j'avois l'obligation entière de ma fortune , je lui dis , vous voyez que je suis déjà avancé en âge , je n'ai point d'heritiers , venez avec moi devant le Cadhy , car je veux dès maintenant vous faire une donation de tout mon bien après ma mort. Le jeune homme me répondit, la larme à l'œil , à Dieu ne plaise que je reprenne ce que mon pere vous a donné , & quelque instance que je lui fis d'agréer de ma part quelque reconnoissance des biens que j'avois reçûs de sa maison , il ne fut jamais en mon pouvoir de lui faire accepter la moindre chose.

C O N T E.

Valet , Servante , est un mal nécessaire :

Depuis long-temps , Maîtres prêchent cela.

Ils ont raison ; mais à ce propos là ,

Il me souvient d'un Conte que- vais faire :

Certain Valet , (ne sçai pas bien pourquoi ,

Lui-même aussi , ne le sçavoit peut être ,)

Si rudement fut battu par son Maître ,

Qu'il

Qu'il résolut fermement à par soi
 De le quitter , & n'entrer de sa vie ,
 Comme Valet dans aucune maison ,
 Il le jura de plus d'une façon :
 D'une formule une autre fut suivie ,
 Habile étoit en fait de juremens ,
 Habile étoit jusques au sacrilege ,
 Ayant servi pendant ses jeunes ans ,
 Jeune Seigneur, frais sorti du College.
 Qu'arriva-t'il malgré tous les sermens ,
 Qu'avoit vomis pendant sa bile émûë ,
 Deux jours après le vis aller en rue ,
 Portant livrée. Holà ! dis-je aussi-tôt ,
 Martin que vois-je ? & que viens-tu de faire ?
Helas ! Monsieur , repartit le maraut ,
Que faire ? un Maître est un mal nécessaire.

M. avoit toujours deux pistolets
 sur sa table quand on le rasoit , & me-
 naçoit le Barbier de lui casser la tête s'il
 venoit à le couper , il ne trouvoit pres-
 que personne qui voulut le raser à cette
 condition. Un jour étant en voyage il en-
 voya chercher un Barbier dans le Caba-
 ret où il logeoit , & ne manqua pas de
 faire mettre les pistolets sur la table , &
 de

1762 MERCURE DE FRANCE.

de lui dire qu'il prit bien garde à lui, ce Barbier étoit un Gascon fort éveillé, qui dit que cette condition ne lui faisoit aucune peine, puisqu'il étoit seur de le raser sans le couper, & il le rasa effectivement à merveille; M. lui dit qu'il étoit fort content de lui, mais qu'il ne pouvoit s'empêcher d'être surpris de ce qu'il avoit entrepris de le raser, à la condition qu'il lui avoit imposée. Cadedis, Monsieur, repartit le Gascon; j'étois seur de mon fait, car si j'avois eu le malheur de vous faire la moindre petite coupure, je vous en faisois sur le champ une large comme ma main à la gorge pour vous empêcher de me casser la tête.

Un Officier de l'armée du Maréchal de Thoiras, vint lui dire la veille d'une grande affaire, qu'on lui mandoit que son pere étoit à l'extrémité; c'est un pere que j'aime, ajouta-t'il, que j'honore..... Je vous entends, reprit le Maréchal, allez, vous voulez prendre le précepte du Décalogue à la Lettre, vous voulez vivre longuement.



CHAN.



CH A N S O N.

N On , je ne veux plus aimer Aminte ,
C'est trop vivre sous sa loi :

Vien à moi ,

Vien ma pinte ,

Vien à moi ,

Je n'ai recours qu'à toi ;

Vien combler mes vœux ;

Brille à mes yeux ,

Eteins mes feux :

Quel jus ! qu'il est charmant !

Dans ce moment

Je suis heureux Amant.

Que d'attraits !

C'a Laquais ,

Qu'on s'empresse ,

Verse moi tout plein ,

Verse moi jusqu'à demain ;

Verse de ce jus divin ;

Il est l'objet de ma tendresse.

Verse moi tout plein ,

Verse

Verse moi jusqu'à demain ;

On se passe de Maitresse

Quand on a de si bon vin.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

BIBLIOTHEQUE DES GENS DE COUR ,
 ou mélange curieux des bons mots
 d'Henry IV. de Louis XIV. de plusieurs
 Princes & Seigneurs de la Cour , & au-
 tres personnes illustres , avec un choix
 de bons mots des anciens , & un assem-
 blage amusant de traits naïfs , Gascons &
 Comiques , de plusieurs petites pieces de
 Poësies , & de pensées ingenieuses pro-
 pres à orner l'esprit , & à le remplir
 d'idées vives & riantes. Dediée à M. le
 Chevalier d'Orleans. *Par M. Gayot de
 Pitaval.* A Paris , au Palais , chez Th. le
 Gras 1724. in 12. de 489. pages sans
 l'avertissement & la Table alphabetique.

L'Auteur de ce Recüeil dit dans l'A-
 vertissement que tous les bons mots
 qu'il a pris çà & là dans differens Au-
 teurs , il les a confondus avec une infinité
 d'autres qui n'ont point vû le jour, « Ce
 que

que j'ai recüeilli, dit-il, appartenoit au « public, & je le lui rends avec usure. « Je ne me suis pas borné aux bons mots, « j'ai voulu donner un choix de Poësies « legeres, aisées, riantes; Madrigaux, « Epigrammes, Sonnets, Contes, Fables; « je les ai entrelasséz de mes ouvrages, « afin qu'ils servissent de lustre aux au- « tres, comme l'ombre au tableau; la « comparaison est commune, mais la mo- « destie est rare; je jouïrai de bonheur, si « on la croit bien sincere, &c. «

Cherchons quelques morceaux qui puissent faire juger de ce Livre favorablement.

Les Samiens envoyerent des Ambas- » sadeurs à Sparte, qui furent très-longs « dans leurs harangues. On leur répon- « dit, nous n'avons pas entendu la fin de « vôtre harangue, parce que nous en « avons oublié le commencement. «

Un Cavalier fit une vente simulée « d'une belle Terre, à une Dame galante « fort aimable, qui avoit fixé son cœur. « Il usa de cet artifice pour lui faire une- « liberalité solide. Après sa mort la vente « fut disputée par un jeune homme, he- « ritier du défunt. La Dame gagna son « procès. Le jeune homme la raillant, « lui dit : avoüez, Madame, que vous « avez eu cette Terre à bon marché. La « Dame

» Dame lui répondit : je vous l'offre au
» même prix.

Chanson de l'Abbé Regnier.

» Qu'un honnête homme, une fois en sa vie,
Fasse un Sonnet, une Ode, une Elegie,

Je le crois bien.

Mais que l'on ait la tête bien rassise,

Quand on en fait métier & marchandise,

Je n'en crois rien.

» Jean Maria, Duc de Milan, informé
» qu'un Curé avoit refusé d'inhumer un
» mort, dont la veuve n'avoit pas de quoi
» payer les frais d'enterrement, ordonna
» qu'on fit le convoi ; il fit lier le Prêtre
» avec le mort, & ils furent ensevelis
» tous deux dans la même fosse.

Epitaphe.

Ici dessous repose en paix,

Le corps muet d'une Picarde,

Autrefois grande babillarde,

Qui dort & se tait pour jamais ;

Mais, quoiqu'un éternel silence

Succede à son dernier hoquet,

Je

Je ne crois pas en conscience.

Qu'il puisse égaler son caquet.

Un Gascon qui étoit d'ordinaire tout le monde de sa fausse bravoure, ayant pris la fuite dans un combat, on lui demanda où étoit le courage, il répondit aux jambes.

L'Auteur de la vie de Charles-Quint, dit que ce Prince pardonna au Duc de Cleves contre son serment, & qu'il ne manquoit à sa parole que lorsqu'il s'agissoit d'être cruel.

Cicéron dit que les yeux des hommes sechent bien-tôt quand ils pleurent les maux d'autrui : on ne pleure de bonne-foi que lorsqu'on pleure sans témoins.

Solon fit une Ordonnance dans Athènes, par laquelle le fils ne devoit point être tenu de nourrir son pere en sa vieillesse, s'il ne lui avoit fait apprendre un métier en sa jeunesse.

Celui qui neglige la correction de son enfant, nourrit son ennemi.

Quand les Bacheliers traitent en Sorbonne les vieux Docteurs, ils leur disent : *Patres nostri manducaverunt nos, & nos manducabimus vos.*

Epita-

Epitaphe d'Hugon.

Cy gît Hugues chargé d'années ,
 Qui mourut sans être éclairci ,
 A quelle fin la destinée
 L'avoit mis dans ce monde-ci.

» Seneque dit que la laideur des fem-
 » mes est la meilleure preuve que nous
 » ayons de leur chasteté.

» Un ancien , parlant de la femme , dit
 » que c'est la plus aimable de toutes les
 » choses qui ne sont pas bonnes.

» Aristote après avoir appelé la fem-
 » me un monstre de la nature , devint
 » l'esclave d'une concubine qu'il épousa.

Epitaphe d'Ogier.

Cy gît qui n'eut jamais dessein ,
 De faire une fortune extrême ;
 Vivant , il fut son Medecin ,
 Mourant , l'heritier de soi même.

DISSERTATION sur les tombeaux de
 Quarée , Village du Duché de Bourgo-
 gne , Bailliage d'Avalon au Diocèse d'Au-
 run. Par M. Bacquillot , Chanoine d'A-
 valon. A Lion , chez Marcellain Duplain,
 rue

A O U S T 1724. 1769.
ruë Merciere, *Brochure de 15. pages*
1724.

PANEGYRIQUES DES SAINTS, pronon-
cez par le R. P. de la Roche, Prêtre de
l'Oratoire. *A Paris, chez Moreau, ruë*
S. Jacques 1724. 2. vol. in 12.

CURSUS THEOLOGICUS, &c. Cours de
Theologie, pour conduire aisément &
surement aux degrez de Bachelier, de
Licentié, & de Docteur, &c. *Par M.*
Soudier, Curé de Chaillot. A Paris, chez
C. d'Houry, ruë de la Harpe, in 4°
1724.

VETERUM SCRIPTORUM & monumen-
torum, Historicorum, Dogmaticorum,
Moralium, amplissima Collectio, &c.
Collection très-ample d'anciens Ecrivains
& de pieces sur l'Histoire, le Dogme & la
Morale. Tome 1. qui comprend des Let-
tres & des Diplômes des Rois, des Prin-
ces, & des personnes illustres, publiez
par Dom Edme Martene, & par Dom
Ursin Durand, Religieux Benedictins de
la Congregation de S. Maur. A Paris,
chez Montalant, Quai des Augustins
1724. in fol. de 808. pages sans les ta-
bles.

TRAI-

1770 MERCURE DE FRANCE.

TRAITE' DE L'ÉTUDE DES CONCILES,
& de leurs Collections , divisé en trois
parties , avec un Catalogue des princi-
paux Auteurs qui en ont traité , & des
éclaircissémens sur les ouvrages qui con-
cernent cette matiere , & sur le choix
de leurs Editions. *A Paris , Place de Sor-
bonne , chez Cailleau , d'Espelli , &c.*
1724. in 4°.

MEDITATIONS CHRE'TIENNES pour
tous les jours de l'année, dédiées à Mada-
me la Duchesse de Vantadour. *Par le Pere
Chappuis de la Compagnie de Jesus.* A
Paris , chez André Cailleau , Place de
Sorbonne.

TRAITE' DE LA PEINTURE de Leo-
nard de Vinci , revû & corrigé ; nouvelle
Edition , augmentée de la vie de l'Auteur.
*A Paris , chez P. F. Giffart, Libraire &
Graveur, rue S. Jacques* 1724. in 12.
de 324. pages, sans la Preface , & sans
la vie de l'Auteur.

TRAITE' DES PREMIERES VERITEZ ,
& de la source de nos jugemens , où l'on
examine le sentiment des Philosophes de
ce temps , sur les premières notions des
choses. *Par le Pere Buffier, de la Compa-
gnie de Jesus.* A Paris. chez la veuve
Mau-

A O U S T 1724. 1771

Maugé, rue S. Jacques 1724. vol. in 12. de 600. pages, sans les Tables, l'Avertissement, & l'Epître Dedicatoire au Comte de Morville, Ministre & Secrétaire d'Etat.

RECREATIONS MATHEMATIQUES ET PHYSIQUES, qui contiennent plusieurs problêmes d'Arithmetique, de Geometrie, de Musique, d'Optique, de Gnomonique, de Cosmographie, de Mécanique, de Pyrotechnie & de Physique, avec un Traité des Horloges élémentaires. *Par feu M. Ozanam de l'Académie Royale des Sciences, & Professeur en Mathématique.* Nouvelle Edition, revûe, corrigée & augmentée. *A Paris, chez Cl. Jombert, rue S. Jacques, 3. vol. in 8°. de plus de 400. pages chacun, sans les Tables, la Preface & les planches en taille-douce.*

TRAITE' des maladies les plus frequentes, & des remedes propres à les guerir. *Par M. Helvetius, nouvelle Edition.* *A Paris, chez le Mercier, rue S. Jacques 1724. 2. vol.*

ABREGE' ANATOMIQUE, de M. Laurent Heister, Professeur d'Anatomie & de Chirurgie à Altorf, traduction avec
F figu-

1772. **MERCURE DE FRANCE.**
figure. *A Paris, chez Lottin 1724.*

COURS DE THEOLOGIE, à l'usage des
Etudians. *A Paris, chez d'Houry, vol.*
in 4°.

LETTRES de M. Petit, Chirurgien-
Juré, à Paris, écrites à M *** Auteur
de l'Extrait du Livre, intitulé, *Traité*
des Maladies des Os, inseré dans le Jour-
nal des Sçavans du 8. Mars 1724. *A Pa-*
ris. chez Ch. Et. Hochereau, Quai des
Augustins, brochure in 12. de 65. pages.

SISTESME des Fièvres & des Crises,
selon la doctrine d'Hippocrate, des Fe-
brifuges, des vapeurs, de la goutte, de la
peste, &c. singularitez importantes sur
la petite verole. De l'éducation des en-
fans, de l'abus de la boüillie. *Par Noël*
Falconet, Ecuyer, Eleve de l'Académie
de Paris, receu dans celle de Montpellier,
Doyen du College des Medecins de Lyon,
Medecin consultant de Sa Majesté. *A Pa-*
ris, chez A. U. Coustelier, Quai des
Augustins 1723, in 12. de 473. pages.

LETTRES E'DIFIANTES ET CURIEUSES,
écrites des Missions Etrangères, par quel-
ques Missionnaires de la Compagnie de
Jesus 16^e Recüeil. *A Paris, chez N. le*
Clerc,

A O U S T 1724. 1773

Clerc , rue S. Jacques 1724. in 12. de
411. pages , avec figures.

Charles Osmont , Libraire - Imprimeur , rue S. Jacques , à l'Olivier , vient d'imprimer un Livre in 12. de 278. pages , dont le titre est , *Explication de l'Oraison Dominicale en forme de Priere.* Par un Solitaire. La premiere page est précédée d'une Estampe gravée par Poilly , laquelle represente J. Ch. au milieu de ses Disciples , auxquels il enseigne la maniere de prier , avec ces paroles de l'Evangile. *Sic ergo vos orabitis : Pater noster, &c.* L'ouvrage est dédié par le Libraire à M. l'Evêque de Bayeux. Ensuite viennent les Approbations des Docteurs ; premierement de M. le Moine , Docteur de Sorbonne , & Censeur Royal ; ensuite de M^{rs} de Beyne , Salmon , de Lan , Mareüil , Docteurs de Sorbonne , Desprez , Curé de S. Landry , Thomassin , Curé de S. Pierre des Arcis , de Risancourt : lesquels donnent tous de grands éloges à cet ouvrage , & à son Auteur. *C'est un excellent ouvrage , dit M. le Moine , qui..... m'a paru contenir le vrai sens de cette divine Priere que J. Ch. lui-même nous a enseignée , il est soutenu par des réflexions d'autant plus solides , qu'elles sont appuyées pour la plûpart sur les paroles de la*

F ij Sainte

1774 MERCURE DE FRANCE.

Sainte Ecriture , &c.... Je n'y ai rien aperçu qui ne soit Orthodoxe & très-édifiant. Cette Explication , disent les autres Docteurs , n'est que l'effusion d'un cœur pénétré devant Dieu des grandes veritez que renferme la Priere enseignée aux Apôtres par J. C. elle est simple , mais elle est solide , lumineuse , & également propre à exciter & à nourrir la piété..... C'est donc ici un Livre qui ne peut être que très-utile , &c. Les autres Docteurs n'en parlent pas avec moins d'estime.

Extrait d'un Sermon prêché le jour de S. Pierre en une Eglise de Paris.

Le Prédicateur ayant marqué & exposé la continuation de la protection de Dieu sur son Eglise , & l'accomplissement des promesses faites à S. Pierre , & à ses successeurs , jusqu'à l'élection du souverain Pontife , dont la Sainteté est universellement reconnue , prévient les Auditeurs sur l'allarme où ils pourroient être de son grand âge , & leur dit de ne se point décourager que les promesses de J. Ch. n'étoient attachées ni à l'âge ni au temps , & leur proposa ce trait de l'Histoire Ecclesiastique qui nous apprend qu'au 9^e siècle Adrien II. aussi élu à 76. ans trouvant toute l'Eglise divisée , tant
en

A O U S T 1724. 1775

en Orient qu'en Occident, il eut le bonheur de pacifier tous ces troubles. Il fit tenir à Constantinople un Concile General contre Photius, Patriarche de cette Ville, qui s'étant séparé de la Communion du S. Siege avoit attiré un grand nombre d'Evêques dans son schisme, & séduit la plus grande partie de son peuple.

Le Concile le déposa avec les Evêques de son parti, le Clergé & le peuple se réunirent au Pape.

En Occident les Rois de France, d'Italie & de Germanie, divisez entr'eux pour des intérêts particuliers, trouverent dans le même Pape un mediateur qui les reconcilia tous, & qui arrêta la guerre sanglante que ces Princes se faisoient.

Il laissa à ses Auditeurs à faire l'application de ce qu'ils devoient esperer du Pontificat de Benoît XIII. élu comme Adrien II. à l'âge de 76. ans; & attendre du Ciel la paix universelle de l'Eglise & du monde Chrétien.

Emmanuelis Tellefii Silvii, Marchionis Alegetensis, Comitum Villamajorii, poematum liber primus, & Epigrammatum Centuria prima, &c. C'est-à-dire, le premier Livre des Poësies, & la pre-

F iiij miere

1776 MERCURE DE FRANCE.

miere Centurie des Epigrammes de M.
Emmanuel Telles de Silva, Marquis
d'Alegrette, & Comte de Villamajor,
suivant l'Edition de Lisbonne. A la Haye
1723. in 4^o.

M. le Marquis d'Alegrette, Conseiller du Roi, & Secrétaire de l'Académie pour l'Histoire établie il y a quelques années à Lisbonne, sous la protection du Roi de Portugal, est d'une Maison des plus illustres du Royaume. Il est neveu de M. le Comte de Tarouca, Ambassadeur de Portugal aux Etats Generaux, fils d'un pere qui s'est distingué dans les Sciences, & petit-fils du Marquis d'Alegrette, Ministre d'Etat de D. Pedre II. & Auteur de la vie de D. Jean II. Roi de Portugal, réimprimée en 1722. à la Haye sur l'Edition de Lisbonne.

L'ouvrage de M. le M. d'Alegrette, est imprimé sur de beau papier, gros caractère, avec des vignettes, & d'autres ornemens. Il y a au commencement de cet ouvrage plusieurs morceaux en Prose, d'un Latin fort élégant. On voit d'abord une Lettre de la Faculté du Tribunal de l'Inquisition, & une autre de la Faculté du Conseil du Roi; ces deux Corps approuvent les Epigrammes du Marquis d'Alegrette, & en font l'éloge. On voit ensuite une Epître de l'Auteur au Marquis de Valenca,

A O U S T 1724. 1777

lenca , la réponse de celui-ci à l'Épître précédente ; enfin une Lettre de M. Emmanuel Cajetan de Sousa , par laquelle cet habile homme tâche d'engager le Marquis d'Alegrette à augmenter son Recueil d'Epigrammes.

On a publié à Lisbonne sur la fin de l'année dernière un autre ouvrage , qui a pour titre , *de vitâ & rebus gestis N. Alvaræsi Pyreria , Lusitania Comitis stabulis , libri duo , Auctore Ant. Rodericio Costio , Regia Academia socio , in fo^o*. La personne qui nous donne cet avis ajoute que ce Livre qui n'a point encore paru en France est écrit en beau Latin , & qu'il ne peut être que fort intéressant pour ceux qui aiment l'Histoire & le détail exact des actions des grands hommes. Il est parfaitement bien imprimé , & orné de plusieurs figures , vignettes , &c. gravées par le celebre B. Picard.

Les Académiciens appliquez de Lisbonne , s'assemblerent vers le milieu de l'autre mois dans le Couvent de Nôtre-Dame de Grace , des Religieux Hermites de S. Augustin pour la distribution des six Prix , & de deux Prix extraordinaires qui furent adjugez par les Commissaires de l'Académie Royale de l'Histoire

F iij de

1778 MERCURE DE FRANCE.

de ce Royaume , au P. Christophe-Joseph de Fonseca , Jesuite de la Maison Professe de cette Ville ; au P. Antoine Escarate & Ledesma , Castillan , Clerc Regulier de la Providence , à Don Eugene Gerard Lobo , Castillan , Colonel & Adjudant dans les armées d'Espagne ; à Don Gabriel Leon & Luna , Chevalier de l'Ordre de S. Jacques ; à Don Jean Manuel de Mello ; à deux Jesuites Anonymes de l'Université de Salamanque , & au P. Diegue de Quadros , Jesuite du College de Alcala.

On apprend de Lisbonne que le Viceroy du Bresil a établi dans la Capitale de cette Province , une Académie composée des personnes les plus sçavantes du Païs , qui doivent s'assembler au mois d'Avril prochain.

M. Merveilleux , Historien Naturaliste , qui étoit allé par ordre du Roi de Portugal , examiner les curiositez naturelles de la Montagne de Cintra , a trouvé dans l'un des souterrains de cette Montagne plusieurs morceaux d'Agathe , détachés d'une mine parfaitement semblable aux Agathes Orientales , & il les a envoyez à Sa Majesté avec une description des plantes les plus rares. Il s'est rendu depuis dans un Château qui appartient

tient à Dom Pierre de Saldanha de Albuquerque pour examiner le Squelette d'une femme d'une grandeur extraordinaire qu'on conserve dans ce Château depuis très long-temps.

On écrit de Londres que les ouvriers qui sont employez aux reparations de l'Eglise Cathedrale d'York, ont découvert des deux côtez du Chœur deux caveaux, dans lesquels ils ont trouvé deux corps entiers d'anciens Archevêques de cette Ville, revêtus de leurs habits pontificaux, & tenant une Crosse dans leur main droite, & dans la gauche un Calice. La chair de ces deux corps n'est point corrompue, quoique suivant le calcul des Antiquaires de cette Ville, on soit presque assuré qu'il y a près de 400. ans qu'ils sont enterrez.

On mande de la même Ville, que des ouvriers tirant des pierres dans une carrière près de Gloucester, ont trouvé à 16. pieds de profondeur, un cercueil de pierre de 7. piéds sur 4. de large, dans lequel étoit le corps d'un homme, ayant un casque en tête. La date de l'Inscription gravée sur la pierre est de l'an 1000. mais le nom du Guerrier est effacé.

On écrit aussi que la Bibliotheque de

F y feu

1780. MERCURE DE FRANCE.

feu M. Samuel Pepys , qui étoit Secrétaire de la Marine , sous le feu Roi Jacques II. a été placée depuis peu dans la Gallerie que le Collège de la Magdelaine a fait bâtir à Cambrige ; elle n'est que de 3000. volumes ; mais c'est la plus complete qu'il y ait en Angleterre, pour ce qui concerne la Marine.

On a fait à Londres une Baignoire d'argent pour le Roi de Portugal , qui pèse près de 900. marcs ; c'est une piece curieuse , & on prétend que l'art surpasse encore la matiere.

François Changuion , Libraire à Amsterdam , vient d'imprimer , *le Babillard* , ou le *Nouveliste Philosophe* , traduit de l'Anglois de M^s *Addison & Steele* , tom. 1. in 12.

L'original de l'ouvrage , dont on donne ici le premier tome en François , est intitulé *The Tatler* , c'est-à-dire , le *Jauteur* , le *Causseur* , ou le *Babillard*. Il a été fort goûté en Angleterre , & l'on peut dire , sans crainte de se tromper , que la gayeté , & le feu de l'imagination y dominant ; qu'on y sent presque partout la direction d'une raison exacte , que l'agrément y tient le premier rang , & que d'ordinaire il mene à l'instruction.

On

A O U S T 1724. 1781

On en pourra juger , en quelque maniere , par la traduction de plusieurs endroits de ce Livre , que M. Buchet a inserée dans son Mercure de Septembre 1719. pag. 71. & suivantes.

Le même Libraire a actuellement sous presse les *Oeuvres de M. Rousseau* , augmentées par l'Auteur de Pieces qui ne se trouvent point dans l'Edition de Londres , 3. volumes in 12.

Extraits de diverses Lettres.

De Naples.

Antonio Muzio a imprimé l'ouvrage de D. *Giuseppe d'Alessandro Dacca di Peschio Lanciano*. Divisé en cinq livres , dans lesquels on traite de la maniere de monter à cheval , de l'escrime , & d'autres exercices , &c. des maladies des chevaux , de leurs remedes , &c. On y a ajouté un Recueil de vers & de Lettres , & des traitez de la Phisionomie , de la Peinture , &c. in fol. pag. 788. avec figures.

Le même Imprimeur a donné une nouvelle Edition en 5. vol. in 12. des pieces dramatiques de *Gio , Battista Porta* , celebre Auteur Napolitain , ce sont quinze Comedies qui étoient devenues fort

F vj rares,

1782 MERCURE DE FRANCE.

rares, dont voici les titres. *L'Olimpia*,
i Due fratelli rivali, la *Trappolaria*,
la *Sorella*, la *Turca*, la *Furiosa*, la *Fan-*
tesca, l'*Astrologo*, il *Moro*, la *Taberna-*
ria, la *Cintia*, la *Carbonaria*, la *Chiap-*
pinaria, *i due fratelli finili*, & la *Santa*.

Felice Mosca, a imprimé, *Il lume a'*
principianti nello studio delle materie Ec-
clesiastiche e scritturali, esibito secondo i
sacri interpreti in diversî quistii da M^{re}
fig. Pompeo sarnelli vescovo di Biseglio.
Nous avons du même Evêque 10. vol.
de *Lettres Ecclesiastiques*.

De Rome.

M. Albani a fait venir ici le Pere D.
Malachia d'Inguimbor, Moine de l'Or-
dre de Cîteaux pour écrire la vie de Cle-
ment XI. Nous avons de ce Pere le *Spe-*
cimen Catholice veritatis, &c. à Pistoie
1721. & la vie de l'Abbé de la Trape,
en Latin, imprimée à Rome il y a plu-
sieurs années.

M. de la Chauffe, Garde des Archives
de France, & Consul de la Nation Fran-
çoise à Rome, y est mort le 21. de l'au-
tre mois dans un âge fort avancé, après
avoir servi le Roi pendant plusieurs an-
nées, avec autant de capacité que de zele.
Il étoit aussi recommandable par sa pro-
fonde

fonde érudition , que par sa droiture & son affabilité envers les sçavans. Le Cabinet d'Antiques & de pieces rares en toute espece qu'il avoit formé , a été dispersé avant sa mort. Nous en avons la description dans un Recüeil qui est imprimé , avec les principales Pieces excellentes gravées , &c.

On nous écrit qu'on a trouvé dans le Comtat d'Avignon l'Inscription antique qui suit. S. P. V. SEVERUS SIBI ET SUIS FECIT , & que M. Guib déjà connu par plusieurs ouvrages , & surtout par deux Dissertations sur les Antiquitez & l'Arc de Triomphe de la Ville d'Orange , sa patrie , inserées dans nos Journaux , l'explique de cette maniere.

Sepulchrum pedum quinque severus sibi & suis fecit.

Nous avons de la peine à croire que cette explication vienne directement de M. Guib, qui est trop habile homme pour ignorer que ces Lettres S. P. V. ont toujours été expliquées par ces mots *sua pecunia usus* , elles se trouvent sur toutes sortes d'anciens monumens , édifices publics , &c. ce qui ne s'accorde guere avec la prétendue explication de M. Guib. D'ailleurs un sepulchre de cinq pieds seulement , pour Severe & toute sa famille ,
est

1784. MERCURE DE FRANCE.

est une idée qui paroît contre le bon sens. Les sepulchres des anciens étoient bien autrement composez , c'étoit pour la plupart des bâtimens entiers , &c.

Le sieur Thomassin, fils, Graveur du Roi à Paris, travaille à une planche qui paroîtra dans peu, & qui merite qu'on l'annonce au Public. C'est l'incendie de la Ville de Rennes, dessiné sur les lieux lorsque ce malheur arriva il y a trois ans, par le sieur Huguet le fils, Architecte, & grand dessinateur, employé par le Roi pour le rétablissement de cette Capitale de la Bretagne. Ce sujet est traité en grand Maître; belle Ordonnance, beau choix de groupes & de figures, Expressions admirables: l'habile Graveur est parfaitement entré dans l'esprit de l'Auteur.

Le sieur Thomassin, que ses talens pour le dessein & pour la gravure, ont fait recevoir depuis peu dans l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, a fini le dessein d'un grand morceau qu'il va graver d'après un tableau de M. de Troye le fils, qui represente la Peste de Marseille.

EX-

EXTRAIT d'une Lettre, écrite de Tunis le 24. Juin 1724. par M. Peyssonel, Medecin de Marseille, à M. de la R...

JE suis arrivé à Tunis en conséquence des ordres du Roi, depuis le 28. du mois passé. Outre les diverses Observations que j'ai faites sur l'Histoire naturelle; j'ai été voir un ancien Amphitheatre qui se trouve dans un lieu ruiné, nommé Augen, à trois journées de Tunis, vers l'endroit que M. de Lisle dans sa Carte des Côtes de Barbarie, appelle *Leptis Minor*. On diroit que cet Amphitheatre est fait sur le modele du Colisée de Rome; il a 1300. pieds de circonférence, 120. pieds de hauteur, & il est d'une très-belle architecture; je vous en donnerai une Description plus ample dans la suite, & je vous enverrai en même temps une copie de mes Observations Geographiques. Quant à la Ville nommée *Leptis magna*, Patrie de Septime Severe, marquée dans le Memoire qu'il vous a plû de me donner, elle est, comme vous sçavez, comprise dans le Royaume de Tripoli; ainsi je ne pourrai l'avoir que l'Hiver prochain. Au reste, tout ce que vous m'avez écrit du pays petrifié,

petrifié, & la Relation qu'en a faite M. le Maire, m'ont été confirmez, & l'on m'en a dit encore d'autres merveilles. Je ne manquerai pas de vous tenir exactement, Monsieur, la parole que je vous ai donnée, & j'espère que je pourrai vous mander des choses très curieuses & très-singulieres. Je suis, Monsieur, &c.

On a appris de Rome que le Peré Jean-Marie de Rochefort, Procureur General des Chartreux, & Prieur de la Chartreuse de Rome, où il étoit né de parens François, y est mort le 24. de l'autre mois, & qu'il a laissé le plus parfait, & le plus nombreux Cabinet de Medailles qui fut à Rome, & peut-être en Europe. On ajoute que le Pape en a fait demander le Catalogue, avec défense aux Religieux de le vendre hors de Rome.

Le Chevalier Bignon, second fils de feu M. Bignon, Conseiller d'Etat & Intendant de Paris, fit le 13. d'Aoust à la Bibliothèque du Roi, un exercice public, sur toutes les œuvres de Virgile, en presence d'une assemblée nombreuse, composée de tout ce qu'il y a de personnes distinguées dans la littérature. On lui proposa des difficultés qui étoient fort au dessus de son âge, car il n'a que 12. ans : cependant ses réponses qui n'étoient

toient point préparées , & qu'il assaisonna de toutes les graces possibles , parurent moins le fruit de sa memoire que d'un jugement déjà formé par l'étude , & par l'habitude de réfléchir. Des progrès si rapides paroïtroient hors de toute vrai-semblance , si nous n'ajoutions qu'il a l'avantage d'être élevé sous les yeux de M. l'Abbé Bignon , son oncle.

Le Dimanche. 20. de ce mois il y eut une cause importante , plaidée en François par les Rhetoriciens du College de Louïs le Grand ; nous en parlerons plus au long , & nous donnerons l'Extrait des cinq plaidoyers qui furent faits pour sçavoir qui a mieux servi le Roi & l'Etat , & lequel merite plus de récompense du *General d'Armée* , de l'*Homme d'Etat* & de *Cabinet* , du *Surintendant des Finances* , de l'*Homme de Mer* , ou du *Confident vertueux*.

La femme d'un Laboureur de la Paroisse de Lubin , proche Blois , est accouchée depuis peu de deux enfans qui n'avoient qu'un seul corps , deux têtes , quatre bras & quatre jambes , sans aucune marque de sexe. Ils vécurent près de 26. heures , & moururent environ à deux heures d'un de l'autre. Le public sera sans doute bien aise d'apprendre les observations que des Chirurgiens auront pu faire

faire sur cette monstrueuse production. Nous prions ceux qui sont en état de donner quelque éclaircissement là-dessus de vouloir nous en faire part.

On écrit de Londres que le Pere Gouille, Jesuite François, qui a demeuré 24. ans à la Chine, y est arrivé sur un des Vaisseaux de la Compagnie des Indes, étant envoyé par l'Empereur de la Chine, avec des presens pour le Roi de France, qui consistent en deux Paravants d'une beauté admirable, & quantité de beaux vases de vieille Porcelaine. Ce Pere qui est habillé à la Chinoise, & qui porte une longue barbe, doit s'embarquer incessamment pour passer en France. Quatre Gentilhommes Chinois, accompagnés d'un Mandarin, leur Gouverneur, qui sont embarqués sur un Vaisseau Anglois, sont attendus à Londres. Ils doivent aller à Rome pour y faire leurs études.

On écrit aussi que le sieur de la Chaumette, Ingenieur, a inventé depuis peu un moyen pour éviter le naufrage des Vaisseaux par l'orage, en faisant descendre la voile par un ressort très-simple. Il a encore inventé une Montre, qui se monte par un anneau, sans aucun ressort, & sans qu'il soit nécessaire de l'ouvrir,

ce

A O U S T 1724. 1789

ce qui la rend plus juste , & à moins de frais.

Le R. P. Noël Alexandre , natif de Roüen , Religieux de l'Ordre de Saint Dominique , Docteur en Theologie de la Faculté de Paris , si connu dans toute l'Europe par le grand nombre de sçavans ouvrages qu'il a composez sur l'Histoire de l'Eglise , sur la morale , & sur l'Ecriture Sainte , mourut ici le 21. Aoust dans le Grand Convent du même Ordre , âgé de 86. ans. Il avoit été Provincial de sa Province , & il n'étoit pas moins recommandable par sa grande pieté , que par sa profonde érudition. La Faculté de Theologie en corps , la Communauté des Cordeliers , & grand nombre de gens de consideration dans l'Etat Ecclesiastique seculier & regulier ont assisté à ses funerailles.



SPEC-



S P E C T A C L E S.

L Es Comédiens François ont remis au Theatre la Tragedie de *Berenice*, de M. Racine qui a été extrêmement goûtée du Public, soit par l'excellence de l'ouvrage, soit par l'exécution admirable des Acteurs. Les principaux rôles de *Berenice*, de *Titus*, & d'*Antiochus*, sont remplis par la D^{lle} le Couvreur, par le sieur Quinaut l'aîné, & par le sieur Quinaut du Fresne.

Lorsque cette Tragedie fut représentée dans sa nouveauté sur le Theatre de l'Hôtel de Bourgogne. La D^{lle} Champmeslé, le sieur de Floridor, & le sieur de Champmeslé jouoient les trois rôles, dont nous venons de parler.

M. de S. Evremond a remarqué que dans cette Piece on voit du desespoir, où il ne faudroit qu'à peine de la douleur; car l'Histoire nous apprend que *Titus* plein d'égards & de circonspections, renvoya *Berenice* en Judée, pour ne pas donner le moindre scandale au peuple Romain, & le Poëte en fait un desespéré, qui veut se tuer lui-même, plutôt que de consentir à cette separation. On peut

peut dire à cette occasion aux Auteurs Dramatiques de prendre garde d'employer une passion pour une autre, de mettre de la douleur où il ne faut que de la tendresse, & au contraire du desespoir où il ne faut que de la douleur.

La Tragedie de Berenice, dit M. Baillet, a toujours paru nouvelle toutes les fois qu'on l'a représentée; & il y en a peu qui ayent coûté plus de larmes aux spectateurs. Les Critiques qui n'ont pas le cœur si tendre, ont reproché à l'Auteur la simplicité qui leur a paru trop grande dans la Piece, croyant qu'une Tragedie qui étoit si peu chargée d'intrigues ne pouvoit être selon les regles du Theatre. M. Racine leur a fait connoître que cette simplicité est la premiere vertu d'une Piece de Theatre; que l'invention consiste principalement à faire quelque chose de rien, & que le grand nombre d'incidens a toujours été le refuge des Poëtes, qui ne sentoient dans leur genie, ni assez d'abondance, ni assez de force pour attacher durant cinq Actes leurs spectateurs par une action simple, soutenue de la violence des passions, de la beauté des sentimens, & de l'élégance de l'expression.

Lorsque cette Piece parut, on demanda à M. le Prince, le Grand Condé, son

son sentiment ; il ne répondit jamais autre chose que ce refrain de chanson *Marion pleure , Marion crie , Marion veut qu'on la marie.*

On a remarqué que les combats que livre Titus ne sont pas dignes de lui , ni dignes d'occuper la Scene Tragique durant cinq Actes. On prétend que c'est faire tort à la réputation que cet Empereur a laissée , & aller contre les loix de la vrai-semblance , & du pathétique , que de lui donner un caractère si mou & si efféminé. Suetone dont Racine a tiré le sujet de sa Piece , dit seulement que Titus renvoya Berenice , & qu'ils se separerent à regret. * *Berenicem statim ab urbe dimisit invitum invitam.* Cet Auteur ne dit point que Titus se soit abandonné à la douleur excessive où il est toujours plongé dans cette Piece. Quand même l'aventure seroit narrée par Suetone , avec les circonstances dont nôtre Poète a trouvé bon de la revêtir , on prétend qu'il n'auroit pas dû la choisir comme un sujet propre à la Tragedie. La gloire du succès ne repare pas toujours la honte d'un combat où nous devons remporter l'avantage d'abord. Un ennemi bien inégal nous surmonte en quelque façon , s'il dispute trop long temps la victoire contre nous. En effet dix mille

* *In Tit. vesp. sect. 7.*

Allemands, qui n'auroient battu 4000. Turcs en rase campagne qu'après un combat de douze heures seroient honteux de leur victoire. Aussi quoique *Berenice* soit une Piece très-methodique, & parfaitement bien écrite, le Public ne la revoit pas avec le même plaisir que *Britannicus* & *Phedre*. Un Auteur moderne assure que Racine s'étoit engagé par foiblesse à traiter ce sujet sur les instances d'une grande Princesse. Quand il se chargea de cette tâche, l'ami, dont les conseils lui furent tant de fois utiles, étoit absent. Despreaux a dit plusieurs fois qu'il eut bien empêché son ami de se consacrer sur un sujet aussi peu propre à la Tragedie que *Berenice*, s'il avoit été à portée de le dissuader de promettre qu'il le traiteroit.

M. l'Ab. D. reproche à Racine d'avoir fait agrandir par Titus les Etats de *Berenice*. Il est parlé vingt fois des Etats de cette Reine dans la Piece; cependant elle n'eut jamais ni Royaume, ni Principauté. On l'appelloit Reine, parce qu'elle avoit épousé des Souverains, ou parce qu'elle étoit fille de Roi: l'usage d'appeler Reines les filles des Rois, a eu cours dans plusieurs pays, & même en France. Racine suppose que son Antiochus, celui qui fut blessé dans un combat des troupes d'Othon contre celles de Vitellius,

tellius , & qui avoit amené un secours aux Romains devant Jerusalem , fut Roi de Commagene sous l'empire de Titus , quoique les Historiens nous apprennent que le pere de ce Prince infortuné ait été le dernier Roi de Commagene. Il fut soupçonné sous l'empire de Vespasien , pere & prédécesseur de Titus , d'intelligence avec les Parthes , & il fut obligé de se sauver chez eux avec ses fils , dont cet Antiochus étoit du nombre , pour éviter de tomber entre les mains de Cassennius Pœtus , qui avoit ordre de les enlever. Pœtus se mit en possession de la Commagene , qui fut deslors réduite pour toujours en Province de l'Empire. Ainsi lors de l'avènement de Titus au Trône , Antiochus & ipphane étoit réfugié chez les Parthes , & il n'y avoit plus de Roi de Commagene.

Nôtre Poëte peche encore contre la verité , quand il fait dire à Paulin que Titus chargé , comme son confident , de lui parler sur le mariage de Berenice qu'on a vû.

Des fers de Claudius Felix encor flétri ,

De deux Reines , Seigneur , de venir le mari ,

Et s'il faut jusqu'au bout que je vous obéisse ,

Ces deux Reines étoient du sang de Berenice.

Ce

A O U S T 1724. 1795

Ce Felix, si connu par Tacite & par Joseph, n'épousa jamais qu'une Reine ou fille d'un Sang Royal, qui fut Drusille. Il est vrai qu'elle étoit du Sang de Berenice. C'étoit sa propre sœur.

J'ai toujours ouï dire que Racine aimoit mieux cette Piece que les autres Tragedies, comme Corneille trouvoit Attila la meilleure Piece. Mais les Auteurs ne sont pas toujours sinceres sur le merite de leurs ouvrages; ils soutiennent quelquefois ceux que le public estime le moins, & dont la foiblesse a besoin d'appui, en montrant une prédilection affectée.

Le 2. Aoust on representa au College de Louis le Grand une Tragedie, qui a pour titre Hermenigilde, Martyr, pour la distribution des prix fondez par Sa Majesté.

Acteurs de la Tragedie.

Leovigilde, Roi des Gots. Joseph-Michel du Presnay des Roches.

Hermenigilde, fils aîné de Leovigilde. Pierre-Louis-Nicolas de Meulan.

Athanagilde, fils d'Hermenigilde. Jean Gilbert Allire de Langhac.

Recarede, frere d'Hermenigilde. Pierre-François de Rippert de Monclar.

G Vala-

1696 MERCURE DE FRANCE.

Valamir, ancien Gouverneur d'Hermenigilde. François Fosseyeux,

Avalpha, premier Ministre de Leovigilde. Charles-François-Xavier Coriolis d'Espinouse.

Sigeric, General de l'armée des Gots. Jean-Baptiste le Franc.

Crispe, General de l'armée des Grecs. Jacques André de Richerolles.

Manrique, Officier de l'armée d'Hermenigilde. Louis-Antoine-Gervais de S. Laurent.

Gondemar, Officier de l'armée de Leovigilde. Jacques-André de Richerolles,

La Scene est dans le camp d'Hermenigilde, près de Seville.

Plan de la Tragedie.

A C T E I.

Hermenigilde donne ordre d'attaquer les troupes que Leovigilde son pere a envoyées contre lui. Il en est détourné par l'arrivée soudaine & les conseils de Valomir, son ancien Gouverneur, qui avoit été exilé pour la foi Catholique. Recarede, frere d'Hermenigilde se presente à lui, déguisé en Berger : une absence de plusieurs années l'empêche d'être d'abord reconnu par son aîné, mais s'é-

tant

tant enfin fait connoître à ce cher frere ,
 il lui apprend l'arrivée du Roi , leur pe-
 re , à son armée , & n'oublie rien pour
 le porter à mettre les armes bas. Hermenigilde n'y peut consentir , à moins que
 le Roi ne lui laisse la liberté de vivre
 dans la Religion Catholique. Recarede
 retourne dans le camp de son pere pour
 obtenir ce que demande Hermenigilde
 son frere. Cependant Crispe , General de
 l'armée Grecque , alliée d'Hermenigilde
 vient lui faire des reproches sur ce qu'il
 laisse échapper l'occasion de combattre
 ses ennemis avec avantage. Hermenigil-
 de lui répond que son pere étant à la tête
 de ces mêmes ennemis , il ne peut se ré-
 soudre à les combattre qu'il n'y soit for-
 cé. Il persisteroit dans ce dessein respec-
 tueux , s'il n'apprenoit en même temps
 que son fils Athanagilde vient d'être fait
 prisonnier par les troupes de son pere ,
 ce qui le détermine à voler à son secours.

A C T E II.

Recarede après une victoire , dont il
 a le principal honneur , revient dans la
 tente d'Hermenigilde , pour sçavoir ce
 que ce cher frere est devenu : il apprend
 par Sigeric , General de l'armée de Leo-
 wigilde , que ce malheureux Prince ,

après avoir fait des actions de valeur étonnantes , qui n'ont pû l'empêcher de perdre la bataille , s'est réfugié dans une Eglise. Recarede lui envoie dire de ne point sortir de son azile que le Roi son pere ne lui ait accordé son pardon , qu'il va solliciter. Leovigilde arrive ; Recarede se fait reconnoître à son pere , qui apprend en même temps qu'il lui est redevable de la victoire qu'il vient de remporter sur son aîné. Toute la récompense que Recarede en demande se borne à la grace d'Hermenigilde ; Ataulphe ennemi secret de ce dernier , & premier Ministre de Leovigilde s'y oppose artificieusement ; mais Recarede l'emporte. Hermenigilde vient de lui-même se jeter aux pieds de son pere , qui lui pardonne , à condition qu'il embrassera l'Arianisme. Hermenigilde ne répond à cette proposition que par un silence glacé. Son fils lui est rendu , sa vûë qui dans une autre occasion auroit été pour lui un sujet de joye , ne sert dans celle-cy qu'à augmenter sa douleur. Il se separe de lui , affligé de voir cet enfant assez avancé en âge pour sentir son malheur , mais trop jeune encore pour s'en consoler par un motif aussi pressant que celui de la foi.

ACTE III.

Valamir, ancien Gouverneur d'Hermenigilde, & Ataulphe premier Ministre de Leovigilde ouvrent ce troisième Acte ; il s'agit d'une délibération que le Roi doit prendre par leurs conseils au sujet d'Hermenigilde. Ataulphe ne peut s'empêcher de laisser entrevoir la haine secrète qu'il a conçûe contre ce Prince, qu'il voudroit faire exclure de la succession à la Couronne des Gots.

Valamir n'oublie rien pour lui inspirer des sentimens plus doux & plus équitables ; mais ses efforts sont inutiles. Leovigilde vient tenir conseil avec eux, Ataulphe l'emporte sur Valamir & Hermenigilde n'a plus rien à prétendre au Trône, s'il ne renonce à la Religion Romaine. Leovigilde mande sur le champ Hermenigilde ; il lui propose la Couronne d'un côté & les fers de l'autre. Il le laisse seul afin qu'il délibere à loisir sur le choix qu'il doit faire. Il lui envoie son fils Athanigilde, pour le faire pencher du côté de la Couronne. L'enfant ébloüi de l'éclat des grandeurs, livré de pressans assauts à son pere, qui malgré sa tendresse pour son fils, demeure inébranlable dans sa foi. Leovigilde revient pour

G iiij sça-

1800 MERCURE DE FRANCE.

ſçavoir quelle eſt la dernière réſolution d'Hermenigilde ; mais le trouvant tout diſpoſé à préférer les chaînes au Trône , il lui annonce avec fureur que ſ'il ne change de deſſein , il ajoutera la mort à la captivité , ſi-tôt qu'il aura fait couronner Recarede ſon frere.

ACTE IV.

Recarede ne peut conſentir à ſ'enrichir des dépouilles d'un frere , qui lui eſt mille fois plus cher que le Trône qu'on lui offre ; il preſſe Hermenigilde de renoncer à la créance Romaine , qui eſt le ſeul crime pour lequel Leovigilde le veut priver de ſa ſucceſſion. Hermenigilde parle avec tant de force à Recarede , qu'il le range du parti de la vérité ; de ſorte que Leovigilde ſuivi de pluſieurs Officiers , le venant inviter à monter au Trône qu'il lui a fait élever au milieu de ſon camp ; ce Prince vertueux lui répond , que loin d'accepter une Couronne qui n'eſt dûë qu'à ſon frere , il embraille la même créance que lui. Leovigilde ſe livre à toute ſa colere ; Ataulphe profite de cette occaſion d'achever de perdre Hermenigilde. Il porte le Roi à faire déclarer à ce fils rebelle , que ſ'il ne revient à l'Arianisme d'où Valamir l'a

l'a retiré, on fera mourir ce Gouverneur qui l'a séduit. Leovigilde laisse Ataulphe maître de toutes les propositions, & de toutes les ruses qu'il pourra imaginer, pour intimider Hermenigilde.

ACTE V.

Valamir commence ce dernier Acte; bien loin de vouloir porter son cher élève à l'Arianisme, il ne songe qu'à le fortifier dans la véritable foi, & se propose de lui donner l'exemple de mourir pour un si grand objet. Manrique donne avis à Hermenigilde que son épouse Indegonde va bien-tôt briser ses fers, par le secours de quelques Grecs, qui se repentant de leur dernière perfidie, la veulent reparer en lui rendant la liberté qu'ils lui ont fait perdre; mais ce généreux captif refuse cette offre, & charge Manrique de ses derniers adieux pour sa chère Indegonde. Leovigilde lui annonce enfin, que s'il ne change de créance, il en coûtera la vie à Valamir. Hermenigilde est vivement touché du peril qui menace son Gouverneur, mais sa foi l'emporte sur sa tendresse; il ne peut se résoudre à le sauver par une apostasie. Enfin Ataulphe vient annoncer à Leovigilde que le changement de Recarede

G iiij ayant

ayant causé une émotion generale dans son camp, il doit craindre que Sigeric ou quelqu'autre ne lui enlèvent la Couronne des Gots. Ce malheureux Roi livré aux pernicious conseils d'un perfide Ministre, autant qu'à sa propre fureur, condamne son fils à perdre la tête, ce qui est exécuté. Le reste de la Piece roule sur les remords de ce pere dénaturé, qui regrettant trop tard la perte d'un fils vertueux, condamne Ataulphe à un bannissement perpetuel; & commençant à sentir la verité d'une Religion qu'il a voulu détruire, en permet au moins le libre exercice à Recarede, dont il confie la conduite au fidele Valamir.

Cette Tragedie, qui attira beaucoup d'applaudissemens, fut suivie d'un Ballet que les connoisseurs ont trouvé très-ingénieux: en voici le Dessin & la Division. Comme le Gracieux & le Délicat caractérisent encore plus les Fêtes des François que le Magnifique, on met cette verité en son jour par l'opposition des mœurs d'aujourd'hui à celles des anciens Gaulois. La barbarie & la rudesse regnoient dans les Fêtes de nos peres, au lieu que l'élégance & la politesse se font remarquer dans les nôtres. Pour donner une idée des unes & des autres, l'Auteur de ce Ballet fait d'abord venir
des

des Officiers Gaulois au son des Tambours & des Trompettes , pour célébrer un Fête militaire , ils emmenent des captifs pour les brûler & les immoler au Dieu qui préside aux combats. Un bucher est dressé, les captifs y sont attachez , & des soldats dansent autour d'eux : quoi de plus barbare !

Le Genie François , suivi des ris & des jeux , vient délivrer ces Captifs ; il adoucit la ferocité des Gaulois , & les fait entrer dans la riante Fête qu'il forme avec son aimable suite : quoi de plus gracieux ! Ce premier Ballet sert de prélude à celui qui doit suivre & fait une espèce de perpétuité des premières mœurs , de notre nation à celles qui regnent aujourd'hui. Le Ballet qui doit suivre le premier est divisé en quatre parties , c'est-à-dire , en quatre sortes de Fêtes , qui sont. 1° Les Fêtes de Cour. 2° Les Fêtes Bourgeoises. 3° Les Fêtes Rustiques. 4° Les Fêtes Marines. Ces quatre Fêtes sont caractérisées avec un art infini ; nous ne les détaillons pas , de peur d'être trop prolixes.

Le Ballet général consiste dans une Fête du Parnasse qui précède la distribution des Prix , dont nous avons parlé dans le commencement de cet article. Mnemosine , Apollon & Mercure invitent les éle-

ves du Parnasse à venir disputer les prix de Memoire, d'Eloquence, & de Poësie. Chacune de ces trois Divinitez est suivie de sa quadrille, pour former les danses qui composent la Fête, après laquelle les Prix fondez par Sa Majesté sont distribuez au son des trompettes.

LES ARMES D'ACHILLE. Tragedie en vers François, par M. Gibert, représentée au College Mazarin le 7. Aoust 1724. pour la distribution des Prix. Ce sujet est si connu par le XIII. Livre des Metamorphoses, qu'il suffira d'indiquer de quelle maniere l'Auteur l'a traité. Les Grecs se disputent les Armes d'Achille. L'ombre de ce Heros paroît, ordonne qu'Ajax & Ulysse soient seuls admis à cette dispute, & prédit que ce jour sera fatal à l'un des deux. Ajax indigné d'avoir un concurrent tel qu'Ulysse court aux armes pour le combattre; l'armée s'y oppose, & Calchas declare que la volonté des Dieux est que cette querelle se décide sans répandre de sang. Là-dessus Nestor soutient éloquemment qu'il suffit d'entendre les raisons des prétendants. Ajax se rend, & cedant lui-même au pouvoir de l'Eloquence, fait voir quelle sera la fin de la dispute: En effet Ulysse l'emporte & Ajax se tue de desespoir.

Les

A O U S T 1714. 1805

Les Comediens Italiens ont remis le 19. une Piece de l'ancien Theatre Italien , qui a pour titre *les Bains de la Porte S. Bernard* , Comedie en trois Actes , mise au Theatre par M. de Boisfranc , & representée pour la premiere fois à l'Hôtel de Bourgogne , en Juillet 1696. Cette Comedie fut fort goûtée dans sa nouveauté , le fameux Gherardy faisoit tout le plaisir qu'on pouvoit attendre d'un aussi habile Acteur. Le sieur Dominique jouë aujourd'hui ce rôle , qui contient plus de la moitié de la Piece , avec approbation. Les rôles d'Angelique & de Colombine sont jouëz par les D^{les} Silvia & la Lande ; ceux d'Octave , & de Leandre par les sieurs Lelio & Mario. Pantalon qu'on voit toujours avec plaisir sur la Scene n'y jouë pas , non plus que la D^{le} Flaminia. Cette Comedie n'a pas été autrement goûtée à cette reprise , & il paroît que le public ne s'accommode plus de ces sortes de pieces.

Le Mercredi 16. Aoust on joüa sur le grand Theatre du Fauxbourg S. Laurent, sous le nom d'Opera Comique , deux Pieces , dont la premiere a pour titre *l'Asne d'Or* , & la seconde s'appelle le *Caprice* ; la premiere est en deux Actes , la seconde n'en a qu'un ; mais elle a fait

Gvj beau-

1806 MERCURE DE FRANCE.
beaucoup plus de plaisir que la première :
voici un Extrait de toutes les deux.

Extrait de l'Asne d'Or.

Arlequin ayant voulu par un esprit de curiosité faire essai de quelques poudres ou breuvages d'un Magicien, fut transformé en Asne, au grand regret de Colombine, dont il étoit tendrement aimé. Colombine lui fut si fidelle, malgré sa disgrâce, qu'elle ne voulut jamais lui donner de Rival pour successeur. L'Asne en question fut vendu à un nouveau Maître chez qui Colombine servoit; Pierrot, Cuisinier dans la même maison & amoureux de Colombine, avoit apporté beaucoup de provisions pour un repas que son Maître devoit donner. Toutes ces provisions qui consistoient en vins exquis, viandes de Boucherie, volailles, saucissons & mortadelles, furent flairées par l'Asne, qui malgré sa Metamorphose conservoit encore la gourmandise qu'il avoit eue sous sa forme humaine; de sorte qu'après avoir bien mangé & bû, il emporta les débris du repas que le hazard lui avoit procuré. Le Cuisinier ne trouvant plus rien dans la Corbeille, où il avoit mis tout ce qu'il avoit apporté pour le dîner de son Maître, ne sçût à qui attribuer

buer ce vol : il en soupçonna d'abord quelque chien ; mais le vin emporté lui persuada que c'étoit quelque Marmiton qui lui avoit joué ce tour. Pour prendre le voleur sur le fait , il mit de nouvelles viandes dans la Corbeille , & se cacha pour observer sans être vû. Il fut bien surpris de trouver l'Asne buvant une bouteille de vin. Il courut chercher Colombine pour la rendre témoin oculaire de ce prodige. Colombine , à cette vûë surprenante , ne douta point que cet Asne gourmand ne fut son cher Arlequin , elle resta seule avec lui , & lui rendit la parole par un anneau magique , dont on lui avoit appris la vertu. A peine lui eut-elle mis cet anneau dans l'oreille que l'Asne , parla & se fit connoître à elle pour Arlequin , elle avoit un autre secret pour lui rendre tout-à-fait sa première forme ; mais elle ne voulut achever son ouvrage qu'après avoir été bien assurée qu'il ne lui avoit point fait d'infidélité depuis sa Metamorphose. Arlequin ne lui laissant aucun doute sur sa constance , elle voulut l'en récompenser en présence de deux Rivaux , ces Rivaux étoient Pierrot & un Poëte. Elle les fit convenir qu'ils consentiroient qu'elle épousât celui à qui elle feroit présent d'un bouquet qu'elle tenoit ; les deux concurrents y don-

1308 MERCURE DE FRANCE.

donnerent les mains, chacun d'eux aspirant à la préférence; mais ils furent bien étonnez de voir que Colombine presenta le bouquet à l'Asne, & plus encoire de voir cet Asne reprendre la forme d'Arlequin, ancien Amant de Colombine, & le seul dont le souvenir leur avoient toujours disputé le cœur de leur Maîtresse. Tout ce qu'on vient de dire est distribué en deux Actes, ornez d'un Ballet que le Poëte dont nous avons parlé donne au Maître de Colombine en forme d'Epithalame. Le premier de ces deux Actes a été assez bien reçu; mais le second n'a pas eu le même sort.

*Extrait de la Piece, qui a pour titre
le Caprice.*

Mercurc & Iris ouvrent la Scene par un Dialogue, où ils se rendent un compte reciproque du sujet qui les a fait descendre sur la terre. Iris dit à Mercurc que Junon a eu un fils à l'insçu de Jupiter, & qu'elle veut marier ce fils inconnu à son pere. Mercurc lui demande qui peut être ce fils, & quel en est le veritable pere. Iris lui répond que Junon n'a point manqué de foi à Jupiter, & que ce fils, qui s'appelle Caprice, est né de son Cerveau, comme Minerve sortit autrefois du Cerveau.

Cerveau de Jupiter. Mercure rend compte à son tour de sa mission à Iris, & lui apprend qu'il est descendu des Cieux, pour marier une fille de Jupiter qui s'appelle Folie. Cette conversation se passe devant le Temple du Caprice. Le Caprice en sort avec sa suite qui fait une entrée de Ballet. Il en conte à Iris & lui propose de l'accepter pour époux. Iris lui refuse sa main, en lui disant qu'elle n'aime pas la danse. Le Caprice irrité de son mépris pour la danse, qui est sa passion dominante, lui dit des injures & la chasse. Mercure se retire pour aller chercher la Folie à qui il ne sauroit trouver de mari plus convenable que le Caprice. Plusieurs mortels de toutes sortes de professions viennent consulter le Caprice, ce qui produit une demi-douzaine de Scenes qu'on a trouvées très-plaisantes, & très-fines. Il y en a une d'un Poète avec son pere qui veut le desheriter, parce qu'il veut rimer dans toute sorte de genres, depuis le Cothurne jusqu'au Polichinelle. Dans une autre Scene une petite fille vient consulter le Caprice sur une envie d'aimer qu'elle ne sauroit surmonter; on voit encore un Agioteur qui cherche les moyens les plus courts & les plus seurs de se ruiner. Le Caprice le renvoye aux Coulises des Theatres,

tres, & sur tout il lui conseille de s'adresser aux Actrices à premiers rôles. La Nature & l'Art viennent ensuite prier le Caprice de les démarier, parce qu'ils ne sçauroient plus vivre ensemble; la Nature accuse l'Art d'avoir tout renversé; l'Art de son côté se plaint que la Nature produit souvent des monstres qu'il prend soin d'embellir, & dont il cache les défauts par une espece de fard dont il se sert. La Nature reproche à l'Art ces mêmes monstres dont il lui impute la production, & sur tout dans les Pieces de Theatres, où l'on ne trouve plus rien de naturel; ce qui donne lieu à l'Auteur, de plaisanter sur la maniere dont on parle d'amour à l'Opera, par opposition au simple & au naïf que la Nature demanderoit. La Piece finit par l'arrivée de la Folie, dont l'humeur se trouve si conforme à celle du Caprice, qu'ils sont mariez sur le champ des mains même de la Nature. La Fête qui couronne cet ingenieux ouvrage est amenée d'une façon très-neuve. La Folie feint d'être en travail d'enfant, le Caprice en est également surpris & alarmé; mais sa nouvelle épouse le rassure en lui disant, que ce n'est que d'une Fête nouvelle qu'elle vient d'accoucher. Cette Fête est composée d'un Arlequin & d'une

Arle-

Arlequine , d'un Mezetin & d'une Mezetine , d'un Pierrot & d'une Pierrotte, d'un Scaramouche & d'une Scaramouchette. Un Folichinelle , Rival d'Arlequin rend cette danse encore plus piquante. On a trouvé la Chaconne qui forme ce divertissement, très-saillante, & parfaitement caractérisée. Elle est de la composition du sieur Voisin.

Le 20. de ce mois les Comédiens François représenterent la Tragedie de Britannicus de M. de Racine , & la petite Comédie du Deuil d'Hauteroche. Le sieur Durand , cy-devant Comédien du Roi , joua le rôle de Burrus dans la premiere Piece , & celui de Nicodeme dans la seconde. Il fut applaudi dans l'un & dans l'autre.

La nuit du 24. au 25. Aoust il y eut sur le Theatre de l'Opera un petit divertissement, intitulé *le Bal des Dieux* , qui fut suivi d'un Bal ordinaire , où il y eut une très-belle & très-nombreuse assemblée. On y paya 5. liv. par personnes.

Les Comédiens François & les Comédiens Italiens sont partis pour Fontainebleau ; ces derniers ont formé leur Theatre ; mais les Comédiens François conti-

1812. MERCURE DE FRANCE.

continuent leurs Représentations à Paris. Ils ont remis au Theatre la Comédie *des Trois Cousines*, du sieur Dancourt, Piece en trois Actes, avec trois Divertissemens que le public revoit avec grand plaisir. Nous en parlerons plus au long.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Turquie.

LA dernière maladie du Grand Seigneur, dont on publie qu'il est parfaitement rétabli, avoit donné lieu à plusieurs intrigues, tant dans l'intérieur du Serrail que dans la Ville; mais on ne croit pas que les desseins des factieux puissent réussir, s'il est vrai, comme le bruit en court, que Sa Hauteſſe ait réglé la succession au Trône en faveur d'un des Princes ses fils, qui est très-aimé des Janissaires & du peuple: le Mufti a parlé dans le Divan avec beaucoup d'animosité contre les Chrétiens; mais le Grand Visir lui a répondu en leur faveur, avec tant de sagesse, que ce Chef de la Loy a été obligé de garder le silence.

Cianum Coggia, Vice-Amiral des Armées Navales du Grand Seigneur, est arri-

arrivé des Dardanelles à Constantinople le 13. Juin. Le 14. il eut une audience particuliere du Grand Visir, qui le conduisit à la maison de plaisance, où Sa Hauteſſe s'est rendue depuis quelques jours pour rétablir entierement sa santé; & le bruit court qu'il retournera dans peu aux Dardanelles pour en faire partir quelques Sultanes, avec lesquelles il doit aller vers les Côtes d'Afrique. Les deux Agens de Miry - Mamouth qui sont à Constantinople depuis quelque temps ont frequemment des audiences favorables du Grand Visir; cependant le bruit court que cet Usurpateur ayant déclaré qu'il ne desarmeroit qu'après s'être assuré son pardon, le Grand Visir lui a fait ſçavoir par un Chaoux, que s'il persistoit à vouloir rester à la tête d'une armée, le Grand Seigneur étoit dans la résolution d'ordonner au Bacha qui commande les troupes Ottomanes dans la Perse de se joindre à celles du Czar pour lui donner bataille, & que s'il venoit à être fait prisonnier, on ne pourroit se dispenser de le traiter avec la derniere rigueur.

Le 11. Juin le Grand Seigneur se trouva indisposé, & vers le soir il eut un accès de fièvre assez violent, dont l'ardeur diminua quelques jours après; mais comme Sa Hauteſſe n'est pas un seul jour sans

sans quelque ressentiment de fièvre , on commence à craindre les suites fâcheuses de la maladie.

On travaille avec beaucoup de diligence à l'armement de la Floxe qui sera plus considérable qu'on n'avoit crû : on ne permet à aucun Etranger d'approcher des Vaisseaux qui la doivent composer. Lorsqu'il arrive à Constantinople quelque Bâtiment Marchand on le fait garder par des soldats de Marine , & il n'y a que le Capitaine & le Pilote qui puissent obtenir la permission de mettre pied à terre , encore les fait-on accompagner par un Janissaire toutes les fois qu'ils entrent dans la Ville pour leurs affaires.

On a reçu avis de Smirne que la contagion continuoit de faire de grands ravages , que les principaux habitans étoient sortis de la Ville , & que ceux qui y étoient restez s'étoient soulevés contre le Cadý , à l'occasion d'un ordre du Grand Seigneur qu'il avoit fait publier pour la diminution du prix des Sequins. Ces Lettres ajoutent que ce Magistrat avoit été attaqué du mal contagieux dans sa maison , & que plusieurs de ses domestiques en étoient morts.

Les 3000. Janissaires qui sont arrivez à Constantinople , ont été embarquez pour Trebisonde , d'où ils se rendront par terre

A O U S T 1724. 1815

terre à Tifflis dans la Georgie. Le Grand Visir a envoyé à Nissa dans la Servie 2000. hommes de troupes réglées pour renforcer la garnison de cette place, où l'on construit des Cazernes pour loger jusqu'à 8000. hommes.

Le 1. Juillet M. Dierling, Résident de l'Empereur à Constantinople, eut une Audience du Grand Visir, dans laquelle ce premier Ministre lui confirma les assurances qu'il lui avoit déjà données, que le Sultan vouloit bien se désister des prétentions qu'il avoit formées contre les Venitiens par rapport aux limites.

On a examiné dans plusieurs Divans les dernières propositions du Czar. Le Mufti a représenté que ce seroit agir contre la loi, que de forcer par les armes l'Usurpateur Miry-Mamouth à abandonner ses conquêtes; & qu'étant Musulman de la même secte que les Turcs, il ne convenoit point au Grand Seigneur d'unir ses forces à celles du Czar, pour le contraindre à se soumettre aux volontez de ce Prince, ennemi de la Religion de Mahomet: que tout ce qu'on pouvoit faire pour éviter la guerre avec les Moscovites, étoit de laisser agir le Czar sans s'unir à lui.

Non-

*Nouvelles de Constantinople du mois
d'Avril 1724.*

LE 9. le 10. le 11. & le 14. de ce mois le feu a pris à plusieurs quartiers de cette Ville, sans que l'on ait pû sçavoir la cause de ces accidens. Pendant que les Ministres de la Porte & les Officiers de la Police travailloient le 11. à l'éteindre à Constantinople, ils furent étonnez d'apprendre qu'il y en avoit un autre considerable en un Village nommé Caracuy, situé sur le Canal qui va à la Mer Noire, ce qui leur a fait ouvrir les yeux, & soupçonner en même temps que ces frequents incendies pouvoient être causez par des gens mal-intentionnez.

Les ouvriers de l'Arsenal, pour la construction des Vaisseaux, ont repris leurs ouvrages ordinaires, qu'ils avoient quitté pour s'occuper à faire les Bouquets qui ont servi aux ceremonies des mariages des trois Sultanes, filles du Grand Seigneur, qui ont épousé le fils du Grand Visir, Ali Pacha, son neveu, & Acmet Pacha, fils d'Osman Pacha de Seyde, que le Grand Seigneur a honorez à cette occasion de la dignité de Pacha à trois Queuës.

Le bruit court ici que Miry-Mamouth
s'étoit

s'étoit avancé jusques à une journée de Casbin , d'où il étoit revenu à Ispahan , après avoir dissipé un corps considerable de troupes de Tamaship. C'est ainsi que s'appelle le fils du Sophi détrôné.

L'on a eu avis ces jours passez qu'Afsan Pacha de Babilone étoit mort , il étoit fameux par l'autorité qu'il s'étoit acquise dans son Pachalik & par l'adresse avec laquelle il s'y étoit conservé malgré les pratiques & les entreprises qui s'étoient faites à la Porte contre sa personne & contre son Poste : ce Pachalik a été donné à Acmet son fils , qui étoit Pacha de Bassora , & celui de Bassora à Abduraman , son gendre ; en sorte qu'il n'y a eu que peu de changement en cette occasion dans le commandement des armées de cette frontiere. On continue toujours à y faire passer des troupes de tous côtez.

Le bruit court depuis quelques jours que Miry-Mamouth s'est emparé de la Ville de Chiras sur le Golfe Persique.

Les Tutes ont fait passer les 17. 18. & 19. leur armée Navale dans la Mer Noire ; elle est forte de près de cent Votiles , tant en Galleres , demi-Galeres , Galeasses que Galliotas. On dit que cette armée a ordre de construire une Forteresse vers l'embouchure du Phase.

Le 30. de ce mois M. le Procureur
Emo

Emo est venu rendre visite à M. l'Ambassadeur de France en grande cérémonie, & prendre congé de lui pour retourner à Venise.

Le Grand Seigneur a passé quinze jours de ce mois au Canal dans la maison du Grand Visir, son gendre, avec les quatre Princesses, ses filles, qui sont mariées, & quelques Sultanes, à voir la Fête des Tulippes. Nous donnerons le mois prochain une Relation qui nous a été envoyée à ce sujet, qui pourra satisfaire & amuser nos Lecteurs.

Russie.

L'Entrée de la Czarine à Petersbourg ayant été fixée au 19. Juiller, on assembla la veille un grand nombre de Yachts, & d'autres bâtimens légers dont on forma une Flotille qui jeta l'ancre devant le Convent de S. Alexandre, & tous les Senateurs & les autres personnes de considération s'y rendirent le 19. dès la pointe du jour. La Czarine ayant paru sur la Riviere, la Flotille leva l'ancre, & alla au-devant de Sa Majesté, la salua d'une décharge generale de son Artillerie, & l'accompagna jusqu'au Port de la Trinité, où cette Princesse fut encore saluée par trois décharges de la Mousqueterie des troupes qui étoient sous

sous les armes , & ensuite par celle des canons de la Ville & de l'Amirauté. La Czarine mit pied à terre sur le port où elle fut reçue par la Princesse *Natalie*, sa fille puînée : le Czar qui étoit arrivé d'Olonitz à Petersbourg le 6. Juillet vint la joindre , & leurs M. C. se rendirent ensemble à l'Eglise de la Trinité , où le *Te Deum* fut chanté au bruit de plusieurs salves d'artillerie. Vers le soir tous les Seigneurs & les Dames de la Cour étant descendus dans les jardins du Palais , on y executa un feu d'artifice , dont la décoration representoit une Couronne , tenue par une main qui sortoit d'une nuë , & derrière une Renommée dans un Char , tenant un étendart déployé avec ces paroles en langue Rus-sienne : *Nous felicitons solennellement ceux qui s'en sont rendus dignes.*

On regarde comme certaine la conclusion du mariage du Duc d'Holstein , avec l'aînée des Princesses , fille du Czar , & l'on assure que le traité de cette alliance a été fait avec la participation du Roi & de la Reine de Suede.

Pologne.

ON a envoyé à tous les Palatins qui doivent se trouver à la Diette generale , des instructions , par lesquelles

H ils

ils sont exhortez de faire connoître à la Noblesse de leurs districts la nécessité dans laquelle le Roi se trouve d'augmenter les troupes du Royaume, & le bruit court que ce sera la première affaire qui sera agitée après l'ouverture de la Diète.

Les Turcs assemblent une armée très-nombreuse du côté d'Asoph, & les Tartares & Cosaques ont enlevé quelques Chevaux du Camp des Moscovites dans les environs de Pultowa.

Les Lettres circulaires que le Roi a envoyées dans les différens Palatinats pour servir d'instructions ont été rendues publiques. Les dix articles principaux de ces instructions contiennent en substance que Sa Majesté n'ayant pu jusqu'à présent rendre de réponse positive au Czar, au sujet des articles du Traité de paix de Nyctad qui concernent la Pologne, elle prie la République de délibérer sur cette affaire, ainsi que sur celle du Duché de Curlande; & sur la demande que Sa M. C. a faite pour obtenir le titre d'Empereur de toute la Russie. Le Roi souhaite aussi qu'on examine le Mémoire qui a été présenté par le Ministre du Czar, touchant l'exécution du Traité d'union fait en 1677. entre le Roi de Pologne Jean III. & l'Empereur Leopold; qu'on travaille à chercher les moyens les moins

moins onereux pour remplir les coffres du Trésor de la Couronne, & du grand Duché de Lituanie, qui sont presque épuisez, qu'on fasse des fonds pour payer les ordonnances, tant anciennes que nouvelles qui ont été expédiées pour dédommagement des pertes que les troupes ont causées aux particuliers pendant la dernière guerre : qu'on en fasse d'autres pour l'entretien de l'Artillerie, des Magasins, & des fortifications des principales places du Royaume, & principalement de celles de Kaminieck, & de la Ville d'Elbing : qu'on travaille à terminer les differens de la République avec le Saint Siege, au sujet du droit de patronage : que la Tour de Montane soit réparée : qu'on renouvelle les balanciers de la Monnoye : que les escalins des différentes Villes du Royaume soient réduits à la même valeur. Qu'on fasse même venir des ouvriers pour travailler aux Mines du pays, & qu'on cherche les moyens de transporter le sel de Stamburg hors du Royaume pour en faire le commerce.

Ces Lettres circulaires n'ont pas été reçues avec cette même déference qu'on avoit cy-devant pour les mandemens de Sa Majesté : elles ont excité des querelles entre les Gentilhommes de quelques districts, & on a arrêté deux Nobles de la

H ij Diette

1821. MERCURE DE FRANCE.

Dette particuliere de Cracovie qui après avoir parlé de ces Lettres avec peu de respect, eurent l'audace de les déchirer à la Chancellerie. Cette fâcheuse disposition des esprits fait douter que la Diète generale puisse s'assembler le 2. Octobre prochain comme on l'esperoit.

Allemagne.

ON écrit de Copenhague que le Roi de Dannemark a donné des ordres pour augmenter de plusieurs ouvrages les fortifications de Frederic Osth.

On mande de Ratisbone que le 24. Juillet le College des Princes de l'Empire avoit pris une résolution favorable aux prétentions du Roi de Suede sur la haute Pomeranie, & que les Ministres des Princes Protestans avoient tenu une Conference particuliere, dans laquelle il avoit été proposé d'écrire à l'Empereur pour le supplier de donner une réponse positive sur l'affaire du Calendrier.

On écrit de Hambourg que le Duc de Meckelbourg a répondu à la Lettre que le Prince Eugene de Savoye lui avoit écrit pour l'engager à venir faire sa soumission à l'Empereur. Cette réponse contient en substance, qu'il se rendroit volontiers à Vienne, si ses affaires domestiques lui permettoient de s'absenter, que
fa

sa presence dans le voisinage de ses Etats ; étoit encore nécessaire pour la réussite de certains projets ; & qu'au cas qu'il pût faire le voyage , il demandoit qu'on lui rendit à Vienne tous les honneurs qui sont dûs à son rang en qualité de Prince de l'Empire.

Grande Bretagne.

LE Roi tint le 19. Juillet à Kinsington un Chapitre general de l'Ordre de la Jarretiere , dans lequel le Vicomte de Townsend , Secrétaire d'Etat , & le Comte de Scarborough furent créés Chevaliers de cet Ordre , à la place du feu Duc de Richmond , & du feu Comte d'Oxford.

Le Regiment des Fuziliers Ecoissois a reçu ordre de marcher du côté de Galloway pour réduire les séditieux , dont on parle il y a quelque temps , & qui continuent de commettre beaucoup de desordres.

Le Roi a commencé le 7. Aoust à prendre les eaux de Pyrmond que Sa Majesté continuera jusques à son départ pour Windsor , qu'on dit être fixé au 23. du même mois.

Le 5. de ce mois le Major Harrisson , qui a été nommé depuis peu Résident de S. M. à la Cour de l'Empereur , & le Capitaine Alexandre Agnew , prirent querelle à

H iij Lon-

1824 MERCURE DE FRANCE.

Londres , & mirent l'épée à la main , le dernier reçut un coup dans la poitrine , dont il mourut presque sur le champ , ayant eu la generosité de se declarer l'agresseur pour la décharge de son ennemi , qui a été mis à la garde d'un Connétable.

Hollande & Pays-Bas.

ON assure que le Roi de Dannemark a fait proposer à la République des conditions fort avantageuses pour rétablir la bonne intelligence entre les deux Etats ; mais qu'il demande qu'avant de rien conclure , leurs Hautes Puissances s'obligent de supprimer les nouveaux droits d'entrée qu'elles ont mis sur les bestiaux qui viennent du Nord.

On mande de Cambrai que le 5. Aoust les Ambassadeurs Plenipotentiaires des Puissances interessées au Congrès avoient recommencé leurs Conférences.

Espagne.

DES Lettres de Cadix portent que le contre-Amiral Godin avoit reçu depuis quelques jours de nouvelles dépêches de Hollande avec une commission des Etats Generaux pour continuer de croiser sur les Corsaires des Côtes de Barbarie jusqu'au 1. du mois de Decembre prochain.

Et

A O U T 1724. 1829

Le 28. Juillet M. Aldobrandini, Archevêque de Rhodes, & Nonce du Pape, à Madrid, y donna le Sacrement de Confirmation à la Princesse, future épouse de l'Infant Don Carlos, en présence du Roi & de la Reine qui furent Parrain & Marraine de cette Princesse, les Infants, les Grands du Royaume, les Ministres étrangers & les principaux Officiers de la Cour assistèrent à cette cérémonie.

On a fait partir de Malaga trois Galeres avec un convoi de vingt barques, commandées par Don Pierre de Los Rios, sur lesquelles on a embarqué le Regiment Wallon de Flandres. Le Regiment Italien de Corse, & le Regiment Espagnol de Badajos, qui sont destinez à relever un pareil nombre de troupes de la garnison de Ceuta.

Italie.

Le deux Juillet le Pape s'étant rendu dans l'Eglise de Sainte Marie *in Vallicella*, la Sainteté y sacra l'Abbé de Tencin, Archevêque d'Embrun, & chargé des affaires du Roi très-Chrétien en cette Cour. Le Cardinal Barberin fit pendant la cérémonie les fonctions d'Evêque assistant. Le Cardinal de Polignac celle de Diacre de l'Evangile. M. Ratto

H iiij

Yosto-

Yostonelly, Auditeur de Rotte celebra la Messe, & les Prélats assistans de l'Archevêque consacré furent l'Archevêque de Chicti & le nouvel Evêque de Gravina : seize Cardinaux se trouverent à la ceremonie, ainsi qu'un grand nombre de personnes de consideration de cette Ville.

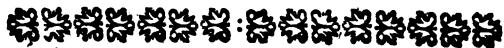
Le Pape a ordonné à tous les Officiers du Palais qui ne sont pas dans les ordres sacrez, de quitter la soutane & le manteau long, & à ceux qui sont Prêtres de porter ces habits regulierement, & de quitter incessamment la perruque, suivant les ordres qu'il leur en a déjà donné.

On écrit de Malthe que les Vaisseaux de la Religion qui étoient allez croiser dans l'Archipel, étoient rentrez dans leur Port, à cause de l'armement des Turcs, & que le Grand-Maître avoit envoyé des ordres aux Galeres Malthoises, qui sont actuellement vers les Côtes de la Sicile de revenir au plutôt ; le bruit s'étant répandu depuis quelque temps que le Grand Seigneur a de nouveaux desseins sur l'Isle de Malthe, & qu'on a pris quelques résolutions contre la Religion dans le dernier Divan qui s'est tenu à Constantinople.

On a publié à Rome une Ordonnance, par laquelle le Pape declare que les criminels

A O U S T 1724. 1827

minels qui se sauveront dorénavant dans les Eglises & autres lieux privilegiez, ne pourront y jouir des immunittez Ecclesiastiques que pendant trois jours.



*M O R T S , B A P T E S M E S ,
& Mariages des Pays Etrangers.*

L'Epouse du Comte de Kniewski est accouchée à Varsovie d'un Monstre qui n'avoit que le haut du corps de figure humaine, & est morte le huitième jour de ses couches.

La Princesse, épouse du Prince Joseph de Lichtevisstein est accouchée à Vienne le 8. Juillet d'un fils.

La Princesse Electorale de Baviere est accouchée à Munich d'une Princesse, le 19. Juillet à trois heures du matin dans le Château de Nimphemberg. Elle a été nommée Marie-Antoinette Walburge.

La Comtesse d'Hamilton est morte à Venin, âgée de 34. ans.

Le Comte d'Exeter a épousé à Londres le 29. Juillet M^{lle} Chambers qui lui apporte en mariage quatre-vingt mille livres sterling.

Le Comte Frideric de Benitein Steinfort, a épousé à Detmold le 4. Juillet la

H v Com-

1828 MERCURE DE FRANCE.

Comtesse Francine , ou François-Charlotte de la Lippe Dumold.

Il est mort à Utrecht une femme âgée de cent & un an accomplis , dont le corps a été porté par huit de ses petit-fils.

Marie-Magdelaine de Berghes , sœur de l'Evêque , Prince de Liege , & épouse de Charles Hubert-Augustin , Comte de Grobendoutk , Maréchal hereditaire du Duché de Brabant , est morte à Bruxelles le 21. Juin , âgée de quatre-vingt-cinq ans.

Madame Julienne-Elisabeth de Hesse-Rheinfelh-Wanfried , épouse du Comte de Limbourg Stirmin est morte à Styrum le 1. Aoust , âgée de 34. ans.

Don Pierre Ferdinand de Soria , Curé de l'Eglise de Sainte Marie , est morte à Madrid , âgé de 97. ans.



JOUR:

JOURNAL DE LA COUR & de Paris.

MR le Prince de Conti se porte infiniment mieux, la fièvre dangereuse qui l'attaquoit est fort diminuée, & on le croit absolument hors de danger.

Le 15. Aoust, jour de la Vierge, le Roi revêtu du Grand Colier de l'Ordre du S. Esprit, entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, & communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, ensuite S.M. toucha un grand nombre de malades, & l'après-midy le Roi accompagné du Duc d'Orleans & du Comte de Clermont assista aux Vêpres, & à la Procession, à laquelle l'Abbé Tesniere, Chapelain ordinaire de la Musique officia.

Le Cardinal de Rohan étoit arrivé à Versailles le 10. Aoust, & avoit eu le lendemain l'honneur de saluer le Roi qui l'avoit reçu très-favorablement.

Le seize le Roi quitta le deuil que Sa Majesté avoit pris pour la mort de la Duchesse Douairiere de Savoye, sa belle-sœur.

Le 15. Aoust, Fête de l'Assomption
H v, de

1830 MERCURE DE FRANCE.

de la Sainte Vierge, la Procession solennelle de l'Eglise Metropolitaine de Paris, qui se fait tous les ans à pareil jour, en exécution du vœu de Louis XIII. se fit avec les ceremonies ordinaires. Le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris y officia. Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes & le Corps de Ville y assisterent en la maniere accoutumée.

Le 13. Aoust M. l'Abbé de Villeneuve, Evêque de Viviers fut sacré dans la Chapelle du Seminaire de S. Sulpice par l'Archevêque de Tours, assisté des Evêques de Carcassonne & de Vabres.

Madame d'Estampes, nommée par le Roi à l'Abbaye de Récoufort en Bourgogne, y fut benite le 2. Aoust par M. l'Abbé de Cîteaux.

On apprend de Vienne que le premier de ce mois le Comte de Veli, Conseiller Privé de l'Empereur, Majordome-Major de l'Archiduchesse Elisabeth, ayant été regalé à dîner chez le Comte de Schonborn, Vice-Chancelier de l'Empire, eut le malheur en sortant de table pour passer dans un autre appartement, de rencontrer sous ses pieds une natte repliée qui le fit tomber. Il se blessa au visage & perdit tant de sang qu'il mourut le lendemain dans la soixante-treizième

me année de son âge , généralement regretté.

On a appris par l'Allemagne que le 8. Juillet dernier, les Commissaires de la Porte & le Résident de Russie à Constantinople , signèrent leur Traité au sujet de la Perse. On assure que les principaux articles de ce Traité sont que la Porte possèdera les Provinces de Carduel , d'Erivan & de Tauris avec la Ville de Hamedan , & les autres places qui composoient l'ancien Royaume de Babilone , & que le Czar restera en possession de ses conquêtes le long de la Mer Caspienne , & pourra donner au Prince Tamaship tous les secours dont il aura besoin pour monter sur le Trône de Perse. On assure aussi que la Porte le reconnoîtra en qualité de Roi , lorsqu'il aura été mis en possession du Trône , & qu'en attendant elle regardera Miry-Mamouth comme un Usurpateur , sans être néanmoins obligée de fournir des troupes pour le combattre.

Le 27. Juillet dernier , veille de Sainte Anne , Patronne de M. de Vendéuil , Ecuyer , tenant l'Académie du Roi , rue des Canettes , les pensionnaires celebrent la fête par une symphonie , qui fut suivie d'un très-beau feu d'artifice , après lequel il y eut un grand bal , qui dura
jus-

1832 MERCURE DE FRANCE.

jusqu'au jour, où les rafraîchissemens furent servis avec autant d'ordre que d'abondance à toute l'assemblée de Seigneurs & de Dames du premier rang, qui honorerent cette fête de leur présence.

Le Roi accompagné du Comte de Clermont & de ses principaux Officiers, arriva à Versailles le premier de ce mois, après un mois de séjour au Château de Chantilly, où S. M. a paru se plaire beaucoup. Le Duc de Bourbon a donné à cette occasion de grandes marques de sa magnificence, & des preuves continuelles de son attention à plaire au Roi.

Il y a eu plusieurs gageures pour les courses de chevaux. Le Comte de Saxe en gagna une contre le Marquis de Courtenvaux, qui eut sa revanche quelques jours après avec beaucoup d'avantage.

La chasse du Cerf qui se fit le 29. fut funeste au Duc de Melun. Vers les sept heures du soir, à une demi lieue du Château de Chantilly, ce Seigneur courant à cheval dans une des routes de la Forêt, fut blessé par le Cerf qu'on chassoit, lequel étoit presque aux abois. Le coup qu'il donna en passant fut si rude que le cheval & le Cavalier en furent renversés. Le Duc de Melun fut d'abord secouru par le Duc de Bourbon, & par le Comte de Clermont, le sieur Flandin de Mont-

A O U S T 1724. 1833

Montblanc , Chirurgien du Roi , lui mit le premier appareil , & on le fit porter à Chantilly où il mourut le 31. Juillet à cinq heures du matin , dans la 30^e année de son âge , après avoir reçu tous ses Sacremens , & avoir fait son testament. Il s'appelloit Louis de Melun , Duc de Joyeuse , Pair de France , Prince d'Epinoï , Baron d'Antoing , de Chysoin , de Montlieu & de Montguyon , Comte de S. Pol , de S. Aulaire & de Nechin , Vicomte de Gand , Premier Beer , & Connétable hereditaire de Flandres , Sénéchal de Haynault , Marquis de Bombeix , Pair de Breveq , Chatelain de Bapaume , Prevost hereditaire de Doüay , Seigneur de Verchin , Thilé , Château Blecrequies , Herzeller , Metz-en-Couture , Beaumetz , Bertincourt , Morchies , de la Chatellenaye , de Bailloul-en-Vimeu , Lieutenant General de la Province de Picardie , & Mestre de Camp du Regiment Royal , Cavalerie. Il étoit veuf de Armande de la Tour de Boüillon , fille d'Emmanuel Theodose de la Tour de Boüillon , Duc d'Albret , Pair de France , & de Marie-Armande Victoire de la Tremouille , dont il ne laisse point d'enfans. Le Blason de ses armes est d'azur à 7. besans d'or , 3. 3. au chef d'or.

La blessure du Duc de Melun avoit été

1834. MERCURE DE FRANCE.

été faite par un Andouillers d'environ 10. pouces de longueur, qui avoit percé la capacité du corps par les côtes jufques au foye. Le Cerf fut pris. Le Roi fe fit apporter le bois, par lequel on vit que c'étoit un Cerf dix cors, c'est-à-dire, à la quatrième tête, & par conféquent de plus de 7. ans. Tout le monde fçait qu'après 4. ans le Cerf met bas fon bois tous les ans vers le mois d'Avril. Les Andouillers font les premières branches du bois du Cerf près de la tête.

Ce jeune Seigneur eft généralement regretté. Le Roi a donné en cette occafion des marques d'une grande fenfibilité. S.M. ordonna qu'on ne battit point au champ en arrivant au Château, non plus qu'en montant la garde le lendemain, & elle mit pied à terre au delà de la cour, & pendant que ce Seigneur a vécu perfonne n'y eft entré à cheval, moins encore en caroffe.

Le Roi a accordé le Regiment Royal, Cavalerie, qu'avoit le Duc de Melun, au jeune Comte de Melun, fon parent, qui a hérité de tous les biens dont il pouvoit difpofer.

Le Duché de Joyeufe revient par cette mort au Prince Charles de Lorraine, en vertu des clauses de la donation que la Princesse de Liffletonne en avoit fait au feu

A O U S T 1724. 1835

feu Prince d'Epinoÿ , pere du Duc de Melun, dont le corps a été embaumé pour être transporté à Epinoÿ , près l'Isle en Flandres , où est la sépulture de ses ancêtres. Ses biens substituez retournent au Comte de Melun , de la branche de Richebourg qui demeure en Flandres.

Le 2. de ce mois S. A. Royale , Madame la Duchesse d'Orleans , vint de Bagnolet coucher à Paris : elle arriva au Palais Royal à neuf heures du soir , où elle trouva un grand concours de gens de conditions & de peuple , dont les cours étoient remplies , pour voir la nouvelle Duchesse d'Orleans qui étoit dans le même carosse. Cette Princesse soupa en public ; le lendemain elle vit la representation de l'Europe Galante de la petite Loge du Palais Royal , & partit après l'Opera pour Versailles. Le 4. après-midy cette Princesse se rendit dans l'appartement du Roi , avec S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans qui la presenta à S. M. Le Roi l'embrassa , & lui fit un accueil très-favorable. Le 6. à 4. heures après - midy S. M. alla voir la Duchesse d'Orleans dans son appartement. Le 8. les Ministres Etrangers firent des complimens à cette Princesse sur son mariage.

Le 3. Aoust M. le Duc d'Orleans

1836 MERCURE DE FRANCE.

leans & la Princesse, son épouse, ont été complimentez au Palais Royal sur leur mariage par les Députez de la Province de Beaujolois, dont M. le Duc d'Orleans est Seigneur. M. Deloriot Dechandieu, Marquis de Digoine portoit la parole pour la Noblesse, & M. Janson de Roffrey, Lieutenant Particulier du Presidial, & Lieutenant de Maire de Villefranche, Capitale du Beaujolois, portoit la parole pour le Corps de Ville & le Presidial.

Les Secretaires du Roi, sur lesquels tombe la suppression, l'Edit étant favorable aux Nobles, ont élu pour Syndic, M. Lancelot leur confrere, de l'Académie Royale des Belles-Lettres, pour discuter les titres de ceux qui prétendent jouir de la clause favorable, en vertu de leur Noblesse douteuse; ce qui a été autorisé par un Arrest du Conseil du 15. de ce mois.

On assure qu'il a été décidé depuis peu que les Religieux de la Charité de Paris, ne feroient plus à l'avenir d'operations considerables dans leur Hôpital, & qu'ils feroient obligez de les laisser faire par deux Chirurgiens-Jurez, qu'ils auront la liberté de choisir.

On travaille depuis quelque temps à adoucir la montagne de Juvifi, sur le chemin

min

A O U S T 1724. 1837

min de Fontainebleau , pour rendre cette route plus commode : deux Regimens d'Infanterie y sont employez.

Il y eut le 7. de ce mois chasse du Cerf dans le Bois de Fosserepose , auprès de Versailles. A son retour au Château , le Roi fit dresser deux tables , une de 18. couverts , & l'autre de 10. & Sa Majesté soupa avec tous les Seigneurs qui avoient été de la chasse.

Le 13. la Duchesse d'Orleans alla à S. Cloud pour la premiere fois , on fit jouier toutes les eaux , ce qui lui donna beaucoup de plaisir.

On tira la seconde Classe de la Loterie de la Compagnie des Indes le 12. de ce mois , le gros lot de 100000. liv. échût au sieur Levasseur & ses associez.

Le 15. le Roi signa le Contrat de mariage du Maréchal d'Alegre avec M^{lle} de Caderousse. La celebration du mariage s'est faite la nuit du 20. au 21.

M. Bertin , Maître des Requêtes , frere du Tresorier des parties casuelles , épouse M^{lle} Congis , fille de M. de Congis , cy-devant Gouverneur des Tuilleries.

Le 16. de ce mois , Fête de S. Roch , on fit à l'Hôtel de Ville l'élection des nouveaux Echevins à la maniere accoutumée. M. Hebert a été élu premier Echevin , à la place de M. du Quesnoy &

1838 MERCURE DE FRANCE.

& M. Bouquet , à la place de M. Sauvage. Le Marquis de Châteauneuf, Prevost des Marchands, accompagné de tout le Corps de Ville , mena ces nouveaux Magistrats à Versailles le 20. où ils prêterent serment entre les mains du Roi. Le Duc de Gesvres, Gouverneur de Paris, étoit à la tête du Corps de Ville , qui eut audience du Roi , avec les ceremonies accoutumées , étant présenté par le Comte de Maurepas , Secrétaire d'Etat , & conduit par le Marquis de Bresé , Grand-Maitre des ceremonies. M. de Varennes, Conseiller de la Cour des Aydes presenta le scrutin , & prononça ce Discours.

SIRE,

La Capitale de votre Royaume toujours charmée de venir aux pieds de votre Majesté lui rendre ses hommages , le fait aujourd'hui avec un plaisir nouveau, en vous présentant les nouveaux Magistrats. Son zele pour votre service les a choisis. Son respect & son devoir soumettent ce choix à votre sagesse. Elle sçait

ſçait déjà ce qu'elle en doit attendre par la grace que vous venez de lui faire , en lui conſervant ſelon nos ſuffrages un (a) Magiſtrat ; dont le feu Roi & vôtre Ma-
jeſté ont tant de foi éprouvé la capacité & l'attachement , ſoit dans les negocia-
tions étrangères pour la gloire de vôtre Empire , ſoit dans le cœur du Royaume pour le bien de vos peuples.

Penetrée qu'elle eſt , Sire , des bien-
faits dont vous l'avez juſqu'ici comblée , que n'eſpere-t'elle pas encore de vos ver-
tus , & des lumieres du Prince (b) hono-
ré de vôtre principale confiance ? quel-
les ſuites heureuſes ne doit pas avoir un
regne comme le vôtre ? qui né , pour
ainſi dire , avec la paix rasſemble de jour
en jour tous les avantages que peuvent
produire l'ordre , l'abondance , le com-
merce , les Arts , les Loix & la Reli-
gion.

Puiſſe vôtre Majeſté jouir toujours de
plus en plus d'une gloire ſi pure , qui
ſeule digne de vôtre rang & de vôtre
cœur , doit confondre vôtre bonheur dans
celui de vos ſujets.

Le même jour les Prevost des Mar-
chands & Echevins eurent audience de

(a) M. de Châteauneuf continué Prevost des
Marchands.

(b) M. le Duc.

1840 MERCURE DE FRANCE.
l'Infante-Reine , & de Madame la Du-
chesse d'Orleans.

Le Roi a accordé au Prince d'Isen-
ghien , la Lieutenance Generale du Gou-
vernement de Picardie , vacante par la
mort du Duc de Melun.

M. de Berthelot de Mouchefne , frere
de la Marquise de Prie , a été nommé
Intendant General de tous les Hôpitaux
du Royaume.

Un Soldat aux Gardes a été pendu
depuis peu pour avoir voulu tirer un
coup de fusil à son Sergent , quoique le
coup ait manqué.

Le 20 de ce mois un garçon Cordonnier
mourut presque subitement pour avoir
mangé de la moruë, apprêtée dans une Au-
berge de la rue de la Huchette, plusieurs
de ses camarades qui en avoient aussi
mangé, & quelques autres personnes ont
été à l'extrémité. M. le Lieutenant Ge-
neral de Police a fait de grandes perqui-
sitions pour découvrir ce qui peut avoir
causé cet accident ; la Marchande qui
avoit vendu cette Moruë & l'Aubergiste,
ont été mis en prison.

Le 25. deux particuliers qui logeoient
dans la même Auberge , dont l'un étoit
Flamand & l'autre François , disputèrent
long-temps après dîné sur la significa-
tion d'un mot ; dans la chaleur de la dis-
pute

pute ils se dirent quelques invectives , & enfin la querelle s'échauffa si fort qu'ils mirent l'épée à la main , & le Flamand fut tué du premier coup que son antagoniste lui porta.

Le feu d'artifice qu'on avoit préparé sur la terrasse du Château de Versailles , du côté de l'Orangerie , fut tiré devant Sa Majesté le 19. de ce mois sur les neuf heures du soir , le Roi étant chez M. le Duc. Après le signal donné il parut deux Dragons , lesquels s'agitant firent une espece de combat , jettant feu & flâmes en si grande abondance que l'air & la terre étoient remplis de toute sorte d'artifice. Après quoi il s'éleva une fontaine de feu en cascade ; ensuite on vit paroître tout à coup une allée de Gerbe en forme de Berceau , au bout duquel on voyoit écrit en artifice, ORBIS AMOR. On tira un très-grand nombre de fusées au poteau , & d'abord après le corps du feu commença. Il étoit rempli de caisses , de fusées , de pots à feu , foucades, balons d'air , Gerbes , Soleils , & de plusieurs autres artifices qui furent terminés par un Soleil fixe des plus magnifiques. Ce feu a été conduit par le sieur Morel , Artificier ordinaire du Roi. Ce brillant spectacle fut accompagné d'un nombre infini de Lampions , dont la terrasse étoit remplie.

plie ; tous les ornemens du parterre au-dessus de l'Orangerie , ainsi que les plattes bandes & les ifs en étoient profilés.

Le 23. de ce mois le Roi partit de Versailles vers les onze heures du matin pour aller à Fontainebleau où S. M. doit faire quelque séjour. Elle passa par le Pont-Colbert , le Village de Velisy , le Plessis-Piquet , Seaux , la Ruë , Chevilly , l'Abbaye de la Saussaye , Juvisy , Ris , Petit-Bourg , Essonne , le Plessis-Coudray , où le Roi dîna dans la caleche , Ponthierry & Chailly. S. M. monta à cheval à l'entrée de la Forest , & arriva à Fontainebleau vers les sept heures du soir. Le sieur Daudet travaille à la Carte de cette Forest pour le Roi , dans le goût de celle qu'il a faite de la Forest de Chantilly , & que M. le Duc de Bourbon presenta au Roi. S. M. avoit dans sa poche une Carte du même Geographe , où la distance des lieux , situez sur la route du Roi , & les Villages voisins sont marquez très-exactement. S. M. étoit escortée par les détachemens ordinaires des Gardes du Corps , des Gendarmes , des Chevaux-Legers & des Mousquetaires.

L'Infante-Reine partit le lendemain de Versailles , escortée par une partie des mêmes détachemens , & arriva le

à Fontainebleau.

La

A O U S T 1724. 1843

La Caleche du Roi pour la chasse, nouvellement construite sous les ordres de M. le Premier, & dans laquelle S. M. est allée à Fontainebleau, est d'un dessein admirable, & également riche, commode & agréable à la vûe. Elle est toute ouverte, mais avec des Mantelets & des Stores de Damas Cramoisi roulez, qui regnent tout autour de l'imperiale, qu'on ne voit point, & qu'on baisse pour se garantir du Soleil, du vent & de la pluye. Elle contient dix places; on peut y dresser une table qui s'élève du marché pied de la Caleche, & sur laquelle on peut faire une partie de Quadrille, de Berland, de Lansquenet; &c. L'imperiale est soutenue par des palmes de bronze doré, entrelassées ensemble de distance en distance, d'une sculpture legere & très-recherchée. Les panneaux sont peints d'une excellente main, & representent les chasses du Loup, du Sanglier, du Cerf & du Renard.

M. de Beringhen fait faire une nouvelle Caleche pour le Roi, de douze places, qui sera encore plus commode, & d'un goût au-dessus de celle dont on vient de parler. Nous tâcherons d'en donner une Description exacte.

Madame la Duchesse d'Orleans arriva de Versailles le 23. au Palais Royal, où elle soupa en Public; le lendemain elle

I hono-

honora de sa presence le Ballet de l'Europe Galante , & resta dans sa loge pour voir lever la Machine qui forme un plein pied de toute la sale de l'Opera , quand on veut donner le bal. Il y eut bal la même nuit, qui commença à onze heures & demie. Madame la Duchesse d'Orleans donna à souper le même jour à quantité de Dames : elle fut ensuite voir le bal de sa loge , avec toutes les Dames qui avoient été du souper.

Le Roi se fait servir à Fontainebleau comme à Chantilly. S. M. mange le matin avec les Seigneurs & le soir avec les Dames & les Seigneurs.

M. de Lesonnet , President au Parlement de Bretagne est mort depuis peu , M. son fils , Conseiller au Parlement de Paris , & Rapporteur de l'affaire de M. de la Jonchere & autres , étant obligé d'aller en Bretagne à cause de cette mort, on a nommé M. de Ruau-Palu , Conseiller à la Grand'Chambre pour faire le rapport de ces affaires.

M. d'Aligre , President à Mortier a vendu sa Charge à M. son fils aîné , Conseiller au Parlement , 650000. liv. dont il a obtenu l'agrément du Roi , partie de cette somme est donnée en avancement d'hoirie.

Le Parlement de Rennes qui avoit
été

A O U S T 1724. 1845

été divisé en deux semestres , vient d'être remis sur le pied du Parlement de Paris.

Le concert d'instrumens que l'Académie Royale de Musique , donne tous les ans dans le Jardin des Thuilleries , à l'honneur de la fête du Roi , a été exécuté le Dimanche 27. de ce mois , par grand nombre d'excellens Symphonistes , qui se sont fait admirer par un très-grand concours de peuple , & de gens de considération.

Le Roi arriva à Fontainebleau en très-bonne santé le 23. de ce mois , accompagné du Duc d'Orleans , du Comte de Clermont & de ses principaux Officiers. L'Infante-Reine y arriva le lendemain au soir.

Le 25. jour de la Fête de S. Louis , dont le Roi porte le nom , S. M. reçût les complimens des Princes , des Princesses , & des Seigneurs de la Cour , & il y eut à son dîner un grand concert d'instrumens.

Le 20. de l'autre mois l'Evêque de Viviers prêta serment de fidélité entre les mains du Roi.

On écrit de Naples que le Nonce du Pape a reçu depuis peu de Rome , un Decret par lequel S. S. ordonne que les revenus des Evêchez qui vacquent , ou qui viendront à vacquer dans la suite ,

I ij appar-

1846 MERCURE DE FRANCE..
appartiendront désormais aux Eglises ,
ainsi que tous les effets qui se trouveront
dans les Palais Episcopaux , sans que la
Chambre Apostolique en puisse rien de-
mander , quand même l'Evêque seroit
mort hors de son Diocèse.

Les Lettres d'Alger portent que le
28. du mois de Juin dernier , deux Cor-
saires de 36. pieces de canons y avoient
conduit *la Ville de Viennè* ; Vaisseau ap-
partenant à la Compagnie d'Ostende ,
dont la Charge consistoit en 2500. ba-
les de Caffé de Moka , 150. de Mouffe-
lines , 50. caisses de Benjoin , 120. cais-
ses de Porcelaines , trois sacs de poudre
d'or , 130. caisses d'étoffes fines & de
prix , quelques fils de perles , & quel-
ques assortimens de pierreries. Ce Vais-
seau avoit été pris à l'entrée de la Man-
che.



MARIAGES, MORTS, &c.

LE Marquis de Tourouvre épousa le
29. Juin dernier dans la Chapelle
du Château de Madrid , D^{le} N.... Gil-
bert , fille de M. N.... Gilbert , Con-
seiller du Roi en tous ses Conseils , Pre-
sident en sa Chambre des Comptes , à
Paris,

A O U S T 1714. 1847

Paris, & nièce de M. le Garde des Sceaux, qui donna dans ce même lieu à une nombreuse & illustre Compagnie, une fête où son goût & sa magnificence parurent avec éclat. Plusieurs Mercurès en différentes occasions ont fait une ample mention de la Noblesse & de l'antiquité de la Maison de la Vove, dont le Marquis de Tourouvre est l'ainé.

Dame Catherine de Servon, épouse de M. Jean-Baptiste, Comte de Montesson, Lieutenant General des Armées du Roi, & Gouverneur de S. Quentin, mourut à Paris le 11. de ce mois dans la soixante-dixième année de son âge.

Dlle Charlotte Andrault de Langeron, première fille d'honneur de S. A. S. Madame la Princesse, mourut à Paris le 27. de l'autre mois, âgée de 77. ans.

Dame Anne Durand, veuve de M. Bertrand de Choan, Chevalier, Seigneur Cocandé, Lieutenant Colonel de Cavalerie le 10. Aoust, âgée de 75. ans.

Le 15. Aoust M. Pierre Silvestre, Marquis de Breüil, Baron de Montesquiou, de Terrens, Seigneur de S. Aignan & de Mantes, Doyen des Chevaliers de S. Michel, Chevalier de S. Louis, Brigadier des armées du Roi, Gouverneur de Bellegarde en Roussillon, âgé de 78. ans.

I iij

Ma-

1848. MERCURE DE FRANCE.

Madame Marie-Magdelaine Agnès de Gontault de Biron, veuve de M. Louis de Louët de Covifson, Marquis de Nogaret, est morte à Paris dans le Convent des filles de la Visitation du Fauxbourg Saint Jacques le 14. de ce mois, âgée de 71. ans.

M. Claude Nicolas - Alexandre Bontemps, Ecuyer, Premier Valet de Garde-Robe ordinaire du Roi le 10. Aoust, âgé de 54. ans.

D^{le} Marie-Therese Duparc de Loe-maria, est morte à Paris, âgée de 80. ans le 26. Juillet, sans avoir pris d'alliance.

Dame Jeanne de Magon, épouse de M. René-Alexis le Sénéchal, Comte de Carcado, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur des Ville, Citadelles de Quimper, est morte en son Château de Molac en Bretagne dans la trente-septième année de son âge.

Dame Anne-Charlotte de Creil, Comtesse de la Vieuville est accouchée Dimanche 6. Aoust d'un garçon.



LET-

※※:※※※※※※※※※※※※:※※

LETTRES PATENTES,

A R R E S T S , &c.

LETTRES PATENTES sur Arrest, concernant les jugemens interlocutoires des Juges des Fermes. Données à Versailles le 4. Avril 1724. enregistrées en la Cour des Aydes le 16 Juin.

LETTRES PATENTES sur Arrest, du même jour, portant Reglement pour les declarations à faire par les Maîtres ou Capitaines de Vaisseaux dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, aux plus prochains Bureaux des Ports où ils aborderont.

LETTRES PATENTES sur Arrest, du même jour, qui ordonnent que le Bureau de la Palisse ressortira à l'avenir de la Jurisdiction des Traités de Vichy.

LETTRES PATENTES sur Arrest, pour la remise des Rôles des Tailles, de l'impôt du Sel & de la Capitation aux Receveurs des Greniers à Sel. Données à Versailles le 9. Mai 1724.

LETTRES PATENTES sur Arrest, concernant la Collecte dans les Elections de Moulins, Nevers, Montluçon & Gueret. Donnée à Versailles le 16. Mai 1724. enregistrées le 30. à la Cour des Aydes.

2850. MERCURE DE FRANCE.

ARREST du même jour, en faveur des Acquéreurs & Propriétaires des Offices de Syndics des Paroisses, Greffiers des Rôles des Tailles, Garde des Archives, Concierges, Valets de Ville, & autres de pareille nature.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 20. Mai, & Lettres Patentes, qui commettent M. d'Ombreval, Lieutenant General de Police, & Messieurs les Conseillers du Siege Presidial du Châtelet, pour instruire & juger le Procès en dernier Ressort de tous ceux qui sont & seront prévenus d'avoir vendu ou négocié sur la Place ou ailleurs des Billets de Banque, Certificats de Liquidations, Actions, & autres sortes de Papiers Royaux & Publics, de quelque nature qu'ils puissent être.

DECLARATION du Roi, du 11. Juin, enregistrée au Parlement le 30. Juillet, qui décharge les Geolliers de payer aucune chose pour le loyer ou Ferme des Prisons.

ARREST du 13. Juin, qui casse & annulle comme attentatoire aux Edits, Declarations, Arrests & Reglemens, l'Assemblée & la Délibération des Habitans de la Ville d'Argenteuil-sur-Seine du 25. Mars dernier, ayant été faite sans la participation du Syndic personnel.

ARREST du 20. Juin, qui casse un Arrest du Parlement de Rouen, qui avoit retenu la connoissance du Haro, interjetté par le sieur Abbé Duval, de l'exécution d'une Ordonnance du Bureau des Finances, du 18. Mars 1724. concernant une somme employée dans l'Etat du Roi, des Bois de la Generalité de Rouen. Ordonne l'exécution de ladite Ordonnance.

Con-

A O U S T 1724. 1851

Condamne l'Abbé Duval aux dépens du Haro,
& aux frais dudit Arrest.

ARREST du 23. Juin, par lequel S. M. ordonne que les Contrats de Constitution de rentes viageres, créées sur les Tailles par Edit de Janvier 1724. qui auront été signez par trois Commissaires, du nombre de sept pour la passation desdits Contrats, suivant les Lettres Patentes de Sa Majesté du 12. Fevrier suivant, vaudront comme s'ils avoient été signez par tous lesdits sieurs Commissaires, sans qu'il soit besoin d'une plus grande formalité.

ARREST du 25. Juin, qui fait défenses à tous Procureurs des Sieges & Jurisdicions du Royaume, de mettre des Appellations aux Rôles ordinaires & extraordinaires, tant en matiere Civile, que Criminelle, ni d'en poursuivre l'audience sur Placets, & de conclure en aucuns Procès par écrit, que les Amendes n'ayent été consignées avec les droits attribués aux Receveurs & Contrôleurs desdites amendes, sous peine de nullité des Sentences & jugemens rendus sur les appels, tant au premier qu'au second Chef de l'Edit, de perte des frais des Procureurs, & de cinq cens livres d'amende pour chaque contravention &c.

ARREST du 27. Juin, qui ordonne qu, conformément aux Edits des mois d'Avril 1685. Decembre 1701. & Arrest du 13. Novembre 1703. les Receveurs Generaux des Domaines & Bois, continueront de faire le recouvrement des confiscations & autres droits casuels appartenans à Sa Majesté, contre les prétentions du Receveur des Consigna-
I v tions,

ions, à l'occasion d'un Arrest de la Chambre de l'Arsenal, rendu contre les sieurs Talhouet, Clement, Daudé, Gally & autres. Fait défenses à tous Receveurs, Tresoriers & autres Comptables, de troubler les Receveurs Generaux des Domaines & Bois dans leurs fonctions, à peine de tous dépens, dommages & interests.

ORDONNANCE de M. le Prevost de Paris, ou son Lieutenant General de Police du 27. Juin, concernant les Gens de Livrées, & ce qui doit être observé pour leur habillement, par laquelle il est défendu à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient de faire mettre à l'avenir sur les habits de leurs domestiques aucun bouton d'argent, galons, bordez, boutonnières, ni autres ornemens d'or & d'argent, hors pour border les Chapeaux, ni de faire doubler de velours les manches; le tout à peine de confiscation, &c.

ARREST de la Cour de Parlement, qui ordonne la suppression du Livre intitulé, *Traité Theologique sur l'autorité & l'infailibilité des Papes.* Du premier Juillet 1724.

ARREST Notable rendu à Chantilly le 1. Juillet. 724. Le Roi étant informé que le sieur Desjardins, Contrôleur de la Maison de M. le Comte de Charollois, ayant réglé un Memoire de fournitures faites par le nommé Nibaut, Rôtisseur pour le service de son Maître, & mis au bas du Memoire un arrêté dans les termes suivans : *Je, Contrôleur, soussigné, certifie que le sieur Nibaut, Maître Rôtisseur à Paris, est employé sur les états de la dépense de bouche de S. A. S. Monseigneur le Comte de Cha-*

Cha-

Charollois, & suivant le bref état des autres parts écrit, & qu'il lui est dû pour solde de compte la somme de onze mille sept cens vingt-quatre livres quatre sols six deniers; en foy de quoi j'ai signé pour servir de certificat seulement. A Paris, ce 2. Janvier 1723. signé Desjardins. Ledit Nibaut auroit en vertu dudit arrêté seulement, poursuivi ledit sieur Desjardins devant les Juge & Consuls de Paris, pour le payement du contenu audit Memoire, & comme ledit sieur Desjardins étoit persuadé avec raison que les Juges & Consuls ne voudroient point connoître d'une demande qui n'est point de leur competence, & qu'en cas même qu'ils entreprissent d'en connoître, il ne pouvoit jamais être condamné sur une signature qui ne l'obligeoit en aucune façon, & que d'ailleurs les ordres étoient donnez pour acquitter le montant de l'arrêté en question, comme en effet il est actuellement acquitté, il n'auroit pas par ces raisons défendu à ladite demande, faute de quoi sans aucune attention sur l'incompetence & sur le défaut de titres, lesdits Juge & Consuls l'auroient condamné par corps au payement dudit billet; en vertu duquel Jugement il auroit été constitué prisonnier le douze Juin 1724. Et quoique cette procedure ne puisse être regardée que comme un attentat contre le respect dû à un Prince du Sang, puisqu'elle seroit même irreguliere & punissable quand elle ne regarderoit qu'un simple particulier; Sa Majesté voulant toujours conserver les formes & l'ordre ordinaire des Juridictions à l'égard des affaires qui peuvent concerner les Princes du son Sang, & les Officiers de leur Maison, comme elle le feroit également pour ses propres affaires, elle a jugé necessaire de laisser

aux Juges ordinaires la connoissance des dommages & interets & reparations qui pour-
ront être dûs en pareille occasion, en se con-
tentant de pourvoir à ce qui interesse en cela
l'ordre public, la tranquillité & la fortune des
particuliers qui sont journellement troublez
tant par la connoissance que les Consuls s'at-
tribuent tous les jours des matieres qui ne sont
pas de leur competence, que par les Juge-
mens par défaut, qu'ils prononcent souvent
sans examen de la demande; ni des titres sur
lesquels elle est fondée; ce qui met le moindre
particulier en état de faire insulte, non-seule-
ment à un riche Negociant ou bon Bour-
geois, mais même à une personne de la pre-
miere condition, en obtenant sans titre &
sans aucun fondement des Sentences de con-
damnation par défaut, sans que la brièveté
des délais reglez pour les Juridictions Con-
sulaires leur donnât souvent le temps de pou-
voir comparoître; en sorte qu'un homme qui
auroit été absent de Paris pendant 4. ou 5. jours,
pourroit être emprisonné à son retour, sans
avoir jamais eu aucune dette; en quoi si les
Juge & Consuls sont punissables de prononcer
sans avoir vû la demande & les pieces, &
sans sçavoir même s'ils sont competens, leur
Greffier l'est infiniment d'avantage, puisqu'il
ne peut expedier la Sentence qu'il n'ait con-
noissance de la qualité des Parties, & des ti-
tres sur lesquels la demande est fondée, & que
faisant un service continuel dans l'adite Juris-
diction, il est encore moins excusable sur
l'ignorance des regles que des Juges tirez du
Corps des Marchands, & qui ne servent que
pendant un temps fort court; & Sa Majesté
jugant qu'il est de l'interest public de remedier
à de pareils desordres : ouï le rapport du sieur
Dodun;

Dodun, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur General des Finances; Sa Majesté étant en son Conseil, a déclaré & déclare les Sentences rendues par les Juge & Consuls de Paris, & autres procédures faites pardevant lesdits Juge & Consuls contre ledit sieur Desjardins nulles & de nul effet, comme de Juges incompetens, & sans aucun pouvoir à cet égard; déclare l'emprisonnement fait de la personne dudit sieur Desjardins, nul, injurieux, tortionnaire & déraisonnable; ordonne que l'écrou fera rayé & biffé; ordonne en outre Sa Majesté que le sieur Verrier, Greffier de ladite Jurisdiction Consulaire, & celui qui a signé le Jugement comme President, seront interdits de leurs fonctions, jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté il en ait été ordonné, sauf audit sieur Desjardins à se pourvoir pour ses reparations, dommages & interets contre qui il avisera bon être, pour raison de quoi & pour les autres demandes qu'il jugeroit à propos de former à cet égard, Sa Majesté l'a renvoyé à se pourvoir devant les Juges ordinaires. Fait Sa Majesté défenses ausdits Juge & Consuls, sous peine d'interdiction & de trois mille livres d'amende qui pourra même être augmentée suivant l'exigence des cas, de prononcer, même par défaut, sur les affaires qui ne sont point de leur competence; leur enjoint à cet effet de ne prononcer aucun défaut sans avoir examiné la demande, à l'effet de renvoyer devant les Juges qui en doivent connoître, celles qui par la qualité des parties ou la nature de la demande, ne sont point de la competence des Juridictions Consulaires, & de débouter le Demandeur sur sa propre requête, ainsi qu'il se pratique au Châtelet de Paris lorsque la demande paroît dépourvue de titres.

1856 MERCURE DE FRANCE.

titres , & absolument mal-fondée. Ordonne Sa Majesté que le présent Arrest sera lû & publié en l'audience de la Jurisdiction Consulaire de Paris , & enregistré au Greffe de ladite Jurisdiction , pour y être executé selon sa forme & teneur.

EDIT du Roi , donné à Chantilly au mois de Juillet , enregistré au Parlement le 26. portant suppression des Offices Municipaux , créés par Edit du mois d'Aoust 1722.

EDIT du Roi , qui réduit & fixe le nombre des Secretaires du Roi à deux cens quarante , donné à Chantilly au mois de Juillet 1724. enregistré en Parlement le 2. Aoust.

DECLARATION du Roi , qui proroge jusqu'au 1. Juillet 1725. l'attribution donnée aux Juridictions Consulaires pour connoître des Faillites & Banqueroutes , donnée à Chantilly le 4. Juillet 1724. enregistré en Parlement le 19. dudit mois.

ARREST du 11. Juillet , portant Reglement pour asseurer les Droits de Marque & Contrôle sur les Ouvrages d'Or & d'Argent venant de l'Etranger ou des Provinces réputées étrangères.

ARREST du même jour , qui ordonne que les Billets portant Constitution ou Promesse de passer Constitution , pourront être déposés chez les Notaires dans le temps d'un mois seulement porté par l'Edit du mois de Juin dernier , qui fixe les Constitutions de Rente au Denier Trente , sans être préalablement contrôlés , ni aucuns Droits payés pour les Actes qui contiendront le dépôt d'iceux.

LET-

A O U S T 1714. 1857

LETTRES PATENTES sur Arrest, données à Versailles le 16. Juillet, concernant les déclarations qui doivent être fournies aux Receveurs des Greniers-d'Impost par les Communautés, tant Seculieres que Regulieres, du nombre des personnes dont elles sont composées.

DECLARATION du Roi, concernant les Mendians & Vagabonds, donnée à Chantilly le 18. Juillet 1714. registrée en Parlement le 26 par laquelle il est dit ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Enjoignons à tous Mendians, tant hommes que femmes, valides & capables de gagner leur vie par leur travail, de prendre un emploi pour subsister de leur travail, soit en se mettant en condition pour servir, ou en travaillant à la culture des terres, ou autres ouvrages ou métiers dont ils peuvent être capables; & ce dans quinzaine, du jour de la publication de la presente Declaration. Enjoignons pareillement aux Mendians invalides, ou qui par leur grand âge sont hors d'état de gagner leur vie par leur travail, même aux enfans, nourrices & femmes grosses qui mendiennent faute de moyen de subsister, de se présenter pendant ledit temps dans les Hôpitaux les plus prochains de leur demeure, où ils seront reçus gratuitement, & employez au profit des Hôpitaux à des ouvrages proportionnez à leur âge & à leurs forces, pour fournir du moins en partie à leur entretien & à leur subsistance; & à l'égard du surplus, dans les cas où les revenus des Hôpitaux ne seroient pas suffisans, nous fournirons les secours nécessaires à cet effet.

Et

Et pour ôter tout prétexte aux Mendians valides qui voudroient excuser leur fainéantise & leur mendicité sur ce qu'ils n'ont pas pû trouver de travail pour gagner leur vie, Nous permettons à tous Mendians valides qui n'auront point trouvé d'ouvrage dans ledit délai de quinzaine, de s'engager aux Hôpitaux, qui au moyen dudit engagement seront tenus de leur fournir la subsistance & l'entretien : ces engagez seront distribuez en compagnies de vingt hommes chacune, sous le commandement d'un Sergent qui les conduira tous les jours à l'ouvrage, & sans la permission duquel ils ne pourront s'absenter ; ils seront employez aux ouvrages des Ponts & Chaussées ou autres travaux publics, & autres sortes d'ouvrages qui seront jugez convenables ; leurs journées seront payées entre les mains du Sergent, au profit de l'Hôpital, sur le pied qui aura été convenu avec les Directeurs qui leur donneront toutes les semaines une gratification sur le montant de leurs journées, qui sera au moins du sixième du produit, & même un peu plus forte, s'ils se sont bien acquittez de leur travail. Si quelqu'un desdits engagez trouve dans la suite un emploi pour subsister, les Directeurs pourront en connoissance de cause lui accorder son congé, ils l'accorderont pareillement à ceux qui voudront entrer dans nos troupes ; & ceux desdits engagez qui quitteront le service desdits Hôpitaux sans congé, ou pour aller servir ailleurs, ou pour reprendre leur premier état de fainéantise & mendicité, seront poursuivis extraordinairement, & condamnés en cinq années de Galeres.

Voulons en consequence qu'après ledit délai de quinzaine expiré, les hommes & femmes valides qui seront trouvez mendiant dans nôtre bonne Ville de Paris, & autres Villes & lieux de notre Royaume, même les mendiants ou mendiâtes invalides, & enfans, soient arrêtez & conduits dans les Hôpitaux généraux les plus proches des lieux où ils auront été arrêtez, & dans lesquels les mendiants invalides seront nourris pendant leur vie, les enfans jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge suffisant pour gagner leur vie par leur travail; & à l'égard des femmes grosses & des nourrices, elles seront gardées pendant le temps qui sera jugé convenable par les Directeurs desdits Hôpitaux: quant aux hommes & femmes valides, ils seront renfermez & nourris au pain & à l'eau pendant le temps qui sera jugé à propos par les Directeurs & Administrateurs desdits Hôpitaux, qui ne pourra être moindre de deux mois; & au cas qu'ils soient arrêtez une seconde fois mendiant, soit dans les mêmes lieux où ils auront été arrêtez ou renfermez, soit en quelques autres lieux de nôtre Royaume, les invalides seront retenus dans lesdits Hôpitaux pendant leur vie, pour y être nourris, & les hommes & femmes valides condâmez par les Officiers cy-après nommez, à être renfermez dans lesdits Hôpitaux pour le temps & espace de trois mois au moins, & en outre marquez avant leur élargissement, d'une marque en forme de la Lettre M au bras, & ce dans l'interieur de la prison ou de l'Hôpital, sans que cette marque emporte infamie; & au cas que les uns ou les autres soient arrêtez mendiant une troisième fois en quelque lieu que ce puisse être, les

fem-

1860: MERCURE DE FRANCE.

femmes valides soient condamnées par les Officiers cy-après nommez, à être enfermées dans les Hôpitaux généraux pendant le temps qui sera jugé convenable qui ne pourra être moins de cinq années, même à perpétuité s'il y échoit, & les hommes valides aux Galeres pour cinq années au moins : & à l'égard des hommes & femmes invalides & hors d'état de travailler, ils seront retenus dans lesdits Hôpitaux, pour être les hommes & femmes invalides nourris & alimentez pendant leur vie, & employez au profit de l'Hôpital aux ouvrages dont ils pourront être capables eu égard à leur âge & leurs infirmités.

IV.

Permettons à ceux desdits Mendians qui voudront se retirer dans le lieu de leur naissance ou domicile, de se presenter dans ledit temps de quinzaine à l'Hôpital General le plus prochain du lieu où ils sont actuellement, où leur sera donné un Congé ou Passeport qui fera mention de leur nom, surnom, âge, naissance & domicile, de leur signalement & des principaux lieux de leur route, ensemble du lieu où ils voudront se retirer, dans lequel ils seront tenus de se rendre dans un délai qui ne pourra être plus long que celui qui est nécessaire pour faire le voyage à raison de quatre lieues par jour, dont sera fait mention dans le Congé ou Passeport qu'ils seront tenus de faire viser par les Officiers Municipaux de tous les lieux où ils passeront, moyennant quoi, & pendant ledit temps seulement, ils ne pourront être inquiétez ni arrêtez, pourvu qu'ils ne soient pas trouvez attroupez en plus grand nombre que celui de quatre, non compris les enfans.

V.

Et pour connoître plus facilement ceux qui auront déjà été arrêtez une premiere fois, ou contre lesquels il y auroit d'ailleurs des plaintes ou autres faits qui meritent d'être approfondis. Nous voulons & ordonnons qu'il soit établi en l'Hôpital General de Paris un Bureau general de correspondance avec tous les autres Hôpitaux du Royaume, on y tiendra un Registre exact de tous les Mendians qui seront arrêtez, contenant leurs noms, surnoms, âges & pays, ainsi qu'il aura été par eux déclaré, avec les autres circonstances principales qu'on aura pû tirer de leurs interrogatoires, & les principaux signalemens de leurs personnes; & tous les Hôpitaux de Province tiendront un pareil registre des Mendians amenez en leur maison, dont ils enverront une copie toutes les semaines au Bureau general établi à Paris, sur lesquelles copies on formera au Bureau de Paris un Registre general de tous les Mendians arrêtez dans toute l'étendue du Royaume, sur lequel on portera au nom de chaque Mendiant, les notes & observations résultant de leurs interrogatoires, & ce que l'on aura pû découvrir à leur sujet dans les copies des Registres des autres Hôpitaux; on y tiendra aussi un Registre alphabetique du nom de tous lesdits Mendians; on fera imprimer à la fin de chaque semaine la copie de ce qui aura été porté pendant le cours de la semaine sur le Registre general & sur le Registre alphabetique, & il en sera envoyé un imprimé à chacun des Hôpitaux du Royaume; ensemble à tous les Officiers de Police & de Maréchaussée, au moyen de quoi chaque Hôpital ayant les renseignemens necessaires des Mendians arrêtez dans toute l'étendue du Royaume, on démen-

lera

lera facilement ceux qui ayant été arrêtez pour une premiere fois, auront été mendier dans d'autres Provinces dans l'esperance de n'y être pas reconnus, ou ceux contre lesquels il y aura d'autres sujets qui meritent un châtiment plus severe.

V I.

Les Mendians qui seront arrêtez demandant l'aumône avec insolence, ceux qui se diront faussement soldats qui sont porteurs de congez qui ne seroient pas veritables, ceux qui lorsqu'ils auront été arrêtez & conduits à l'Hôpital auront déguisé leurs noms & surnoms & le lieu de leur naissance; ensemble ceux qui seront arrêtez contrefaisant les estropiez, ou qui feindroient des maladies qu'ils n'auroient pas, ceux qui se seroient attroupez au-dessus du nombre de 4. non compris les enfans, soit dans les Villes ou dans les campagnes, ou qui auroient été trouvez armez de fusils, pistolets, épées, bâtons ferrez ou autres armes. Et ceux qui se trouveroient flétris d'une Fleur-de-Lis, ou de la Lettre V ou autre marque infamante, seront condamnez quoi qu'arrêtez mendiant pour la premiere fois; sçavoir, les hommes valides aux Galeres au moins pour cinq années, & à l'égard des femmes ou des hommes invalides, au foyet dans l'interieur de l'Hôpital, & à une détention à l'Hôpital General, à temps ou à perpetuité, suivant l'exigence des cas, laissant au surplus à la prudence des Juges de prononcer de plus grandes peines s'il y étoit, &c.

N'entendons néanmoins que sous prétexte de la presente Declaration, il puisse être apporté aucun trouble ou obstacle aux Habitans de nos pays de Normandie, Limosin, Auvergne, Dauphiné, Bourgogne & autres, même des

A O U S T 1724. 1863

des Pays Etrangers, qui ont accoustumé de venir, soit pour faire la recolte des foins ou des moissons, ou pour travailler ou faire commerce dans nos Villes & autres lieux de nôtre Royaume: défendons aux Prevosts de nos Cousins les Maréchaux de France, leurs Officiers, & Archers, & à tous autres, d'apporter aucun empêchement à leur passage, nôtre intention étant qu'il ne soit apporté aucun trouble à tous nos Sujets, même aux Etrangers qui viennent pour travailler dans les Villes ou Provinces de nôtre Royaume, ni à toutes autres personnes allant & venant dans nosdites Provinces, s'ils ne sont trouvez menaçant contre les défenses portées par nôtre presente Declaration.

ARREST de la Cour de Parlement du 14. Juillet 1724. portant condamnation d'amende honorable, la corde au col, la torche à la main, avec écritaux devant & derriere, portant ces mots, *Fausfaire public* avec bannissement pour neuf ans, contre Joseph Duval, Huissier Royal en la Prevôté de Saci-le-Grand, au Bailliage de Clermont en Beauvoisis, & Denis Drouart, Notaire Royal à Saci-le-Grand,

ARREST du 18. Juillet, qui condamne François Drevillaye, Notaire & Greffier de la Justice de Ligny, près Orleans, en cinq cens livres d'amende: sçavoir, deux cens livres, faute d'avoir tenu de Repertoire, & trois cens livres pour n'avoir pas fait insinuer trente-huit Minutes d'Actes, ou Sentences énoncées au Procès verbal du 4. Octobre dernier, & en outre au payement des droits d'iceux, sauf son recours contre les parties.

AP-

A P P R O B A T I O N.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur* de France du mois d'*Aoust* & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 4. Septembre 1724.

HARDION.



T A B L E

Des Principales Matieres, contenuës
dans ce volume.

P IECES Fugitives. La France, Ode au Roi.	1653
Lettre aux Auteurs du <i>Mercur</i> sur les Metro-poles, &c.	1661
Eslogue qui a remporté le prix des Jeux Flo-raux.	1668
Prix proposez par l'Académie Royale des Sciences pour l'année 1726.	1674
Vers sur le Chien de Mad. ***	1677
Lettre au Pere Buffier sur son nouveau Livre du <i>Traié des premieres veritez & de la source de nos Jugemens.</i>	1678
Ode présentée à M. le Duc d'Orleans sur son mariage.	1687
Lettre & vers de M. de Beretti-Landi.	1694

Observation sur le Traité du Pogge, <i>de veritate</i> , &c.	1696
A.M. le Duc d'Orleans, Ode.	1698
Lettre sur une Medaille de Posthume, & Réponse.	1703
Vers sur le mariage du Duc d'Orleans.	1707
Lettre & Histoire Galante, &c.	1712
Lettre sur l'Inscription trouvée à S. Sulpice.	1725
Traduction d'une Ode d'Horace.	1728
Lettre Critique sur Nostradamus.	1730
Bouts-rimez, &c.	1749
Nouvelles Enigmes.	1754
Contes, Bons mots, &c.	1756
Chanson notée.	1763
NOUVELLES Litteraires & des Beaux Arts,	
Bibliotheque des Gens de Cour.	1764
Recreations Mathematiques, &c.	1772
Explication de l'Oraison Dominicale, &c.	1773
Extrait d'un Sermon prêché sur l'Exaltation du Pape.	1774
Le premier Livre des Poësies & Centuries du Marquis d'Alegrette.	1776
Le Babillard traduit de Langlois.	1780
Extrait de diverses Lettres, &c.	1781
Extrait d'une Lettre écrite de Tunis.	1785
Spectacles, Tragedie de Berenice.	1790
Hermenigilde, Tragedie representée au College, &c.	1795
Les Armes d'Achille, Tragedie, &c.	1804
Les Bains de la Porte S. Bernard, Comedie.	1805
L'Opera Comique, l'Asne d'Or, le Caprice, &c.	1806
Nouvelles Etrangères de Constantinople, &c.	1812
Journal de la Cour & de Paris,	1829

Mort du Duc de Melun.	1832
Election des Echevins de Paris , & Discours.	1837
Feu d'artifice , à Versailles.	1841
Départ du Roi pour Fontainebleau.	1842
Caleche de Campagne pour le Roi.	1843
Morts , Mariages , &c.	1846
Arrests , &c.	1849

Errata du mois de Juillet.

P Age 1538. ligne 13. *que* , ôtez ce mot.
 Page 1539. ligne 3. *me* , ôtez ce mot.
 Page 1589. ligne 2. Flaminia , *lisez* Silvia.
Ibid. ligne 6. Silvia , *lisez* Flaminia.

L'Air noté doit regarder la page 1763